



SÉNÉGAL

janvier 2015

CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — RAPPORT DES SERVICES DU FMI, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SÉNÉGAL

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des consultations bilatérales avec ses pays membres, en règle générale chaque année. Dans le cadre des consultations de 2014 au titre de l'article IV et de la huitième revue de l'instrument de soutien à la politique économique, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 15 décembre 2014. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} octobre 2014 avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2014.
- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- L'**annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **communiqué de presse** contenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration, et résumant les avis des administrateurs sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu avec le FMI, tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport de services du FMI le 15 décembre 2014.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Document sur les questions générales

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



SÉNÉGAL

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Article IV. Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le « Plan Sénégal Émergent » (PSE), qui contient des diagnostics valables et prévoit des mesures visant à stimuler la croissance et à accélérer la réduction de la pauvreté. La croissance du PIB devrait passer de moins de 4 % ces dernières années à 4,5 % en 2014. L'inflation reste faible. La croissance pourrait atteindre 7 % d'ici 2019 si les réformes prévues dans le PSE sont mises en œuvre systématiquement et rapidement. Les autorités sont convaincues que ce taux de croissance sera atteint deux années plus tôt. L'impact de la maladie à virus Ébola sur la croissance sera limité en 2014, mais pourrait être considérable en 2015 si l'épidémie se propageait dans la région.

Politique budgétaire. Les perspectives budgétaires se sont améliorées grâce à une augmentation des recettes et à une meilleure maîtrise des dépenses, et le déficit global devrait tomber aux environs de 5 % du PIB en 2014. Le budget 2015 vise une nouvelle réduction du déficit, à 4,7 % du PIB, un objectif moins ambitieux que les 4,0 % recommandés par les services du FMI. Cependant, les autorités espèrent limiter le déficit à un niveau proche de celui recommandé par les services du FMI en retardant les crédits affectés à de nouveaux projets d'investissements publics jusqu'à ce que les études de faisabilité soient prêtes. Les services du FMI et les autorités sont convenus que les chocs liés à la maladie à virus Ébola pourraient accroître le déficit de 0,3 % du PIB en 2015. Les autorités demeurent déterminées à respecter à moyen terme l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA.

Réformes structurelles. Le PSE contient une stratégie de développement réaliste, y compris le bon dosage d'investissement privé à attirer à l'aide de l'investissement public en capital humain et en infrastructures. Cependant, pour débloquer cet investissement privé, y compris des investissements directs étrangers, il convient d'accélérer les réformes au niveau du climat des affaires et d'améliorer la gouvernance du secteur public. La concentration de l'investissement public en début de période pourrait mettre en danger les objectifs budgétaires et la viabilité de la dette si les réformes structurelles nécessaires n'étaient pas mises en œuvre, tout en ne permettant pas de porter la croissance au-dessus de la tendance moyenne observée dans le passé.

Exécution du programme. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE sont satisfaisants : les objectifs pour fin juin 2014 ont été atteints, à l'exception d'un léger dépassement du plafond des emprunts non concessionnels, qui s'explique par des difficultés en matière de gestion de la dette. Ces emprunts n'ont pas une incidence sensible sur la viabilité de la dette, et les autorités s'attaquent à ces insuffisances.

Les services du FMI recommandent d'achever la huitième revue de l'ISPE et proposent une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation relatif aux emprunts non concessionnels.

Approuvé par
**Roger Nord et
 Peter Allum**

Une équipe des services du FMI composée de M. Mansoor (chef), de M. Kireyev et de M. Touna Mama (tous du Département Afrique), ainsi que de M. Mulas-Granados (Département des finances publiques), de Mme Nkhata (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Loko (représentant résident) et de M. Ba (économiste local) ont mené les entretiens à Dakar du 16 au 26 septembre 2014. M. Diallo et M. Sembene (tous deux du Bureau des administrateurs) ont participé aux entretiens. L'équipe a rencontré le Président Sall, les ministres chargés de l'économie et des finances, de l'énergie et de l'exécution du PSE, le Directeur national de la BCEAO et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
ENTRETIENS	5
A. Plan Sénégal Émergent : croissance, inclusion et réduction de la pauvreté	5
B. Politique budgétaire : préserver la stabilité et accroître les dépenses de développement	8
C. Réformes structurelles de la gestion des finances publiques	12
D. Évaluation de la stabilité extérieure	15
E. Développement et stabilité du secteur financier	18
F. Climat des affaires et développement du secteur privé	19
RESULTATS DU PROGRAMME	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
ENCADRÉS	
1. Mesures budgétaires supplémentaires éventuelles pour 2015	11
2. Mesures visant à améliorer le climat des affaires	20

GRAPHIQUES

1. Perspective historique, 1998–2012	27
2. Evolution récente et projections à court terme	28
3. Évolution récente : indicateurs à haute fréquence	29
4. Projections à moyen terme	30
5. Risques pesant sur les perspectives	31
6. viabilité de la dette extérieure	32
7. Viabilité de la dette extérieure dans d'autres scénarios	33

TABLEAUX

1. Vulnérabilité du secteur extérieur	34
2. Matrice d'évaluation des risques	35
3. Réactions des autorités aux recommandations résultant des consultations de 2012 au titre de l'article IV	36
4. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–19	37
5. Balance des paiements, 2013–19 (en milliards de FCFA)	38
6. Balance des paiements, 2013–19 (en pourcentage du PIB)	39
7. Opérations financières de l'État et du FSE, 2013–19 (en milliards de FCFA)	40
8. Opérations financières de l'État et du FSE, 2013–19 (in Percent of GDP)	41
9. Situation monétaire , 2011–14	42
10. Indicateurs de solidité financière, 2008–13	43

APPENDICE

Lettre d'intention	44
Protocole d'accord technique	48

ÉVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

1. La situation politique du Sénégal reste stable. Le nouveau gouvernement, formé après les élections locales récentes, est déterminé à accélérer la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE), la nouvelle stratégie de développement des autorités. Le PSE est une réponse à des résultats insatisfaisants chroniques qui se traduisent par une impatience croissante de la population devant la lenteur des réformes, la faiblesse de la croissance, l'omniprésence de la pauvreté et le niveau élevé du chômage. Les prochaines élections présidentielles devraient se dérouler en 2017, et il apparaît urgent de mettre en œuvre les réformes depuis longtemps nécessaires et de tenir les promesses électorales.

2. Le nouveau gouvernement reste confronté à des obstacles considérables pour débloquer le potentiel de l'économie. La croissance du PIB réel en 2013 est estimée à 3,5 % et pourrait même être plus faible lorsque les données finales seront publiées. Pour 2014, la croissance devrait atteindre 4,5 %, soit 0,4 point de pourcentage au-dessous des estimations antérieures, en raison du ralentissement attendu dans le secteur du tourisme à cause de l'épidémie d'Ébola, et du début tardif de la saison des pluies. L'inflation reste faible. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait diminuer, mais rester proche de 10 % du PIB en raison de la baisse des exportations et du volume élevé des importations, principalement de pétrole. Si la baisse attendue des prix du pétrole se poursuit, le solde des transactions courantes s'améliorera d'environ 1 point de pourcentage en 2015 et à moyen terme par rapport au scénario de référence. Ce déficit est financé par des emprunts non concessionnels et concessionnels.

3. La bonne exécution des réformes prévues dans le PSE pourrait porter la croissance à 7 % à moyen terme, grâce à une augmentation des exportations liées à l'investissement direct étranger. L'investissement direct étranger (IDE) serait attiré par des réformes et des investissements dans le capital humain et les infrastructures publiques. L'activité économique profiterait de l'expansion d'une production compétitive à l'échelle mondiale, y compris des investissements dans de nouveaux secteurs et un redressement sensible dans les secteurs des mines et du tourisme. La croissance serait portée par une augmentation de la production d'électricité à faible coût, ainsi qu'une amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de la gestion des finances publiques.

4. Les risques pesant sur le scénario du PSE sont considérables. Les risques principaux sont internes et donc maîtrisables par les autorités. Ils ont trait principalement à une exécution faible ou lente des réformes prévues dans le PSE, à des pertes de recettes qui empêcheraient de disposer de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre le PSE, à une incapacité à réduire une consommation publique improductive et à des retards dans l'accroissement de l'efficacité des dépenses, en particulier des dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures. La baisse des prix du pétrole pourrait entraîner une baisse des recettes budgétaires, qui serait largement compensée par la baisse des subventions au secteur de l'électricité si des mesures correspondantes étaient prises, avec un effet marginal sur le solde global. Parmi les chocs exogènes possibles figurent

les effets de contagion des crises régionales, y compris l'épidémie d'Ébola et la situation sécuritaire dans les pays voisins, ainsi que des chocs climatiques qui affecteraient l'agriculture. Les risques extérieurs sont une augmentation du coût de l'emprunt public si les investisseurs perdaient confiance dans la capacité du Sénégal à assurer le service de sa dette, ainsi que les effets à l'échelle mondiale de l'abandon des mesures non conventionnelles de politique monétaire. Enfin, un ralentissement de la croissance dans les pays partenaires avancés et/ou émergents pourrait peser sur les exportations du Sénégal.

5. Les risques liés à l'épidémie d'Ébola sont réels. Un seul cas importé a été observé et traité avec succès en septembre 2014. Cependant, les appréhensions concernant l'épidémie vont probablement avoir des conséquences sur le secteur du tourisme pendant la haute saison (de novembre à avril). En outre, la fermeture de la frontière avec la Guinée aura une très légère incidence sur les exportations. Les services du FMI souscrivent aux estimations des autorités selon lesquelles l'impact de l'épidémie d'Ébola sera relativement faible (environ ½ % du PIB) à condition que l'épidémie ne se propage pas.

ENTRETIENS

6. Les entretiens ont porté sur les mesures qui devraient étayer la stratégie de développement des autorités présentée dans le PSE. Les entretiens ont porté principalement sur les points suivants : i) la stratégie des autorités visant à stimuler la croissance, à renforcer l'inclusion et à accélérer la réduction de la pauvreté dans le cadre du PSE, ii) la politique budgétaire à moyen terme, iii) les réformes de la gestion des finances publiques, iv) la stabilité extérieure, v) le développement et la stabilité du secteur financier, et vi) le climat des affaires et le développement du secteur privé.

A. Plan Sénégal Émergent : croissance, inclusion et réduction de la pauvreté

7. Ces dernières années, le Sénégal a enregistré une croissance faible, ce qui a freiné l'inclusion et la réduction de la pauvreté. Entre 1995 et 2005, une croissance relativement vigoureuse (4,5 %), quoique encore inférieure à la moyenne, a entraîné un recul considérable de la pauvreté, de 68 à 48 %. Cependant, entre 2006 et 2013, la croissance est tombée à 3,4 % en moyenne, à cause du manque d'envergure et de la lenteur des réformes pour faire face à un climat des affaires peu propice, de problèmes persistants dans le secteur de l'énergie, de l'insuffisance des infrastructures, de la faible efficacité de l'investissement public et du niveau considérable des dépenses improductives de consommation publique consacrées aux subventions, aux transferts et aux charges administratives. En outre, le Sénégal a subi une série de chocs exogènes, tels que l'envolée des prix des produits alimentaires et des carburants, la crise financière mondiale, des sécheresses et des inondations régionales, et, plus récemment, les retombées de l'épidémie d'Ébola. En conséquence, la pauvreté n'a diminué que légèrement ces dernières années et avoisine 47 %. Par ailleurs, les ratios de la dette ont augmenté : la dette publique totale devrait atteindre 49 % du PIB

en 2014. Le déficit budgétaire, qui était inférieur à 4 % du PIB en 2007, s'est creusé progressivement pour atteindre 6,7 % du PIB en 2011, avant de diminuer, sous l'effet d'un assainissement, de 1,6 point de pourcentage au cours des trois dernières années, pour s'établir à 5,2 % du PIB en 2014.

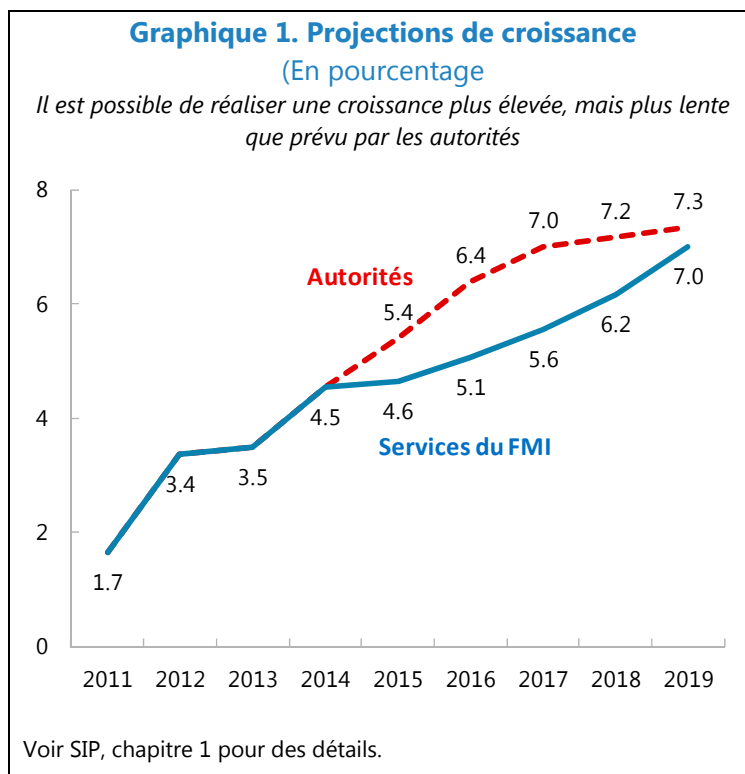
8. Pour sortir de la trappe croissance faible/pauvreté élevée, le gouvernement a mis en place un programme ambitieux, le Plan Sénégal Émergent (PSE). Le PSE a pour objectif de faire du Sénégal une plaque tournante de l'Afrique de l'Ouest en réalisant une croissance élevée dont les bienfaits sont partagés de manière équitable. Il repose sur trois piliers : i) croissance plus élevée et durable grâce à une transformation structurelle, ii) développement humain et protection sociale, et iii) amélioration de la gouvernance, paix et sécurité. Le PSE prévoit des réformes structurelles pour attirer l'IDE et accroître l'investissement privé. Il préconise aussi de limiter la consommation publique et d'accroître l'épargne publique pour créer un espace budgétaire permettant d'accroître l'investissement public en capital humain et en infrastructures publiques.

9. Il ressort de l'expérience internationale qu'il est possible d'atteindre à long terme les objectifs de croissance fixés dans le PSE si des politiques appropriées sont mises en œuvre. Depuis 1990, beaucoup de pays ont enregistré la croissance élevée et soutenue qui est prévue dans le PSE en mettant en place des réformes de politique et des institutions. Par contre, quelques pays qui ont cherché à promouvoir la croissance de leur économie en grande partie à l'aide d'une augmentation des dépenses publiques, y compris le Sénégal dans un passé récent, ont accumulé des dettes, et, en moyenne, leur croissance a ralenti. Pour que le PSE soit un succès, les autorités devront faire la synthèse de l'expérience de pays comparables pour mettre en place le programme de réformes nécessaires pour attirer l'IDE, accroître le rôle de l'investissement privé et accroître les exportations. Les autorités mettent en œuvre les recommandations des services du FMI concernant le choix de quelques pays comparables pour déployer un effort soutenu d'apprentissage entre pairs en vue d'accélérer l'exécution des réformes nécessaires au succès du PSE.

10. Les autorités conviennent avec les services du FMI que le succès du PSE repose sur une accélération des réformes visant à accroître l'IDE et les exportations. Le PSE offre de bons diagnostics et une stratégie de développement judicieuse, notamment le bon dosage d'investissement privé (deux tiers) qui devrait être attiré par une augmentation de l'investissement public en capital humain et en infrastructures. Cependant, les réformes nécessaires risquent d'être négligées au détriment d'une augmentation des dépenses publiques. Les services du FMI encouragent les réformes profondes et rapides des réglementations qui sont nécessaires pour attirer les investisseurs qui hésitent aujourd'hui à investir au Sénégal.

11. La croissance résultant des réformes liées au PSE doit être inclusive et créatrice

d'emplois. Il s'agira de continuer à accroître les opportunités et les emplois dans les secteurs émergents en s'appuyant sur l'augmentation de l'IDE, ainsi que dans l'agriculture en augmentant la productivité. Les autorités sont dans l'ensemble réceptives aux conseils des services du FMI visant à i) accélérer l'exécution des réformes du climat des affaires, ii) améliorer la gouvernance pour rassurer les investisseurs, iii) améliorer l'accès des femmes aux ressources et aux droits de propriété, iv) réformer l'État pour améliorer la fourniture des services publics, v) améliorer l'impact des dépenses publiques grâce à des réformes de la gestion des finances publiques, notamment des investissements publics, vi) geler la consommation publique en valeur réelle de manière à dégager des ressources pour investir dans le capital humain et les infrastructures publiques, et vii) renforcer le dispositif de protection sociale sur la base des conseils fournis par la Banque mondiale.



12. Les autorités considèrent 2015 comme une année décisive, où le Sénégal passera de la planification à l'action. Les autorités prévoient que la croissance s'envolera à 5,4 % l'an après avoir pris en compte l'impact de l'épidémie d'Ébola. La croissance sera portée par l'investissement direct étranger dans le secteur des phosphates, l'investissement public dans les infrastructures, l'investissement privé intérieur dans le secteur du ciment et les réformes dans le secteur agricole (développement de nouvelles zones de culture, irrigation, amélioration de la préparation des semences, approvisionnement en engrais et remise en état des installations de stockage). Les autorités prévoient que la croissance continuera de s'accroître, pour atteindre 6-7 % en 2016-18 et 7,3 % en 2019 (graphique 1).

13. Les services du FMI conviennent qu'une mise en œuvre intégrale du PSE conduirait à une croissance élevée. Cependant, les avis diffèrent quant à savoir dans quel délai. Si les autorités peuvent s'attaquer aux réformes structurelles difficiles qui restent à opérer, elles pourraient atteindre leur objectif de croissance à long terme. Cependant, à cet effet, il conviendra d'accélérer, d'élargir et d'approfondir les réformes qui attireraient l'IDE pour une production compétitive à l'échelle mondiale plus rapidement que prévu actuellement. Les groupes d'intérêts qui préfèrent le statu quo

restent bien établis, et les réformes pourraient être exécutées plus lentement que prévu tandis que des pressions s'exercent pour accroître l'investissement public. En conséquence, les services du FMI sont d'avis que la croissance ne dépassera pas 4,6 % en 2015 et pourrait atteindre 7 % d'ici 2019 si les réformes liées au PSE sont engagées immédiatement et sont mises en œuvre systématiquement. Ces projections des services du FMI se retrouvent dans le scénario de référence.

14. Pour atténuer les risques, il convient d'accélérer les réformes visant à améliorer la gestion de l'investissement public. Les autorités sont réceptives aux conseils des services du FMI : il s'agit i) de collaborer avec la Banque mondiale, la BAfD et les autres partenaires au développement pour veiller à ce que seuls des projets de qualité soient financés, ii) de faire reposer le budget 2015 sur des hypothèses de croissance prudentes, plutôt que sur des dividendes de croissance rapides, iii) de remettre à plus tard les projets d'investissement public dont le taux de rendement est faible, iv) de n'inclure des projets dans le budget qu'après un contrôle rigoureux, et v) de lancer un projet de réforme de la gestion des finances publiques avec le soutien du FMI et un financement de l'UE.

B. Politique budgétaire : préserver la stabilité et accroître les dépenses de développement

Politique budgétaire pour le reste de 2014

15. Pour 2014, les autorités sont convenues avec les services du FMI qu'elles enverront un signal positif en atteignant l'objectif de 5,2 % du PIB révisé qui a été fixé pour le déficit budgétaire. Les bailleurs de fonds et les marchés salueront le respect du principe du PSE selon lequel la viabilité des finances publiques ne sera pas compromise. Cet objectif est à la portée des autorités grâce à la bonne tenue des recettes, conformément aux projections. La perte de recettes fiscales a fin septembre était très légère et devrait être inversée d'ici fin décembre. Cependant, les dépenses courantes restent soumises à des pressions à la hausse, notamment en raison de l'augmentation de la compensation de l'écart tarifaire à la SENELEC. Ces écarts sont compensés par une baisse de la masse salariale, qui tient à la réduction des recrutements d'employés sous contrat à durée déterminée, et par des économies dans la consommation des autres biens et services.

16. Les autorités ont l'intention de continuer à agir sur le plan de la politique fiscale et de l'administration des recettes. Elles prévoient de réduire les arriérés d'impôts et les crédits de TVA. En outre, la loi de finance révisée qui a été approuvée en octobre 2014 prévoit une augmentation des impôts sur le revenu et des taxes sur les télécommunications à compter du 1^{er} janvier 2015. Des études ont été entreprises pour évaluer de nouvelles taxes financières et environnementales.

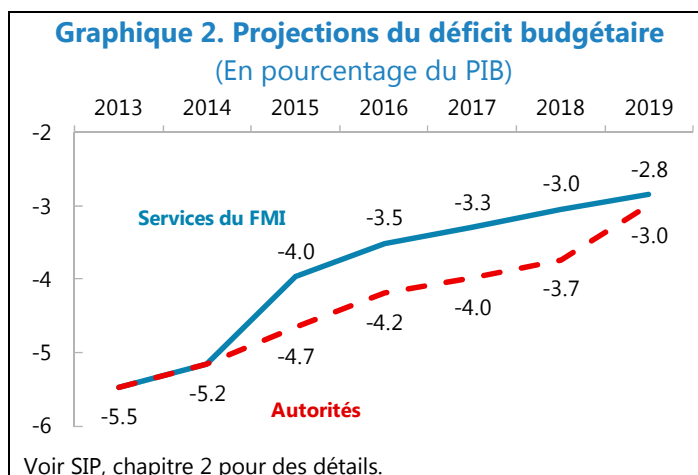
17. Le financement pour le reste de l'année a été obtenu. Le budget sera financé principalement par des prêts concessionnels extérieurs et des emprunts sur le marché régional. En outre, aux fins de la gestion de la dette, les autorités ont émis en juillet des Eurobonds d'un montant de 500 millions de dollars à 10 ans, à un taux de 6,25 %, et un sukuk de 100 milliards de franc CFA, leur première obligation islamique. Le produit remplacera des financements intérieurs aux

échéances plus courtes et remboursera une partie du prêt syndiqué plus coûteux qui a été émis l'an dernier.

18. Il convient de prêter attention immédiatement à l'épidémie d'Ébola. À la suite du seul cas importé d'Ébola, les autorités ont fourni des ressources supplémentaires au Ministère de la santé, en plus de l'aide reçue des partenaires au développement (OMS, PNUD). Pour atténuer les risques macroéconomiques liés à l'épidémie d'Ébola, les autorités planifient aussi des situations d'urgence. Une équipe coordonnée par le Ministère des finances prépare des demandes d'aide budgétaire supplémentaire et exceptionnelle de la part des partenaires au développement. Une aide supplémentaire devrait contribuer de manière temporaire à des programmes qui peuvent être établis à l'avance avec des opérateurs importants dans chaque secteur au cas où l'épidémie d'Ébola aurait des retombées régionales ou si les points de vue dans le reste du monde ont une incidence sur le tourisme, ainsi que les transports terrestres, maritimes et aériens.

Politique budgétaire pour 2015 et à moyen terme

19. Les autorités ont présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances 2015 qui prévoit un déficit budgétaire de 4,7 % du PIB, reflétant une consolidation budgétaire de 0,5 % du PIB. Ce chiffre est légèrement moins ambitieux que prévu initialement, car les autorités ont l'intention d'augmenter rapidement l'investissement consacré aux projets du PSE. En ce qui concerne les recettes, il est supposé que l'accélération de la croissance du PIB élargira la base d'imposition, ce qui permettra de collecter des recettes supplémentaires. En outre, l'application du nouveau code des impôts devrait porter pleinement ses fruits. Par ailleurs, les autorités ont l'intention de recouvrer des montants considérables d'impôts impayés des années précédentes, de renforcer les administrations de l'impôt et des douanes, et de rationaliser l'imposition du secteur financier et des télécommunications. Pour ce qui est des dépenses, la loi de finances inclut des dépenses équivalant à 2,1 % du PIB pour 27 projets essentiels du PSE. Pour financer l'investissement lié au PSE, les autorités prennent des mesures qui représentent 1,5 % du PIB et ont l'intention d'emprunter à hauteur de 0,6 % du PIB, si nécessaire. Afin de dégager des ressources supplémentaires pour cet investissement, les autorités ont décidé aussi de maintenir la consommation publique constante en valeur réelle, notamment en gelant la masse salariale pour tous les agents qui ne font pas partie du personnel de terrain, et de réorienter les investissements moins prioritaires vers des projets du PSE.



20. Les services du FMI souscrivent pleinement aux priorités du PSE, mais ils ont recommandé une augmentation moins ambitieuse de l'investissement public en 2015, qui permettrait de réduire le déficit à 4 % du PIB (graphique 2). Les services du FMI ont engagé les

autorités à maintenir l'assainissement des finances publiques prévu initialement dans l'accord ISPE jusqu'à ce qu'il soit fermement établi que les dividendes de croissance des réformes du PSE se matérialisent. Si le déficit était plus élevé sans que la croissance soit plus vigoureuse, la vulnérabilité des finances publiques et de la dette augmenterait. Par ailleurs, la capacité d'absorption reste faible au Sénégal, et il est possible que des investissements supplémentaires ne soient pas utilisés de manière efficiente.

21. Les autorités ont répondu qu'elles feraient preuve de prudence en ce qui concerne l'augmentation de l'investissement public et mettraient en place une réserve de précaution.

Pour 2015, cette réserve de précaution prévoit de geler les crédits affectés à des projets qui ne sont pas accompagnés d'une étude de faisabilité. Dans le projet de loi de finances 2015, les autorités ont inclus 10 projets d'investissement du PSE pour un montant de 52 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB) qui seraient placés dans la réserve. Le Ministère des finances débloquera des financements pour ces projets uniquement après que les ministères dépensiers auront achevé des études de faisabilité acceptables. Selon les autorités, cette mesure constituerait un garde-fou précieux contre une augmentation trop rapide des dépenses d'investissement public. Une version plus détaillée de la réserve de précaution sera mise en place à compter de la loi de finances 2016.

22. Les autorités se sont déclarées préoccupées par le risque d'une perte de recettes lié à l'épidémie d'Ébola dans la région. Elles estiment que l'impact global de l'épidémie sur le déficit budgétaire en 2015 pourrait atteindre environ 0,3 % du PIB, principalement sous la forme d'une perte de recettes tirées du tourisme. L'impact, notamment sur les dépenses publiques, pourrait être plus marqué si l'épidémie n'est pas contenue. Les autorités ont l'intention de tenir compte de l'impact de l'épidémie d'Ébola sur les finances publiques dans une loi de finances supplémentaire plus tard en 2015 lorsque la situation sera plus claire. Les services du FMI sont convenus qu'il faut tenir compte d'un choc budgétaire lié à l'épidémie d'Ébola.

23. Étant donné les risques entourant les perspectives budgétaires pour 2015, les services du FMI ont encouragé les autorités à envisager des mesures supplémentaires (encadré 1). À moyen terme, les autorités ont l'intention de maintenir la trajectoire prévue pour l'assainissement des finances publiques. D'ici 2019, les autorités prévoient de ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB, c'est-à-dire l'objectif fixé par l'UEMOA.

Encadré 1. Mesures budgétaires supplémentaires éventuelles pour 2015

Recettes

- Commencer à utiliser, à compter de janvier 2015, le numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations (NINEA) pour l'application et les contre-vérifications de diverses taxes, en particulier au niveau des douanes.
- Charger une équipe de suivre l'impact des réformes de la politique fiscale déjà approuvées sur le recouvrement des recettes et de recommander des mesures correctives en cas de résultats insuffisants.
- Envisager un système de bonus/malus pour récompenser/pénaliser les contribuables qui ont choisi d'utiliser le NINEA.
- Recouvrer au moins 50 % des impôts impayés en 2015.

Dépenses

- Inclure dans le contrat-plan avec la SENELEC une disposition qui lie la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs à la mise en œuvre des réformes du secteur de l'électricité et au niveau de la subvention nécessaire.
- Procéder à un examen des suppléments de salaire et soumettre les augmentations à des règles fondées sur les résultats. L'objectif serait de mettre en place une nouvelle politique sur les prestations, qui pourraient être regroupées et liées aux contrats-plans.
- Rationaliser les dépenses courantes dans les agences en limitant les dépenses aux salaires dans l'attente de la fermeture des agences qui doivent être fermées. Éliminer les agences inutiles et fusionner celles qui figurent dans le plan de réforme des agences publié par les autorités en 2013.
- Mettre en œuvre la nouvelle politique sur les bourses d'études dans les limites d'un plafond déterminé sur la base des ressources budgétaires disponibles tout en encourageant les banques à accorder des prêts aux étudiants.
- Mieux cibler les subventions dans l'agriculture.

24. Pour préserver la viabilité des finances publiques à long terme, les autorités envisagent d'ancrer la politique budgétaire sur une trajectoire d'endettement compatible avec la viabilité de la dette. En particulier, les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont décidé de maintenir le ratio dette/PIB au-dessous de 52 %, soit en deçà du critère de convergence de l'UEMOA (70 %). Ce niveau cadre avec l'intention déclarée par les autorités dans le PSE de faire financer les nouveaux investissements par des baisses correspondantes de la consommation publique ou des recettes supplémentaires, sans contracter de nouvelles dettes. Les services du FMI recommandent que les autorités annoncent cette trajectoire de la dette dans la loi de finances, en s'engageant, en cas d'écart, à inclure dans la loi de finances suivante une liste de mesures visant à ramener la dette sur la trajectoire originale dans les quatre années qui suivent. Le Ministre des finances serait aussi tenu d'expliquer les raisons de cet écart initial à l'Assemblée nationale. Dans le courant de 2015, ces dispositions pourraient être consacrées par la loi. Les autorités ont souscrit dans l'ensemble à ces recommandations.

25. Pour accroître l'efficacité des réformes essentielles du PSE, les services du FMI proposent que les autorités fassent en sorte qu'un haut fonctionnaire soit personnellement responsable de chacune d'entre elles. À cet effet, une équipe chargée de diriger l'effort de réforme pourrait être mise en place au sein du Ministère des finances. Elle serait composée de fonctionnaires qui, en plus de leurs fonctions normales, seraient chargés du suivi de l'exécution des réformes. Cette équipe établirait des calendriers assortis de jalons pour chaque réforme et, en cas de dérapage, recommanderait des mesures correctives. L'équipe pourrait aussi être chargée de trouver des pays comparables avec lesquels un programme actif de collaboration pourrait être établi. Des praticiens ayant l'expérience des réformes partageraient leur expérience et fourniraient des conseils sur la meilleure manière d'approcher les réformes au Sénégal. Ces propositions seraient ensuite transmises au Ministre des finances qui chercherait à obtenir l'approbation du gouvernement. Les autorités commencent à suivre cette voie dans le cadre de leur réflexion sur les meilleurs moyens d'obtenir l'appui du FMI et des autres partenaires de développement au PSE.

26. Enfin, les autorités ont l'intention de continuer d'améliorer la transparence des finances publiques. Les crédits budgétaires trimestriels et leur exécution seront publiés sur le site Web du Ministère des finances sous une forme accessible au public et à la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

C. Réformes structurelles de la gestion des finances publiques

27. Des réformes des institutions budgétaires seraient utiles à la mise en œuvre du PSE. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités souhaitent réformer leur dispositif institutionnel, ainsi que renforcer la transparence et la discipline dans le domaine des finances publiques. La réaffectation des ressources requise par le PSE nécessite un renforcement des institutions budgétaires en ce qui concerne la conception de la politique budgétaire, la gestion de l'investissement public et l'exécution du budget.

28. La conception de la politique budgétaire doit s'inscrire dans un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). Le Sénégal travaille sur un CBMT depuis un an conformément à la loi de 2011 sur la gestion des finances publiques. La publication d'un premier CBMT pourrait être un objectif dans le courant de 2015. Ce document doit présenter la trajectoire de la dette susmentionnée et expliquer la stratégie macrobudgétaire qui y correspond pour les trois prochaines années. En particulier, le CBMT doit examiner la viabilité de la masse salariale et des grands projets d'investissement public. Les versions ultérieures du CBMT devraient expliquer clairement les écarts par rapport au document précédent et, si nécessaire, présenter des mesures correctives qui permettraient d'atteindre les objectifs macrobudgétaires. À l'appui de ces efforts, des examens des dépenses pourraient être effectués dans des secteurs particuliers. Les autorités travaillent à la mise en place de d'un CBMT, notamment avec l'assistance technique de leurs partenaires de développement.

29. Il convient de continuer d'améliorer la gestion de l'investissement public. Le Sénégal a déjà mis en œuvre plusieurs bonnes pratiques dans la gestion de l'investissement public, même s'il

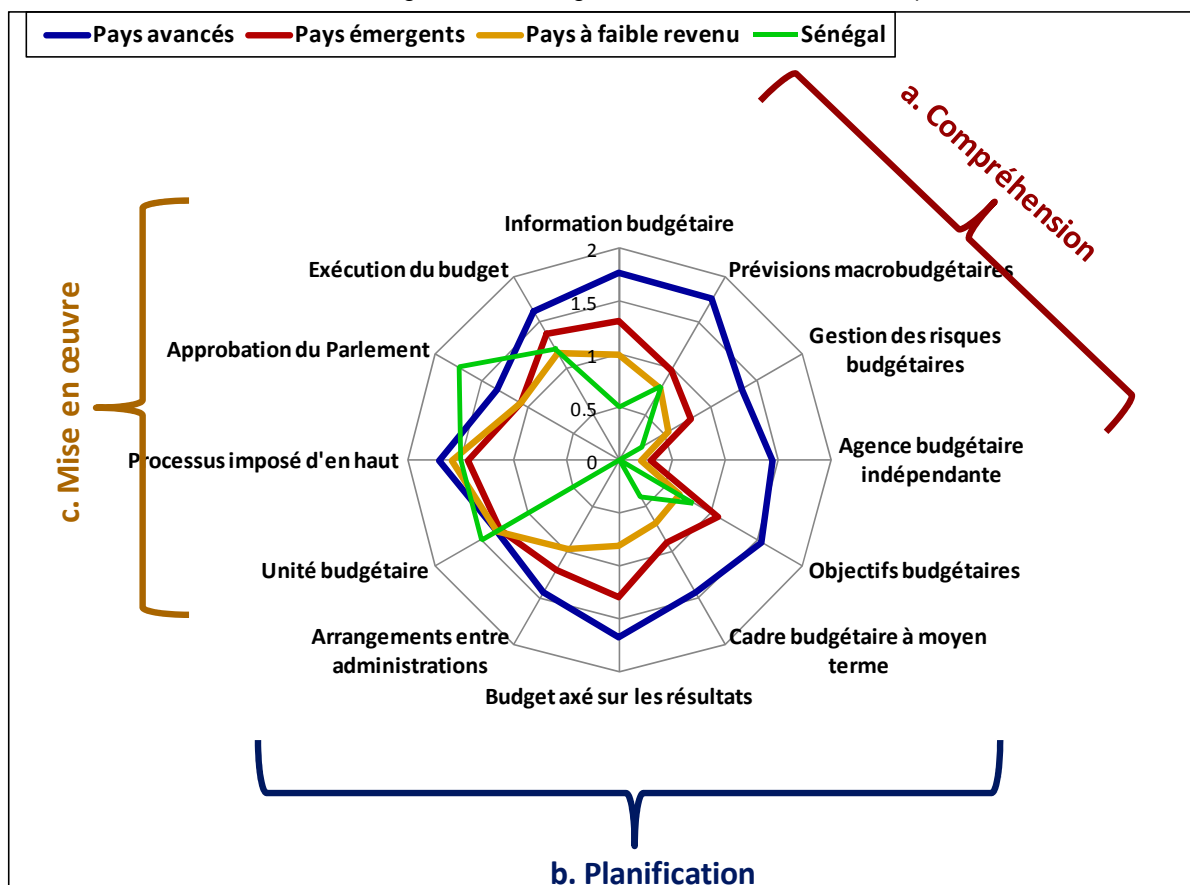
convient d'améliorer notablement certains éléments, tels que les études de faisabilité et les évaluations socio-économiques. Les services du FMI notent avec satisfaction les efforts qui ont été déployés récemment pour reclasser les dépenses hors équipement du budget d'équipement au budget récurrent, et ils encouragent les autorités à achever ce reclassement. Les autorités pourraient ensuite s'attacher à améliorer l'information sur l'exécution financière et physique des investissements (couverture, communication en temps voulu et exactitude). Les projets financés sur ressources intérieures et extérieures devraient être inclus, de même que les projets mis en œuvre par les agences ; il serait nécessaire d'améliorer la gestion informatique à cet effet. Le plan d'investissement public pourrait être renforcé et lié au CBMT, afin de garantir que des ressources seront disponibles pendant la durée de vie de chaque projet. Il faudrait aussi mettre au point des évaluations ex ante et ex post des projets, en mettant l'accent sur les projets de grande envergure ou risqués. Les autorités sont conscientes des problèmes liés à la gestion de l'investissement public et prévoient de s'y attaquer dans le cadre des réformes en cours de la gestion des finances publiques.

30. La gestion de l'exécution du budget doit progresser parallèlement à d'autres réformes.

Le succès du PSE dépend d'une recomposition du budget, pour laquelle il est essentiel de disposer d'institutions budgétaires solides (graphique 3). Les réformes de la gestion des finances publiques devraient améliorer l'établissement et l'exécution du budget. Au Sénégal, les agences publiques ont de l'importance pour la discipline et la viabilité des finances publiques, car leurs décisions peuvent avoir un impact à moyen et à long terme sur les finances publiques (masse salariale, engagements pluriannuels). Le processus d'exécution du budget devrait offrir une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des imprévus, y compris un climat macroéconomique défavorable. Un examen de l'exécution du budget au milieu de l'exercice, y compris des projections pour le reste de l'exercice, pourrait être utile pour gérer l'exécution de la stratégie. Les autorités ont souscrit aux recommandations des services du FMI et ont sollicité une assistance technique du FMI en ce qui concerne la conception de la politique budgétaire, la gestion efficiente de l'investissement public et la discipline dans l'exécution du budget.

Graphique 1. Institutions budgétaires

Les institutions budgétaires au Sénégal sont classées derrière les comparateurs



Voir SIP, chapitre 2, pour détails.

31. En particulier, les services du FMI saluent les premières mesures qui ont été prises en vue de la mise en place en 2015 d'une réserve de précaution, qu'il convient de continuer à développer à moyen terme. Dans sa version complète, la réserve de précaution serait une version renforcée de la réglementation que le Ministère des finances a déjà mise en place pour faire face à des imprévus durant l'exercice (5 % des dépenses courantes et de capital). Pour être crédible, cette réserve doit répertorier des mesures précises soumises à un gel. Par exemple, elle pourrait couvrir toutes les créations nettes de postes, à l'exception du personnel de terrain dans les domaines de la santé et de l'éducation (infirmières, médecins et enseignants) et dans les services de sécurité, ainsi que les postes budgétaires d'équipement. Les services du FMI recommandent qu'une réserve minimum d'environ 0,5 % du PIB soit prévue en 2015 et au-delà pour faire face à une éventuelle évolution macroéconomique défavorable. Les fonds de la réserve doivent être débloqués sur la base d'une analyse des coûts et avantages, de facteurs environnementaux, de l'accès au financement concessionnel, de la tenue globale des recettes ou d'autres facteurs.

32. Le plan de réforme des agences doit être mis en œuvre de manière systématique, et des mises à jour doivent être présentées régulièrement à l'Assemblée nationale.

Conformément à des engagements pris antérieurement, les autorités sont vivement encouragées à fermer aussi vite que possible les 16 agences répertoriées dans le plan de réforme et à fusionner huit autres agences en trois agences. Dans l'attente de la dissolution des agences dont la fermeture est prévue, seule la masse salariale devrait être financée pour ces entités. Des rapports sur le suivi de l'exécution du budget par les agences devraient être produits et publiés sur le site Web du Ministère des finances. La loi de finances 2015 inclut une annexe où figure la liste complète des agences et des fonds, ainsi qu'une mise à jour sur la mise en œuvre du plan de réforme des agences. Les autorités sont encouragées à établir des contrats-plans pour toutes les agences et à surveiller de près leur réforme. Il ne faut pas créer de nouvelles agences sans une analyse préalable de leurs coûts et avantages. Les autorités travaillent sur la mise en œuvre du plan de réforme des agences.

33. Les efforts déployés pour mettre en œuvre le compte unique du Trésor sont insuffisants et doivent être poursuivis avec détermination. Pour accélérer le passage à un compte unique du Trésor, les services du FMI encouragent les autorités à mettre en place une procédure par laquelle les crédits à un département ou à une agence seront débloqués seulement au niveau des dépenses en 2014 jusqu'à ce que les comptes soient fermés et intégrés au système du compte unique. Les autorités ont pris note de ces recommandations.

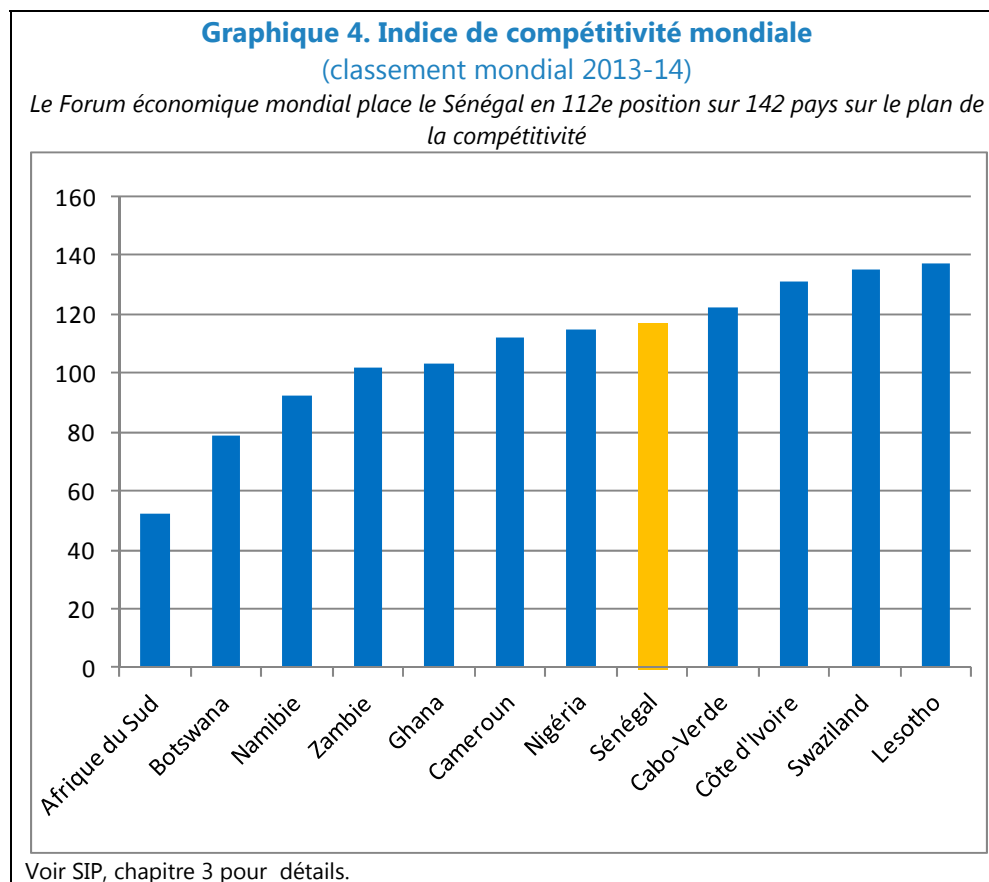
D. Évaluation de la stabilité extérieure

34. Il ressort de l'évaluation de la stabilité extérieure que le déficit des transactions extérieures courantes constitue le risque extérieur principal. Bien qu'il n'y ait aucun signe notable d'un désalignement du taux de change du Sénégal, le déficit des transactions extérieures reste élevé, aux environs de 10 % du PIB, mais pourrait s'améliorer d'environ 1 point de pourcentage si la baisse attendue du prix du pétrole se poursuit (tableau 3).¹ L'amélioration observée depuis 2012 sera probablement annulée en 2014 par l'impact de l'épidémie d'Ébola, ainsi que par le début tardif de la saison des pluies. Les impacts positifs du PSE, y compris l'assainissement des finances publiques, devraient réduire le déficit à long terme. Cependant, le déficit restera supérieur à 8 % à moyen terme. Jusqu'à récemment, le déficit des transactions courantes était financé principalement par des dons et des emprunts concessionnels. Cependant, le pays est de plus en plus exposé aux changements d'opinion des marchés en raison de l'augmentation des emprunts non concessionnels, y compris des Eurobonds.

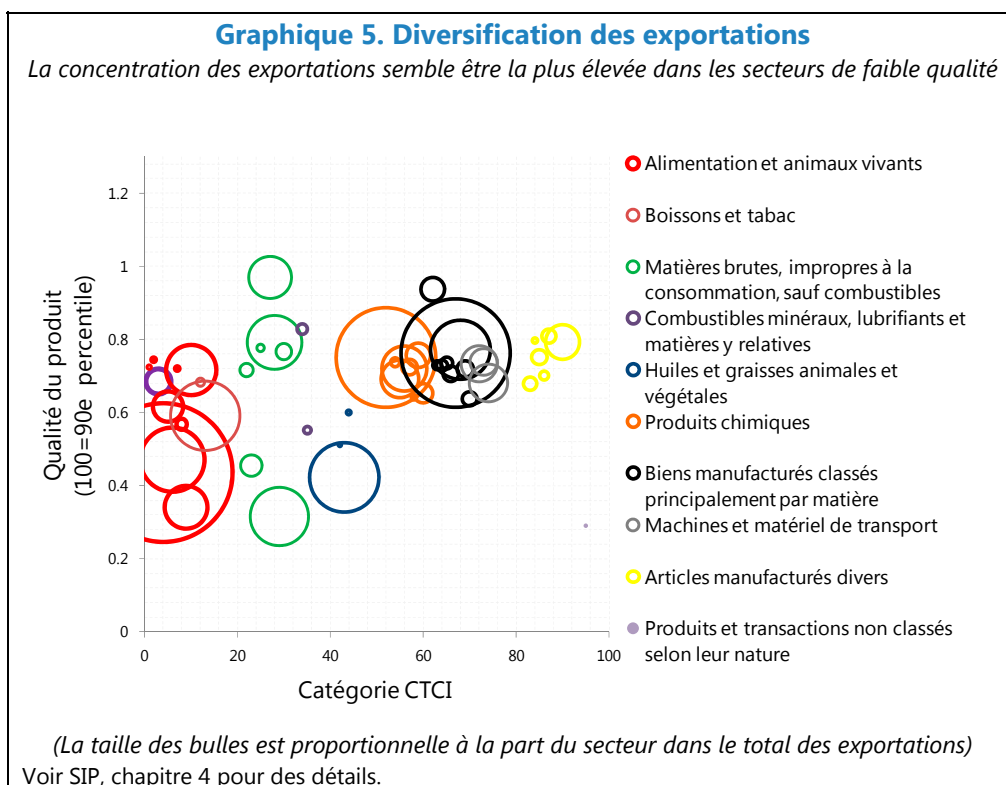
35. La compétitivité du Sénégal semble s'éroder, la croissance des exportations et de l'IDE n'étant pas aussi rapide que dans les pays comparables. La part de marché mondial du Sénégal n'a guère augmenté au cours des 10 dernières années, et la contribution des exportations au PIB est

¹ Le Sénégal, qui est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des Statuts du FMI, et applique un système de change qui ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un rattachement conventionnel à l'euro.

restée voisine de 25 %. En outre, le pays attire moins d'IDE que les pays comparables, tandis que les envois de fonds, qui atteignent 11 % du PIB, restent une source importante et stable de devises. Au cours des dernières années, le Sénégal a reçu environ 2 % du PIB en IDE, contre une moyenne de plus de 7 % dans les autres pays d'Afrique subsaharienne de la tranche inférieure des revenus intermédiaires. Parmi les autres faiblesses figurent l'accès au crédit, l'exécution des contrats et les droits de propriété. Quelles que soient les améliorations apportées récemment, le classement global du Sénégal sur le plan de la compétitivité reste faible (graphique 4).



36. Si la base d'exportations du Sénégal est relativement bien diversifiée, les exportations de qualité ont un poids relativement faible. Le Sénégal a du mal à améliorer la qualité de ses exportations par rapport à trois pays de référence. Les secteurs où la qualité des produits exportés est relativement faible, telle que l'alimentation et les animaux vivants, constituent une part élevée des produits exportés (graphique 5). La population active du Sénégal étant concentrée dans l'agriculture, il pourrait être utile d'accroître la qualité des produits agricoles pour compléter la diversification des exportations tirée par l'IDE.



37. La probabilité d'un surendettement reste faible dans le scénario de référence. Dans ce scénario, tous les indicateurs d'endettement restent en deçà des seuils indicatifs qui dépendent de la politique économique, et les ratios de la dette en valeur actuelle sont inférieurs à ceux de l'analyse précédente de la viabilité de la dette (graphique 6). Ces améliorations tiennent aux réformes institutionnelles qui ont permis au Sénégal de relever sa note CPIA. Les ratios de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent inférieurs à leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Deux poussées du service de la dette s'expliquent par le remboursement supposé des Eurobonds à leur échéance, qui conduirait à deux dépassements légers et temporaires dans le test de résistance le plus extrême (une dépréciation de 30 % de la monnaie).

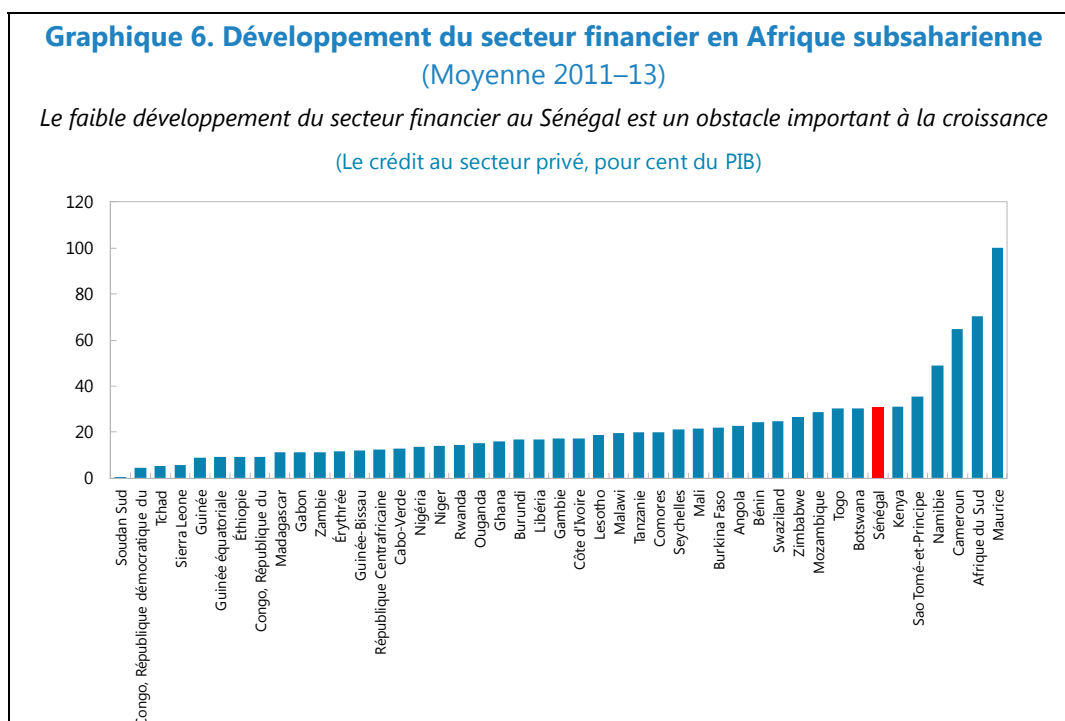
38. Dans un autre scénario où les dépenses et la dette accumulée sont plus élevées, les indicateurs d'endettement se détériorent (graphique 7).² Les indicateurs restent en deçà des seuils dépendant de la politique économique, mais le ratio valeur actuelle de la dette/PIB et le ratio valeur actuelle de la dette/exportations se détériorent quelque peu, même si l'on suppose que la croissance est plus rapide que dans le scénario de référence. Cela donne à penser que, si les dépenses d'équipement et les dettes accumulées étaient plus élevées, le Sénégal risquerait de perdre sa notation « risque faible de surendettement » si les dividendes de croissance ne se matérialisaient pas.

² Ce scénario suppose que l'augmentation des dépenses d'équipement accroît le déficit budgétaire d'environ 0,7 point de pourcentage du PIB en 2015–19 et que la croissance s'accélère de 1 point de pourcentage sur la même période.

39. Il sera crucial d'accroître les exportations tirées par l'IDE, de mener une politique budgétaire restrictive et de gérer prudemment la dette pour éviter les risques d'instabilité extérieure. La réalisation des objectifs du PSE concernant la diversification des exportations grâce à l'IDE et la poursuite de l'assainissement des finances publiques, étayée par l'ancrage sur la dette proposé dans le PSE, contribueront à consolider la position extérieure. Cependant, les autorités devront continuer à faire preuve de prudence en ce qui concerne le recours à des emprunts non concessionnels. Les autorités ont répété qu'elles étaient déterminées à gérer la dette de manière prudente, notant qu'elles suivent de près non seulement les risques pesant sur la viabilité de la dette, mais aussi les risques de refinancement. Les services du FMI et les autorités sont convenus qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour rehausser la compétitivité du Sénégal, en s'inspirant de l'expérience de pays comparables.

E. Développement et stabilité du secteur financier

40. Le secteur bancaire sénégalais partage les faiblesses recensées au niveau de l'UEMOA et la profondeur du secteur financier reste limitée (graphique 6). Le système financier est relativement bien capitalisé. En dehors de risques de concentration, il ne semble pas y avoir de risque notable pour la stabilité financière à l'heure actuelle. Le secteur financier reste dominé par un petit nombre de banques (dont quatre sont internationales), et le secteur de la microfinance progresse rapidement. Comme dans le reste de l'UEMOA, la qualité des actifs constitue un problème, comme en témoigne le niveau relativement élevé des prêts improductifs, de même que les risques élevés de concentration. Les services du FMI encouragent les autorités à collaborer avec la Commission bancaire et les autorités de l'UEMOA si des risques d'instabilité se présentent. Les autorités ont l'intention de prendre des mesures dans ce sens.



41. Le secteur financier est sain dans l'ensemble, mais il convient de suivre le niveau élevé des prêts improductifs en coordination étroite avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UEMOA.

Le niveau relativement élevé des prêts improductifs (20 %) est attribuable à un petit nombre d'entreprises, dont l'une, dans le secteur de la chimie, a été recapitalisée récemment, le nouveau propriétaire ayant promis de rembourser les dettes. Les risques principaux dans le secteur financier pourraient tenir à l'inexécution des réformes qui porteraient la croissance au niveau prévu dans le PSE et atteint par les pays comparables. Les autorités ont accueilli favorablement les suggestions des services du FMI, qui leur ont recommandé de choisir quatre ou cinq pays comparables qui pourraient fournir des indications utiles pour le Sénégal, ainsi que de passer en revue les dispositifs institutionnels et les mesures qu'elles ont prises pour protéger leur secteur financier. Sur la base de cet examen, qui devrait être achevé dans le courant de 2015, des mesures qui nécessitent une décision collective au niveau de l'UEMOA pourraient être définies.

42. Les autorités mettent en œuvre une stratégie visant à améliorer l'accès au crédit. En 2013, trois établissements financiers ont été établis : le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), dont l'objectif est de réduire les taux débiteurs appliqués aux petites et moyennes entreprises (PME) en offrant un système de garantie mutuelle ; le Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), qui apporte une aide directe aux PME en leur fournissant du crédit, et la Banque nationale pour le développement économique (BNDE). Ces trois établissements ne sont en activité que depuis quelques mois : ils sont encore en train de s'installer dans le système financier et cherchent à obtenir des financements supplémentaires de préférence à des conditions avantageuses.

43. Les autorités s'emploient aussi à renforcer la résilience du système bancaire, notamment en s'attaquant aux prêts improductifs. En particulier, les autorités cherchent i) à améliorer l'information financière en développant les centrales de risques, ii) à accroître le rôle des garanties et à réduire les asymétries d'information, et iii) à améliorer les mécanismes de résolution des crises bancaires conformément aux recommandations du FMI au niveau de l'UEMOA, car les coûts des résolutions bancaires pourraient se traduire par des coûts budgétaires pour le Sénégal. Les services du FMI saluent cette ligne de conduite, et encouragent les autorités à accélérer ces réformes et à collaborer avec les autorités régionales pour renforcer la résilience du système bancaire.

F. Climat des affaires et développement du secteur privé

44. Pour que le PSE soit un succès, le Sénégal doit améliorer le climat des affaires. Au Sénégal, il existe peu d'obstacles juridiques au commerce et à l'investissement, mais le pays reste en bas du classement de l'enquête de la Banque mondiale sur la réglementation des affaires (« Doing Business »). Dans le rapport Doing Business 2015, le Sénégal se classe en 161^e position, en hausse par rapport à sa 171^e position en 2014. Le Sénégal figure parmi les 10 pays qui ont connu la plus nette amélioration. Cependant, il reste beaucoup à faire pour mettre en place un climat sain et encourager l'investissement privé : le Sénégal continue de se classer au-dessous des pays comparables de la région, tels que le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin. Il convient d'accélérer

les efforts déployés pour améliorer le climat des affaires de la même manière que, entre autres, au Rwanda et à Maurice, où une amélioration rapide a été observée. Les services du FMI notent avec satisfaction les réformes opérées pour améliorer l'accès au crédit, simplifier les réglementations, ainsi que renforcer la protection des investisseurs et les droits de propriété. Des mesures supplémentaires restent nécessaires pour améliorer le climat des affaires (encadré 2). Les autorités ont l'intention de donner suite à ces recommandations en coopération avec la Banque mondiale.

Encadré 2. Mesures visant à améliorer le climat des affaires

- Réduire les exigences de fonds propres pour faciliter la création d'entreprise.
- Réduire le délai d'obtention des permis de construction.
- Remplacer l'autorisation nécessaire du fisc par une obligation de notification et créer une étape unique pour le transfert de propriété au registre foncier.
- Mettre en place la réglementation de l'UEMOA sur l'agrément et l'exploitation des centrales de risques afin d'améliorer le système d'information sur le crédit.
- Renforcer la protection des investisseurs minoritaires en établissant des exigences plus strictes pour la divulgation des transactions entre parties liées au conseil d'administration, et en permettant d'inspecter les documents sur les transactions entre parties liées et de nommer des auditeurs chargés de mener les inspections, ainsi qu'en permettant aux actionnaires qui forment une demande en justice de consulter des documents relatifs à l'objet de la plainte pendant le procès.
- Abolir la taxe sur les véhicules.
- Faire en sorte que l'on puisse télécharger les formulaires de déclaration de la TVA en ligne afin de simplifier les paiements de la taxe.

45. Le Sénégal doit aussi continuer de chercher à éliminer les obstacles aux échanges commerciaux et aux mouvements des facteurs dans le contexte d'accords régionaux. Il est crucial que la main-d'œuvre et les capitaux circulent librement pour compléter la libre circulation des biens et services. Il est particulièrement important d'ouvrir le marché du travail pour un emploi productif au Sénégal et de veiller à ce que les investisseurs puissent facilement obtenir les qualifications nécessaires pour pérenniser la croissance. Il convient de s'attaquer directement à l'inadéquation des qualifications qui peut conduire à l'exclusion de certains travailleurs grâce au recyclage plutôt qu'en limitant l'embauche de travailleurs disposant des qualifications nécessaires en provenance d'autres pays de la région. Les autorités ont bien accueilli ces recommandations et ont l'intention de coopérer avec les autres membres de l'UEMOA afin de les mettre en œuvre.

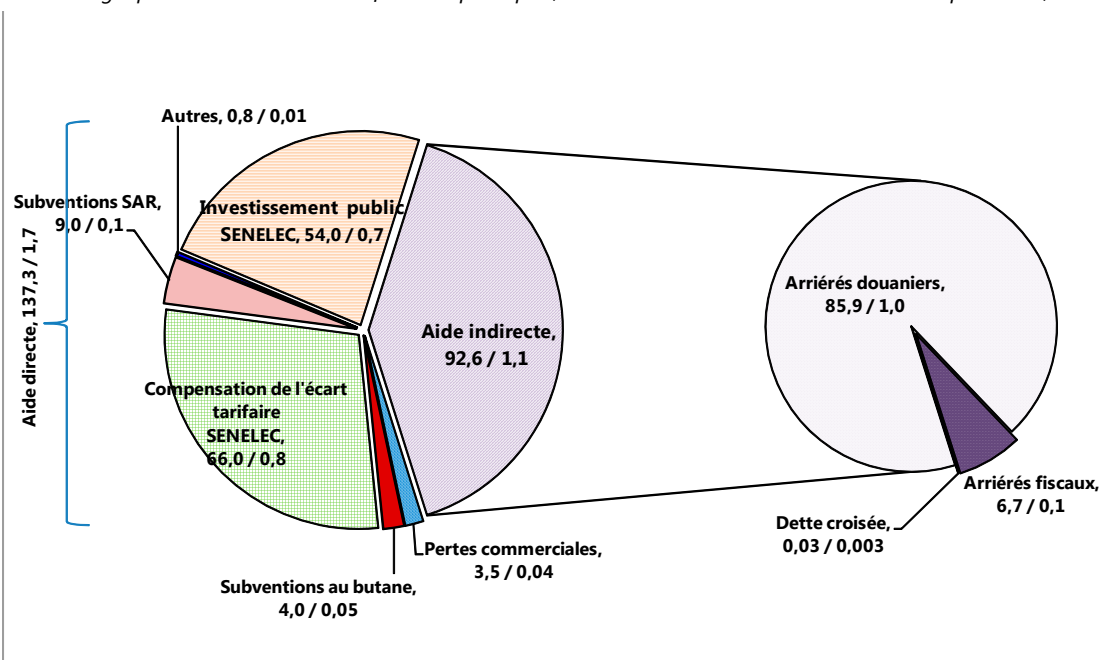
46. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'énergie, mais les retards récurrents freinent le développement du secteur privé et exercent des pressions supplémentaires sur le budget. Les autorités estiment dans la loi de finances 2015 que les coûts directs (compensation de l'écart tarifaire à la SENELEC, investissement, etc.) et indirects (principalement arriérés douaniers et fiscaux accumulés par la SENELEC) pourraient s'élever à 230 milliards de francs CFA (2,8 % du PIB) (graphique 7). Ces subventions profitent généralement aux fournisseurs de moyens de production à la SENELEC et aux populations riches qui consomment la majeure partie de l'électricité. Par ailleurs, l'expansion de la production d'électricité reste lamentablement à la traîne et l'incertitude qui

entoure l'approvisionnement en électricité freine le développement économique et social. Le niveau des subventions à la SENELEC pourrait être sensiblement plus faible en 2015 si la baisse attendue des prix du pétrole se matérialisait.

Graphique 7. Aide totale au secteur de l'énergie

(En milliards de FCFA/ En pourcentage du PIB)

Le secteur de l'énergie pèse lourdement sur les finances publiques, en recevant une aide annuelle totale dépassant 2,8 % du PIB



Voir SIP, chapitre 5 pour des détails.

47. Les autorités mettent en œuvre un vaste programme de réforme du secteur de l'électricité avec l'appui de leurs partenaires au développement. La stratégie des autorités consiste à investir dans la production d'électricité à plus faible coût, ce qui réduirait les prix et éliminerait les subventions, tout en portant la production à un niveau correspondant aux besoins de développement du Sénégal. Mais des révisions répétées du plan d'investissement ont retardé la mise en place des capacités de production à plus faible coût, et les subventions budgétaires restent élevées. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer les réformes dans le secteur de l'énergie et à continuer d'améliorer la transparence du secteur. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement montreront la voie à suivre à ce sujet. Les services du FMI soulignent de nouveau l'importance des plans d'urgence au niveau du plan d'investissement et du budget afin d'éviter que les retards ne conduisent à des coûts budgétaires imprévus. Il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour réduire les coûts de l'électricité, car la baisse des prix du pétrole, même si elle est durable, n'éliminera pas les subventions.

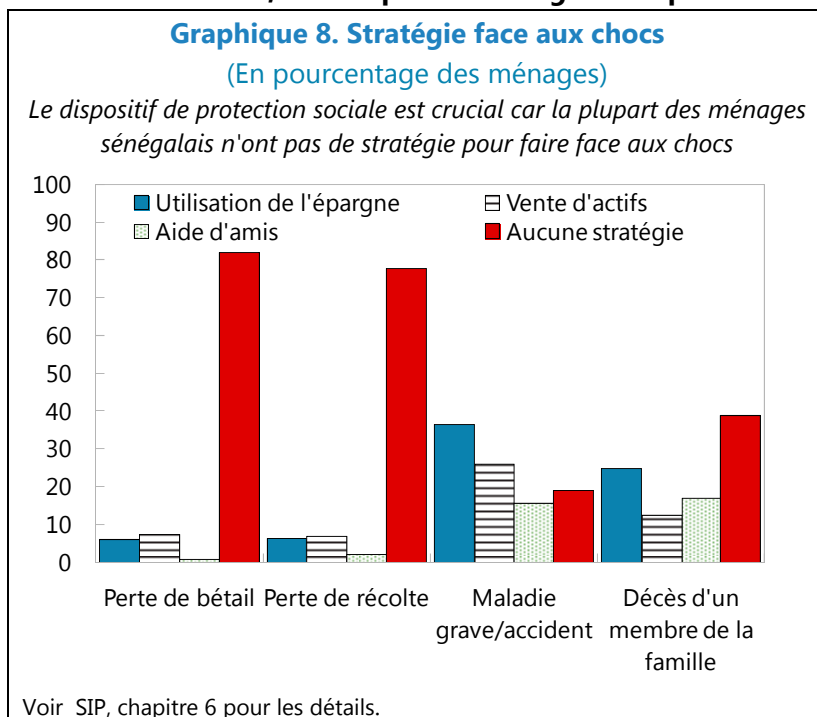
48. Les réformes doivent veiller à ce que de nouveaux emplois soient créés et à ce que les dispositifs de protection sociale soient efficaces, avec un partage équitable des prestations. Le total des dépenses consacrées au dispositif de protection sociale au Sénégal est largement en deçà

de ce qui est observé dans beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Il est particulièrement important d'agir au Sénégal car la majeure partie de la population est vulnérable aux chocs (graphique 8). Une partie des dividendes de croissance du PSE devrait être investie pour développer progressivement le dispositif de protection sociale tout en encourageant l'autonomisation et en privilégiant les transferts monétaires assortis de conditions. Afin de promouvoir le bien-être social et de veiller à ce que les bienfaits de la croissance soient partagés équitablement, les services du FMI engagent vivement les autorités à faciliter le développement du secteur formel privé en simplifiant les réglementations, notamment pour les startups et les PME, et en réformant le marché du travail de façon à protéger les travailleurs plutôt que les emplois. Il s'agirait de permettre aux entreprises de licencier du personnel de manière relativement facile, peu coûteuse et rapide (ainsi que de prévoir la possibilité d'une action en justice de l'État en cas de licenciement inéquitable). Cependant, pour protéger les travailleurs, l'État devra offrir une aide pendant une période raisonnable de recherche d'emploi et pourrait devoir subventionner des formations sur poste là où il est peut-être nécessaire d'améliorer les qualifications.

RESULTATS DU PROGRAMME

49. Les résultats du programme sont satisfaisants, à l'exception d'un léger manquement en ce qui concerne les emprunts non concessionnels, qui s'explique par des carences dans la gestion de la dette. Les autorités ont rempli les critères quantitatifs et ont atteint les objectifs indicatifs pour fin juin. Le déficit budgétaire s'élevait à 170 milliards fin juin, bien en deçà des 198 milliards prévus dans le programme. Les recettes ont été légèrement supérieures à l'objectif indicatif, du fait des mesures prises pour renforcer l'administration de l'impôt. L'exécution des dépenses, en particulier des dépenses d'investissement, a été plus lente

que prévu dans le programme en raison de la faiblesse persistante des capacités de planification et d'exécution. Fin septembre 2014, le plafond des emprunts non concessionnels, qui est un critère d'évaluation continu dans le programme ISPE, a été dépassé de 65 millions de dollars (0,4 % du PIB), parce qu'un prêt de la Banque export-import turque ayant une concessionnalité de 11 % n'a pas été bien classé parmi les emprunts non concessionnels. Initialement, le prêt devait être semi-concessionnel grâce à un don, mais ce dernier ne s'est pas matérialisé. Le plafond a été dépassé en

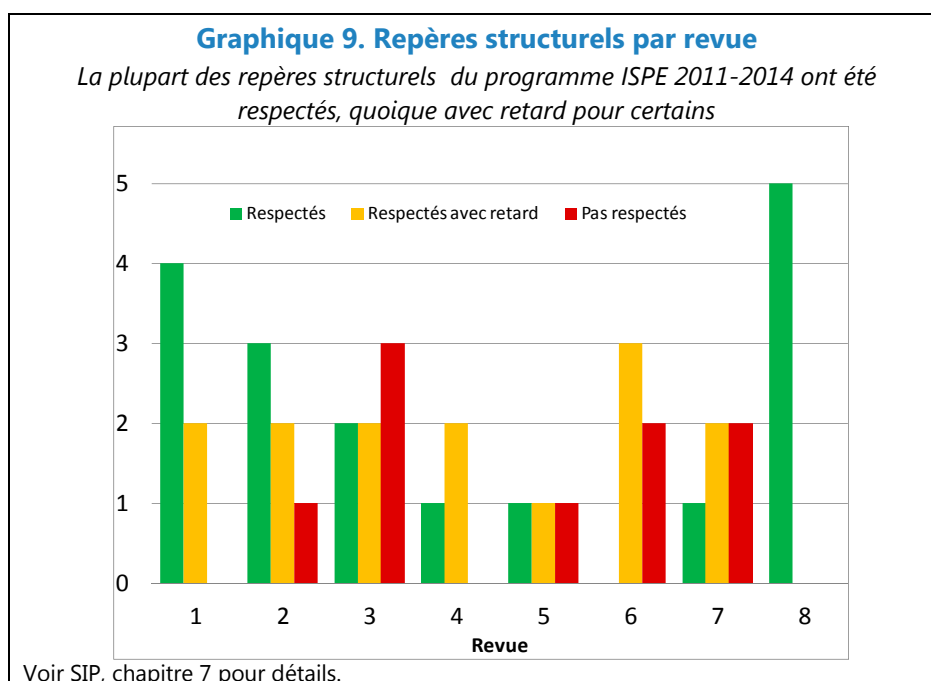


septembre 2014 après l'émission d'eurobonds d'un montant de 500 millions de dollars en juillet. Ce dépassement n'est pas important pour la viabilité de la dette. Tous les repères structurels ont été atteints (tableau du texte 1). Les résultats du programme sont restés conformes aux projections jusqu'à fin septembre, mais, sur la base de données préliminaires, l'objectif indicatif fixé pour les recettes a peut-être été manqué de peu (0,1 % du PIB).

Tableau du texte 1. Repères structurels pour la huitième revue du programme ISPE

Mesures	Délai	État d'avancement	Importance macroéconomique
Effectuer une analyse des coûts et avantages avant la création de nouvelles agences	Continu	Terminé	Améliorer la qualité des dépenses publiques
Approuver une stratégie pour les cinq plus grandes agences et les contrats-plans y afférents	30 juin 2014	Terminé	Améliorer la qualité des dépenses publiques
Partager avec l'Assemblée nationale les analyses des coûts et avantages des cinq plus grands projets d'investissement dans la loi de finances 2015	15 octobre 2014	Terminé	Améliorer la qualité des dépenses publiques
Le projet de loi de finances 2015 inclura une annexe incluant la liste complète des agences et des fonds, ainsi qu'une mise à jour de l'état d'avancement du plan de réforme des agences	15 octobre 2014	Terminé	Renforcer la qualité des dépenses publiques et la transparence
Le projet de loi de finances 2015 inclura dans une annexe une estimation et une analyse des subventions directes et indirectes à l'énergie	15 octobre 2014	Terminé	Renforcer les qualités des dépenses publiques et la transparence

50. Globalement, les résultats obtenus dans le cadre du programme ISPE 2011–14 sont satisfaisants. La plupart des critères d'évaluation quantitatifs ont été remplis, mais certaines réformes structurelles importantes ont été retardées (graphique 9).



51. Les données qui sont communiquées sont plus ou moins adéquates aux fins de la surveillance et du suivi du programme, bien qu'il y ait encore des problèmes. Il subsiste des lacunes dans les données sur la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux et les finances publiques. Les autorités réforment l'Agence nationale de la statistique pour améliorer la qualité des données, en recourant partiellement à une assistance technique du FMI, d'autres organisations internationales et de bailleurs de fonds. Dans le cadre de ces réformes, les autorités ont l'intention de formuler une feuille de route en vue d'adhérer à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

52. La poursuite d'une politique économique prudente a contribué à préserver la stabilité macroéconomique, mais la croissance continue de souffrir de la lenteur dans l'exécution des réformes structurelles. La croissance reste trop faible pour faire reculer sensiblement les niveaux élevés de pauvreté et de chômage. Les efforts déployés pour accroître les recettes et rationaliser les dépenses ont contribué à maîtriser le déficit budgétaire et l'accumulation de la dette. Cependant, les réformes structurelles, en particulier dans le secteur de l'énergie qui est primordial sur le plan macroéconomique, sont lentes : les subventions énergétiques, qui ont des effets de distorsion, pèsent lourdement sur le budget et les délestages d'électricité freinent la croissance. Les autorités ont réagi en développant une nouvelle stratégie de croissance, le Plan Sénégal Émergent (PSE).

53. Le PSE offre une occasion unique de promouvoir une croissance généralisée et inclusive qui fera du Sénégal un centre régional et un pays émergent. Les mesures économiques et les réformes structurelles qui figurent dans le PSE devraient permettre au Sénégal de réaliser et de pérenniser une croissance élevée et inclusive. Les services du FMI conviennent avec les autorités que, pour accomplir des progrès économiques et sociaux, il convient de préserver un cadre économique sain et d'accélérer les réformes visant à accroître la productivité et à améliorer le climat des affaires. L'objectif d'une croissance annuelle de 7 à 8 % est réalisable à moyen terme, mais il convient à cet effet d'élargir, d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles, ainsi que de limiter la consommation publique afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour exécuter les projets du PSE. Il n'est possible d'accélérer la croissance que progressivement, car cela nécessite une amélioration considérable du cadre réglementaire et de la gouvernance, ainsi que de la qualité et de l'efficacité de l'investissement public, de même qu'une réduction de la consommation publique. Les services du FMI encouragent les autorités à faire preuve de réalisme dans leurs projections de croissance, ce qui renforcera leur crédibilité et le soutien accordé à leur plan.

54. Les réformes budgétaires doivent continuer à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Les services du FMI auraient préféré une augmentation plus prudente de l'investissement public en 2015, qui maintiendrait la trajectoire originale de l'assainissement des finances publiques. Les services du FMI notent avec satisfaction l'idée d'une réserve de précaution et l'engagement pris par les autorités de ne débloquer des financements que pour les projets assortis d'une étude de faisabilité appropriée. Si cette initiative est bien mise en œuvre, elle devrait accroître

l'efficacité de l'investissement public. Les services du FMI conviennent qu'il faut tenir compte de l'impact de l'épidémie d'Ébola sur les finances publiques.

55. Il convient de créer un espace budgétaire supplémentaire pour les dépenses du PSE et les dépenses sociales en accroissant les recettes, en particulier en recouvrant les arriérés d'impôts, en gelant la consommation publique en valeur réelle et en améliorant la composition des dépenses. Les autorités sont encouragées à réorienter les dépenses des postes peu prioritaires, telles que les subventions à l'électricité, les bourses d'études supérieures non ciblées et les frais généraux administratifs (y compris la masse salariale) vers l'investissement dans le capital humain et les infrastructures publiques. En particulier, les services du FMI engagent les autorités à modifier le dispositif de responsabilisation afin d'assurer l'exécution du plan d'investissement dans le secteur de l'énergie et ainsi d'accroître la production à faible coût et de réduire les subventions à la compagnie d'électricité. Les services du FMI encouragent aussi les autorités à collaborer étroitement avec les partenaires au développement pour renforcer la conception, la préparation et l'exécution des projets, tout en veillant à la qualité globale et à l'efficacité de l'investissement public.

56. Les services du FMI encouragent les autorités à ancrer leur politique budgétaire sur la viabilité de la dette à long terme dans un cadre budgétaire à moyen terme. Les autorités doivent annoncer la trajectoire viable de la dette dans la loi de finances et s'engager, en cas de dérapage, à inclure dans la loi de finances suivante une liste de mesures visant à ramener la dette sur la trajectoire originale dans un délai de quatre ans. Il reste crucial d'assainir les finances publiques à moyen terme pour veiller à ce que la charge de la dette publique soit viable et à ce que le risque de surendettement reste faible. Les services du FMI engagent les autorités à remplir d'ici 2019 le critère de convergence de l'UEMOA concernant un déficit budgétaire de 3 % du PIB.

57. Il sera nécessaire de continuer d'améliorer la gestion des finances publiques, les institutions budgétaires et la gouvernance économique. Il convient de privilégier les principaux domaines qui peuvent faciliter l'exécution du PSE. Il s'agit de concevoir une politique macrobudgétaire qui conduit à l'établissement progressif d'un cadre de dépenses à moyen terme, d'axer davantage les réformes de la gestion des finances publiques sur la diffusion d'informations concernant l'impact socio-économique de l'investissement et son évaluation, ainsi que d'améliorer la discipline dans l'exécution du budget, y compris les politiques mises en œuvre par les agences publiques.

58. Un engagement fort est indispensable pour faire avancer les réformes structurelles critiques d'un point de vue macroéconomique, essentielles pour assurer le succès du PSE. Les services du FMI félicitent les autorités des progrès accomplis récemment pour ce qui est du climat des affaires et du développement du secteur privé, ainsi que des mesures courageuses qu'elles ont prises pour réformer les bourses universitaires. Les services du FMI notent avec satisfaction l'élargissement et l'accélération des efforts déployés pour alléger la charge de la pratique des affaires et recenser les changements réglementaires qui sont nécessaires pour attirer des investisseurs privés. Les services du FMI engagent aussi les autorités à accélérer la réforme du secteur de l'énergie pour accroître la production d'électricité, tout en en diminuant le coût.

L'exécution des réformes pourrait être facilitée par des accords d'échanges entre pairs avec des pays comparables qui ont obtenu de bons résultats.

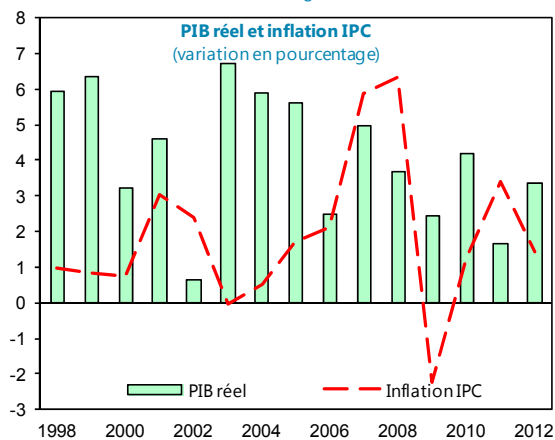
59. Les perspectives de l'économie sénégalaise sont favorables, mais les risques sont considérables, quoique gérables. Le succès du PSE dépendra de la capacité à définir et à exécuter rapidement une masse critique de réformes : certaines concernent le domaine public, mais la plupart visent à débloquer le potentiel du secteur privé en matière d'investissement et d'exportation. Les risques sont principalement d'ordre intérieur et régional : il s'agit de la faible exécution des réformes prévues par le PSE, d'une perte de recettes et de l'impact de l'épidémie régionale d'Ébola. Parmi les risques extérieurs figurent une augmentation du coût de l'emprunt public et les effets à l'échelle mondiale de l'abandon des mesures non conventionnelles de politique monétaire. Enfin, la croissance pourrait souffrir des retombées d'un ralentissement prolongé de la croissance dans les pays partenaires.

60. Les services du FMI proposent une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation et recommandent d'achever la huitième revue du programme ISPE. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour fin juin 2014 ont été remplis, à l'exception du plafond des emprunts non concessionnels qui a été dépassé fin septembre.

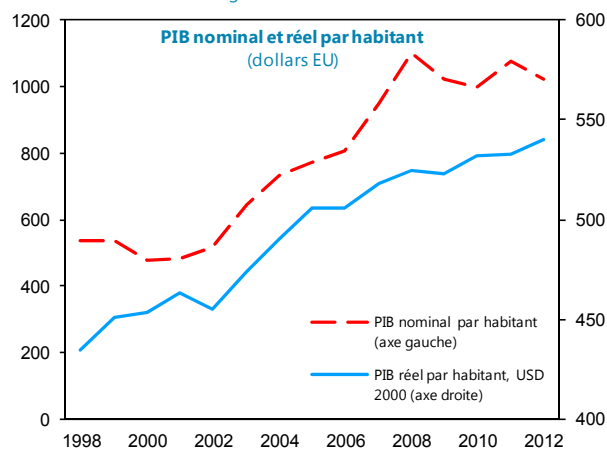
61. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent dans un délai de 24 mois sous réserve de la décision concernant les cycles de consultation pour les pays appliquant un programme.

Graphique 1. Sénégal : perspective historique, 1998–2012

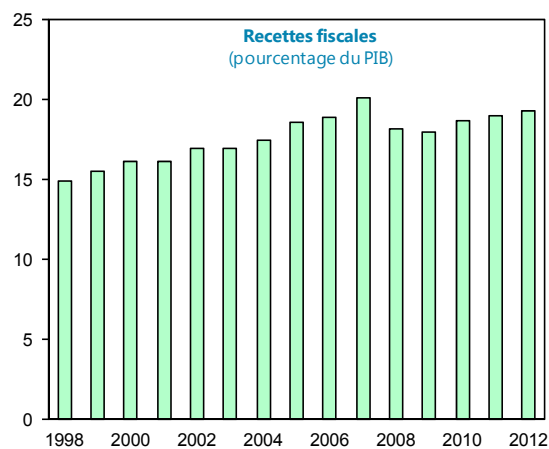
La croissance et l'inflation sont traditionnellement instables au Sénégal...



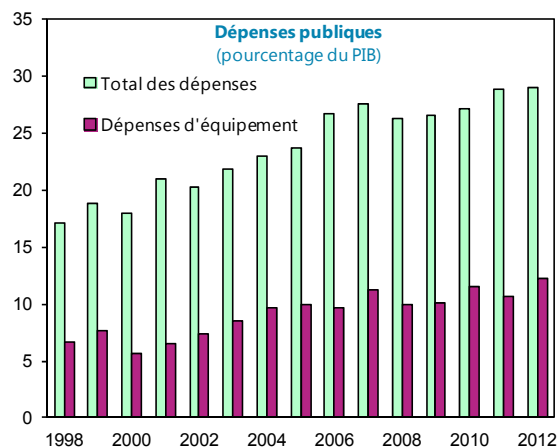
...mais le revenu par habitant augmente de manière régulière.



La hausse des recettes, interrompue par la crise de 2008,



a permis d'accroître les dépenses, y compris dans les projets d'équipement.



Sources: autorités sénégalaises; Banque mondiale; calculs et estimations des services du FMI

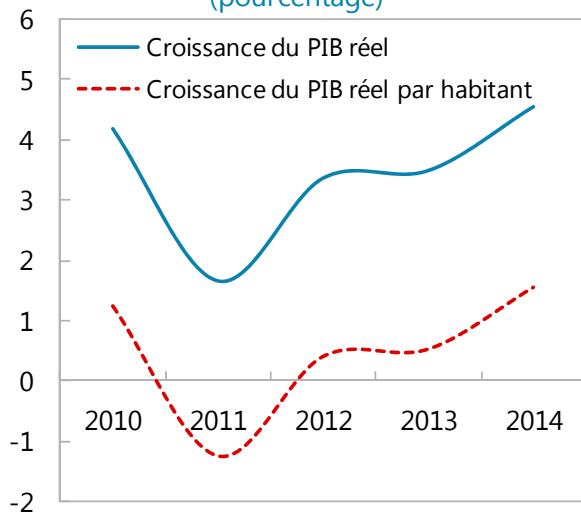
Objectif du Millénaire pour le développement	1990	1995	2000	2005
Taux de pauvreté, 1,25 \$ par jour (PPA) (% of population)	66	53	44	34
Taux d'alphabétisation des jeunes filles (pourcentage des filles âgées de 15 à 24 ans)	28	..	41	45
Taux net ajusté de scolarisation primaire (% des enfants en âge d'école primaire)	45	50	58	74
Ratio filles-garçons dans l'enseignement primaire (%)	73	77	87	96
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	71	71	69	57
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000 naissances vivantes)	141	143	137	98
Accouchements pratiqués en présence d'un personnel qualifié (% du total)	..	47	58	52
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0.6	0.5	0.5	0.6
Source d'eau améliorée (% de la population ayant accès)	60	63	66	70

Source : base de données des objectifs du Millénaire pour le développement, Banque mondiale, 2013.

Graphique 2. Sénégal : évolution récente et projections à court terme

La croissance est restée modérée ces dernières années...

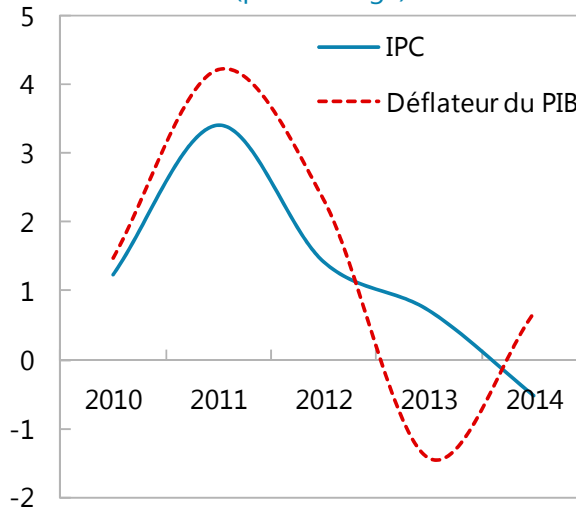
Croissance du PIB
(pourcentage)



La situation budgétaire pèse sur le déficit des transactions courantes...

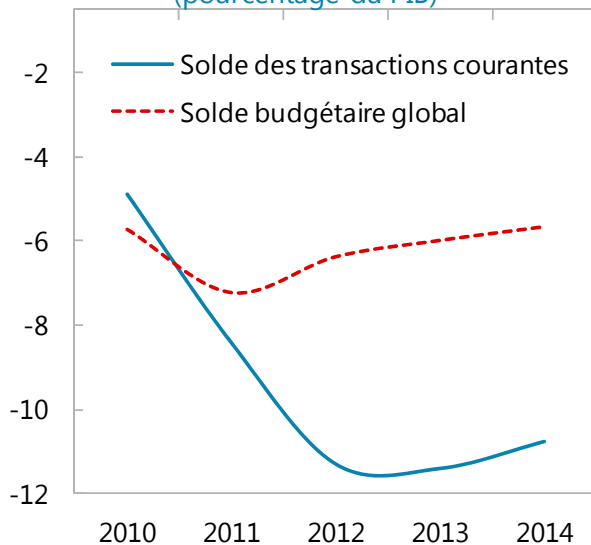
...tandis que l'inflation a été contenue.

Inflation
(pourcentage)

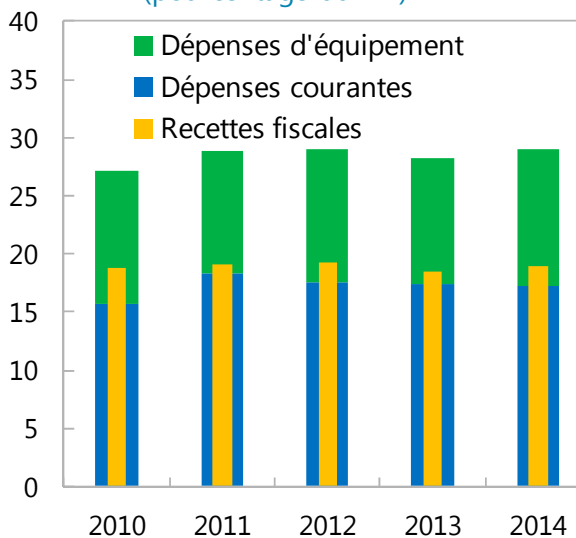


...du fait des pressions sur les dépenses publiques.

Doubles déficits
(pourcentage du PIB)



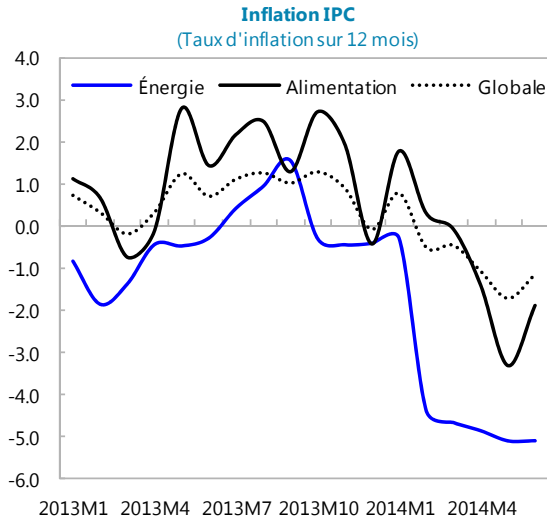
Dépenses et recettes
(pourcentage du PIB)



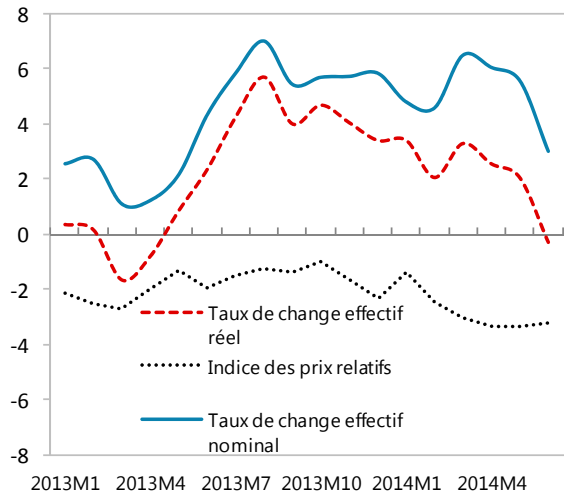
Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : évolution récente : indicateurs à haute fréquence

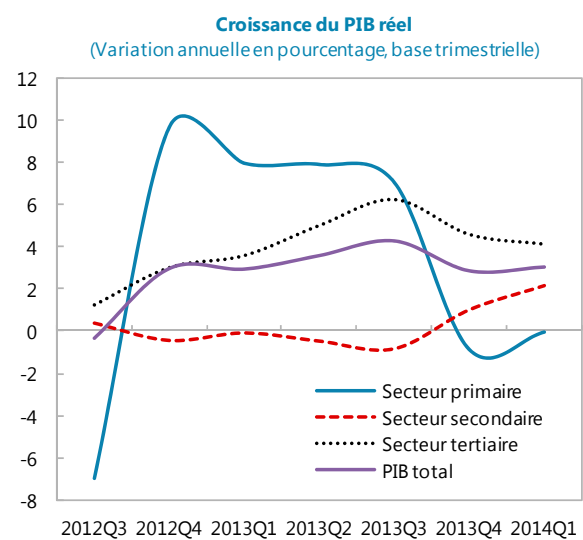
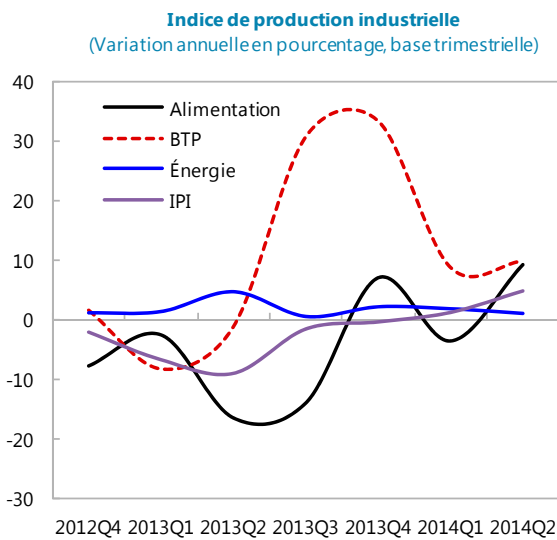
L'inflation a été négative jusqu'à fin août 2014, en raison de la baisse des prix de l'alimentation et du pétrole.



Le Sénégal a perdu de sa compétitivité-prix en raison de l'appréciation de l'euro.



Les BTP se sont redressés, mais aujourd'hui la croissance est portée principalement par le secteur tertiaire.

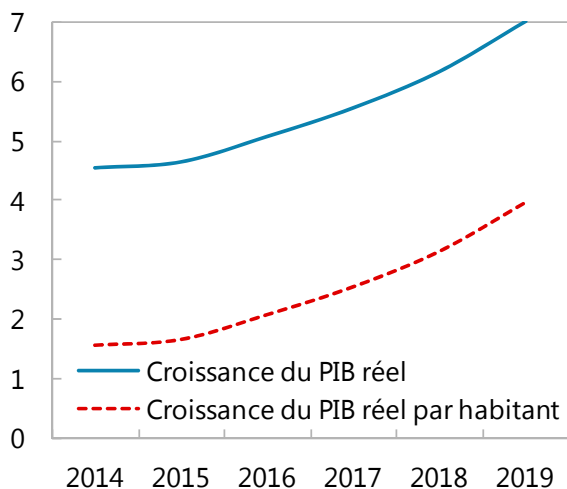


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal : projections à moyen terme

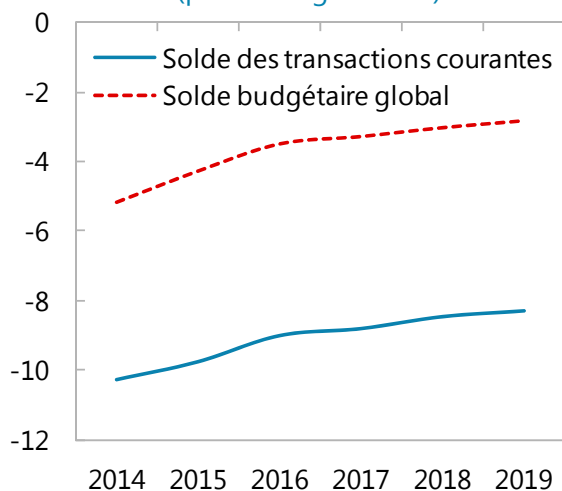
La croissance devrait s'accroître progressivement et l'inflation devrait rester

Croissance du PIB
(pourcentage)



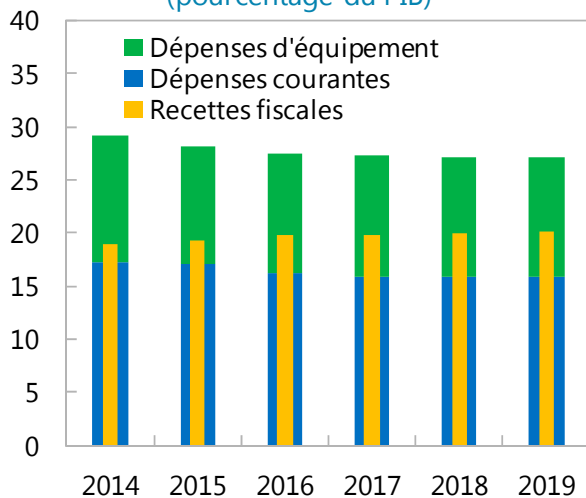
L'assainissement budgétaire réduira la vulnérabilité extérieure.

Doubles déficits
(pourcentage du PIB)



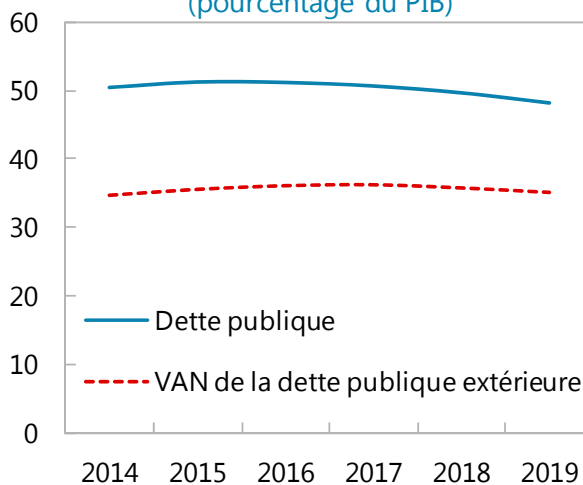
Les mesures d'assainissement portent sur les dépenses et les recettes...

Dépenses et recettes
(pourcentage du PIB)



...et stabiliseraient le ratio de la dette à un niveau viable.

Dettes
(pourcentage du PIB)

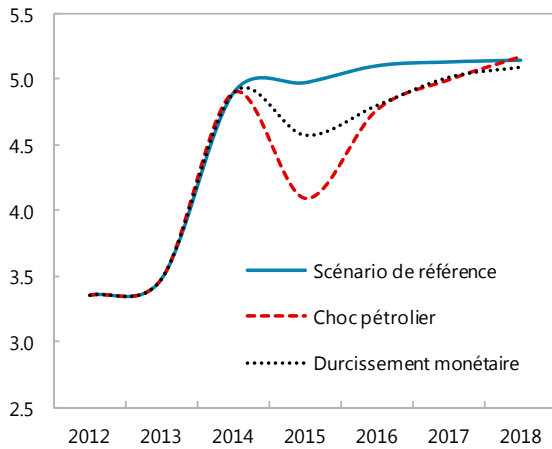


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 5. Sénégal : risques pesant sur les perspectives

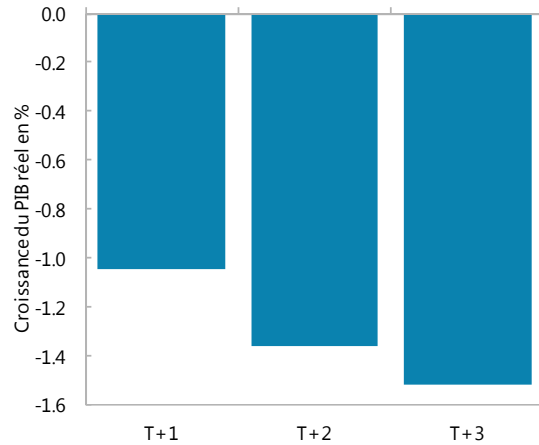
Le Sénégal est exposé aux retombées des chocs sur les produits de base et la

Croissance du PIB réel
(Pourcentage)



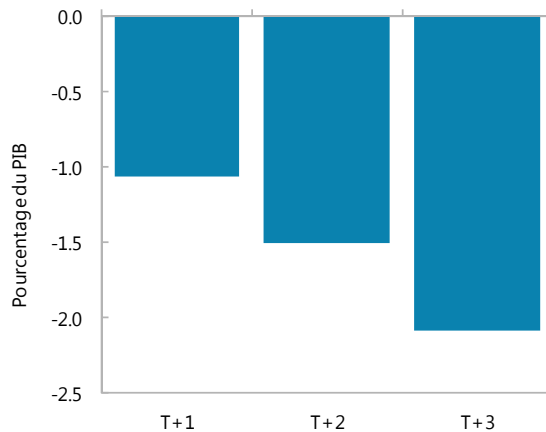
Les projections de croissance sont

Erreur systématique pour la croissance¹



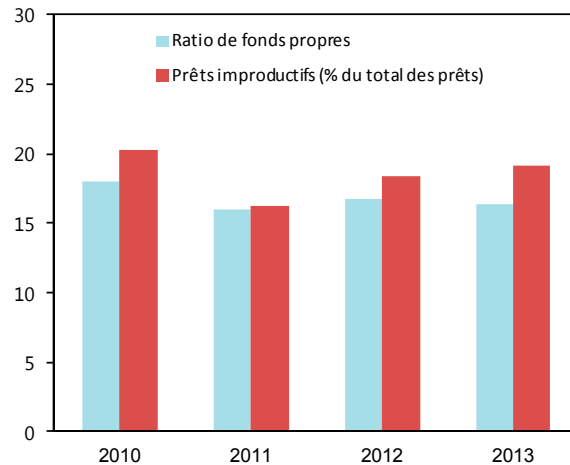
...de sorte que les objectifs fixés pour le déficit

Erreur systématique pour le solde primaire¹



Le secteur financier est sain, mais il faut surveiller les risques liés aux prêts improductifs.

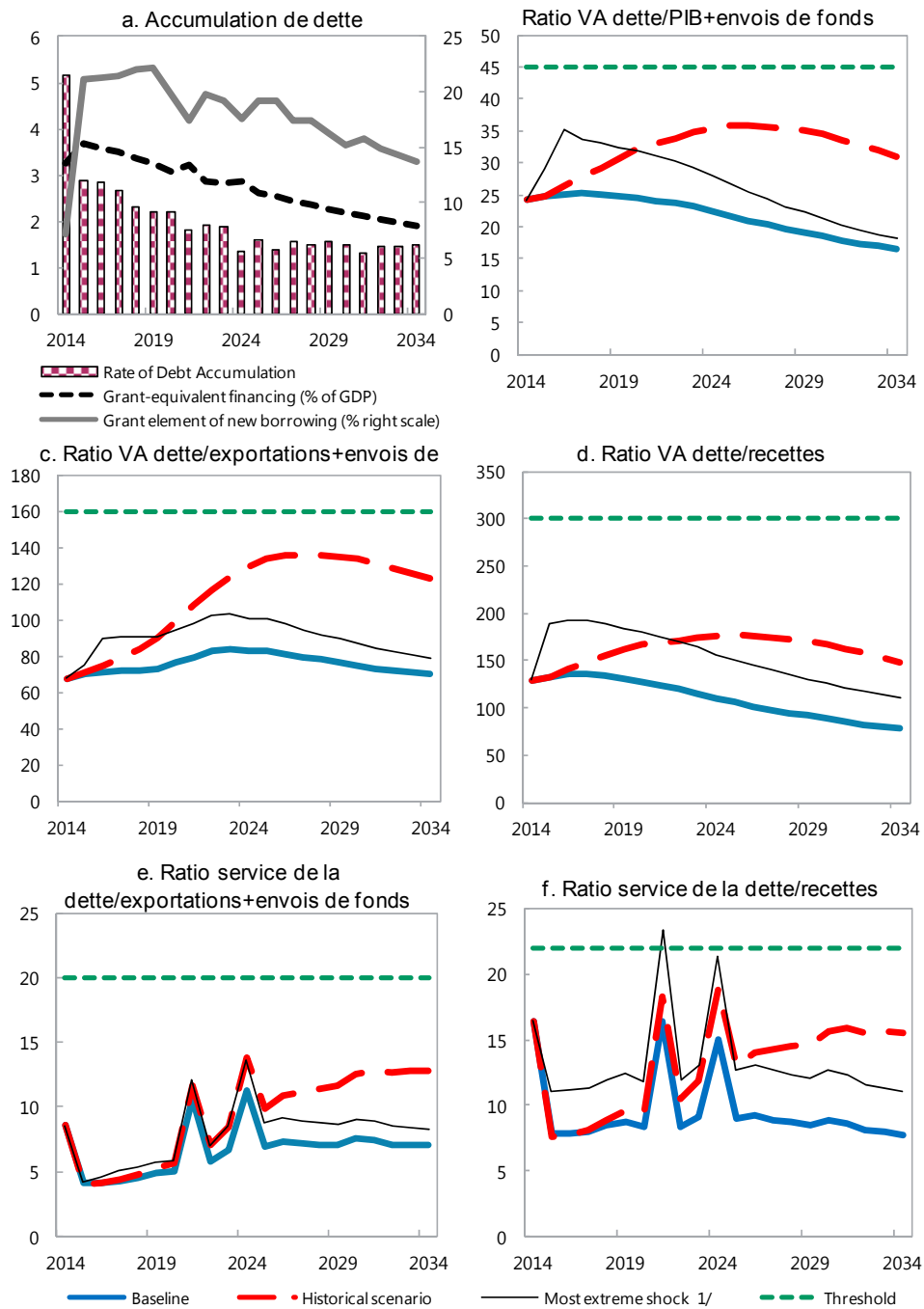
Ratio de fonds propres et prêts improductifs



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

¹ On calcule les erreurs systématiques en comparant les projections de l'année T pour l'année T+i aux résultats, estimés sur la période 1993-2013, sur la base des données des PEM.

Graphique 6. Sénégal : viabilité de la dette extérieure

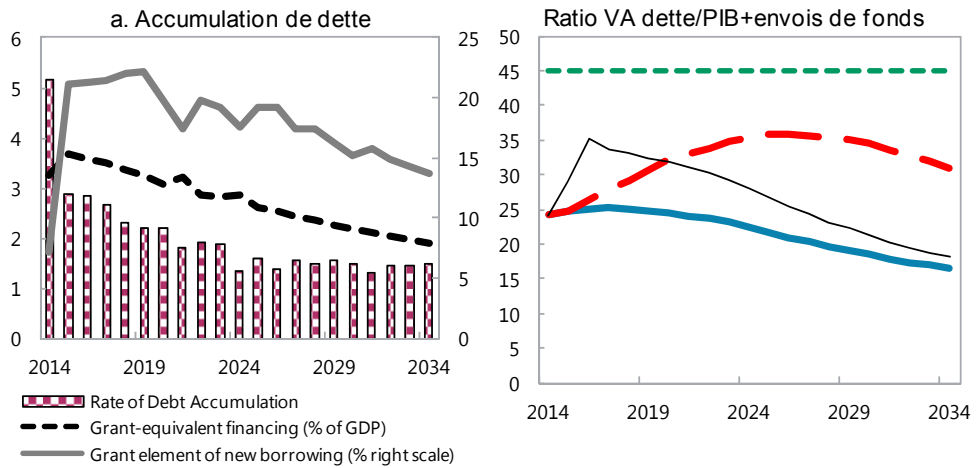


Source: autorités sénégalaises, calculs des services du FMI.

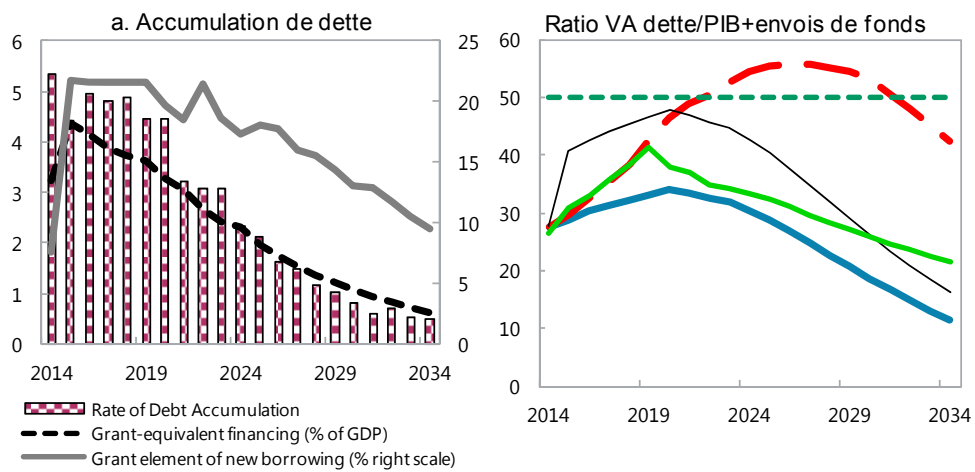
1/Le choc le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; au graphique c., à un choc des exportations; au graphique d., à un choc de dépréciation ponctuelle; au graphique e., à un choc des exportations; et au graphique f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 7. Sénégal : viabilité de la dette extérieure dans d'autres scénarios

AVD extérieure, projections de référence, 2014-2034



AVD extérieure, hausse des dépenses d'équipement, 2014-2034 ^{1/}



^{1/}Dans cet autre scénario, la hausse des dépenses d'équipement accroît le déficit budgétaire d'environ 0,7 point de pourcentage du PIB en 2015-19; il est supposé que la croissance s'accélère de 1 point de pourcentage sur la même période.

Tableau 1. Sénégal : vulnérabilité du secteur extérieur

<p>Évaluation globale : la position extérieure du Sénégal reste faible, principalement à cause de ses doubles déficits. Les risques pesant sur la stabilité extérieure sont gérables à condition que la politique budgétaire reste prudente</p>	<p>Contexte. Le faible niveau de l'épargne par rapport aux besoins d'investissement a conduit à un déficit considérable des transactions courantes, aux environs de 10 % du PIB.</p> <p>Ripostes potentielles. Un assainissement des finances publiques et une politique d'emprunt prudente devraient contribuer à gérer la vulnérabilité extérieure à moyen terme. Le taux de change réel est plus ou moins conforme aux paramètres fondamentaux, mais des réformes structurelles sont nécessaires pour accélérer la croissance, rehausser la compétitivité et réduire la vulnérabilité extérieure</p>
<p>Compte des transactions courantes : le déficit est élevé en pourcentage du PIB et s'accompagne d'un déficit budgétaire élevé</p>	<p>Contexte. Le taux d'épargne intérieure est faible, alors que les besoins d'investissement sont élevés. En dépit du niveau élevé des envois de fonds, il en résulte un déficit élevé des transactions courantes, aux environs de 10 % du PIB, qui est couvert en partie par des dons, mais de plus en plus par des financements non concessionnels. Le déficit courant s'explique par le déficit budgétaire élevé et par des facteurs exogènes (par exemple, prix du pétrole, sécheresse).</p> <p>Évaluation. Le déficit des transactions courantes doit diminuer au cours des prochaines années pour rester finançable et éviter une dépendance à l'égard des dons et des emprunts non concessionnels. Il sera essentiel aussi d'assainir les finances publiques.</p>
<p>Taux de change réel : pas de désalignement significatif</p>	<p>Contexte. Le Sénégal fait partie de l'UEMOA, dont le franc CFA est rattaché à l'euro.</p> <p>Évaluation. Les trois méthodes du CGER ne font pas ressortir un désalignement significatif (les résultats basés sur les données de fin 2013 allant de -8 à + 4 %). Ces observations sont conformes à celles relatives à l'UEMOA. La compétitivité pourrait être renforcée à l'aide de réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires.</p>
<p>Compte de capital et compte financier : dépendance à l'égard des apports des bailleurs de fond et de l'opinion des marchés</p>	<p>Contexte. Les flux officiels (programme et projets) représentent une part considérable du financement ces dernières années. L'IDE et les investissements de portefeuille sont moins importants. Le solde global était déficitaire en 2013, mais il devrait être légèrement excédentaire en 2014.</p> <p>Évaluation. La viabilité des flux de capitaux repose principalement sur l'opinion des bailleurs de fonds et des marchés en ce qui concerne le gouvernement sénégalais, qui dépend d'un assainissement énergique des finances publiques et de la mise en œuvre de réformes structurelles solides visant à accélérer la croissance.</p>
<p>Réserves de change : niveau adéquat</p>	<p>Contexte. Les réserves de l'UEMOA s'élèvent actuellement à 4,7 mois des importations futures, 50 % de la monnaie au sens large et environ 91 % des passifs à court terme. Ces réserves communes peuvent être utilisées pour financer les besoins des pays membres de l'UEMOA</p> <p>Évaluation. Le niveau des réserves de change de l'UEMOA est adéquat, bien qu'il se situe à la limite inférieure de la fourchette optimale.</p>
<p>Position des actifs et passifs étrangers : assainissement budgétaire nécessaire pour équilibrer une PEG négative</p>	<p>Contexte. La dette extérieure brute atteint 32 % du PIB et a augmenté considérablement ces dernières années. Elle est composée principalement de prêts concessionnels de créanciers officiels, mais la dette commerciale est en hausse.</p> <p>Évaluation. La PEG nette, qui s'établissait à -30 % du PIB en 2013, ne représente actuellement qu'un risque limité. L'AVD montre qu'un assainissement des finances publiques est nécessaire pour la stabiliser.</p>
<p>Source: services du FMI.</p>	

Tableau 2. Sénégal : matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	
	relative	Impact potentiel
Risques de contagion		
Hausse de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux	Élevée	Moyen. Une inversion des flux de capitaux vers les pays émergents et pré-émergents pourrait toucher le Sénégal. Cependant, actuellement, l'appétit pour les pays pré-émergents reste positif. Une montée en flèche des taux d'intérêt pourrait peser sur les emprunts extérieurs et la position budgétaire du Sénégal.
Ralentissement prolongé dans les pays avancés et les pays émergents	Élevée	Élevé. Un ralentissement de la croissance dans les pays avancés ou les pays émergents pourrait peser sur les exportations du Sénégal, ce qui affaiblirait les perspectives de croissance, le solde des transactions courantes et les envois de fonds.
Montée des risques géopolitiques au Moyen-Orient, qui entraîne une forte hausse des prix du pétrole, avec des retombées négatives sur l'économie mondiale	Faible	Élevé. Une hausse des prix du pétrole entraînerait une détérioration du solde des transactions courantes et pèserait aussi sur les subventions à l'électricité, car la production d'électricité reste fort tributaire des produits pétroliers.
Tensions sur le marché obligataire à cause d'une réévaluation du risque souverain		Moyen. Une montée des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêt et/ou une baisse de l'appétit pour les obligations souveraines du Sénégal.
	• Japon	Moyenne
	• Zone euro	Faible
	• États-Unis	Faible
Risques intérieurs et régionaux		
Retombées de l'épidémie d'Ebola dans les pays voisins	Élevée	Moyen. La croissance du Sénégal pourrait souffrir d'une baisse du produit des exportations, du tourisme, des transports et des autres secteurs des services.
Persistance des retards dans la réforme du secteur de l'électricité	Moyenne	Élevé. La persistance des retards dans la réforme du secteur de l'électricité (notamment dans le plan d'investissement) maintiendrait les prix de l'électricité à un niveau élevé et aurait des coûts budgétaires considérables.
Report de l'assainissement des finances publiques	Élevée	Moyen. L'assainissement des finances publiques reste nécessaire pour s'attaquer à la vulnérabilité extérieure.

Source : FMI.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 et 50%). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble.

Tableau 3. Sénégal : réactions des autorités aux recommandations résultant des consultations de 2012 au titre de l'article IV

Recommandations Article IV	Réaction des autorités
Mesures budgétaires visant à réduire la vulnérabilité et à favoriser l'inclusion	
1. Préserver la viabilité des finances publiques et reconstituer les marges de manœuvre budgétaire. Réduire le déficit au-dessous de 5 % du PIB en 2013 et de 4 % d'ici 2015.	1. Réaction globalement positive La viabilité des finances publiques a été préservée, quoique avec un assainissement plus lent que prévu initialement. Le déficit a atteint 5,5 % du PIB en 2013.
2. En cas de chocs exogènes, l'assainissement des finances publiques pourrait être réduit de manière à tenir compte de leur impact.	2. Réaction mitigée. Si l'écart par rapport à la trajectoire d'assainissement en 2013 s'explique en partie par des inondations et des besoins sur le plan de la sécurité en raison des conflits au Mali, certains écarts ne peuvent s'expliquer par des facteurs exogènes et tiennent à l'action des pouvoirs publics.
3. Continuer énergiquement de maîtriser et de rationaliser les dépenses, en accordant davantage d'attention à la répartition du revenu.	3. Réaction partiellement positive. Les autorités ont commencé à mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique du FMI. Des mesures sont prises pour cibler les bourses de l'enseignement supérieur et la masse salariale effective est mieux définie. Cependant, des mesures correctives importantes doivent encore être prises. Si les questions relatives à la répartition du revenu ont reçu plus d'attention, y compris dans le PSE, très peu de mesures spécifiques ont été prises à ce sujet.
4. Mettre en œuvre la réforme ambitieuse du code des impôts.	4. Réaction positive. Le nouveau code des impôts a été établi et mis en œuvre, et les autorités font face à des problèmes de transition dans son application pratique.
5. Renforcer la gestion de la dette et emprunter de manière sûre.	5. Réaction positive. Une nouvelle stratégie de gestion de la dette a été établie et un office de la gestion de la dette a été mis en place, bien qu'il subsiste des problèmes de coordination.
Mesures de relance de la croissance	
6. Établir un juste équilibre entre ambition et réalisme en ce qui concerne les objectifs de croissance, et être conscient des arbitrages entre investissements publics, croissance et viabilité de la dette.	6. Réaction mitigée. La croissance est systématiquement surestimée et l'exécution des réformes structurelles ne suit pas le rythme prévu. Le PSE est une initiative encourageante en vue de débloquer une croissance plus élevée grâce à des réformes de grande envergure, mais son impact à court terme sur la croissance est probablement surestimé.
7. Se préoccuper du partage des bienfaits de la croissance.	7. Réaction mitigée. Les autorités ont accompli des progrès modestes dans la réduction de la pauvreté en distribuant progressivement les bienfaits de la croissance, ont mené une vaste enquête auprès des ménages et ont fait de l'inclusion un pilier stratégique du PSE. Cependant, des mesures plus énergiques pourraient être nécessaires pour accomplir des progrès plus décisifs.
8. Poursuivre plus énergiquement les réformes visant à améliorer le climat des affaires, telles que la réforme du secteur de l'énergie.	8. Réaction insuffisante. La note du Sénégal a baissé dans les rapports Doing Business 2013 et 2014, et le climat des affaires est l'un des moins attrayants d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les réformes du secteur de l'énergie, un secteur fondamental sur le plan macroéconomique, se sont avérées difficiles et n'ont pas encore donné les résultats attendus, bien qu'il soit encourageant de noter les progrès d'un projet régional qui utilisera du gaz mauritanien pour produire de l'électricité pour le Mali et le Sénégal.
Mesures visant à renforcer le secteur financier et la stabilité extérieure	
9. Continuer de développer le secteur financier, et d'y améliorer l'accès, pour accélérer la croissance, réduire la pauvreté et alléger les contraintes pesant sur la politique macroéconomique.	9. Réaction mitigée. Les réformes du secteur financier sont lentes, à cause en partie de la coordination régionale qui est nécessaire. Les autorités ont cherché à améliorer l'accès des PME au secteur financier en créant des fonds spécialisés.
10. Renforcer la position extérieure du Sénégal en menant des politiques budgétaire et d'endettement qui sont prudentes.	10. Réaction mitigée. Le déficit budgétaire est maîtrisé, et les capacités de gestion de la dette ont été améliorées, bien que l'accumulation de la dette ait été plus élevée que prévu.

Source : services du FMI.

Tableau 4. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–19

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
		7e revue	Proj.	Proj.	Projections			
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	3.5	4.9	4.5	4.6	5.1	5.6	6.2	7.0
<i>Dont</i> : PIB hors agriculture	3.7	4.5	5.0	4.5	5.0	5.5	6.1	6.9
Déflateur du PIB	-1.4	1.5	0.7	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	0.7	0.0	-0.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
Fin de période	-0.1	1.2	1.4	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	0.1	5.5	2.3	5.2	9.5	7.1	7.6	7.3
Importations, f.à.b. (francs CFA)	0.8	4.8	2.1	2.5	7.8	7.9	7.3	6.9
Volume des exportations	7.7	6.6	3.4	7.0	7.8	1.5	5.4	5.3
Volume des importations	2.6	7.6	4.6	7.9	6.0	6.6	5.6	5.2
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	-5.3	1.5	1.4	3.4	-0.1	4.3	0.5	0.3
Taux de change effectif nominal	4.1
Taux de change effectif réel	2.2
(Pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)								
Monnaie au sens large	8.0	8.9	7.7	9.1
Avoirs intérieurs nets	8.8	10.7	10.5	11.1
Crédit intérieur	11.3	9.5	9.4	10.6
Crédit à l'État (net)	2.0	1.1	-0.5	3.1
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	12.6	8.6	10.6	7.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹								
Opérations financières de l'État								
Recettes	20.1	20.4	21.1	21.2	21.1	21.2	21.3	21.6
Dons	2.6	2.8	2.8	2.8	2.7	2.7	2.6	2.5
Dépenses totales et prêts nets	28.2	28.3	29.1	28.7	28.0	27.9	27.6	27.1
Solde budgétaire global								
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.0	-7.9	-8.0	-7.4	-6.9	-6.7	-6.3	-5.5
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.5	-5.1	-5.2	-4.7	-4.2	-4.0	-3.7	-3.0
Solde budgétaire primaire	-3.9	-3.5	-3.5	-2.9	-2.5	-2.2	-1.9	-1.2
Épargne et investissement								
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10.9	-10.0	-10.3	-8.8	-8.2	-8.0	-7.6	-7.4
Solde courant (transferts officiels exclus)	-11.6	-10.7	-11.1	-9.8	-9.2	-9.0	-8.7	-8.5
Investissement intérieur brut	27.4	27.2	27.7	26.3	26.6	27.0	27.2	26.3
Public ¹	6.4	6.8	7.1	7.0	7.0	7.1	7.0	6.7
Non public	20.9	20.3	20.6	19.3	19.6	19.9	20.2	19.6
Épargne nationale brute	16.4	17.2	17.4	17.5	18.4	19.0	19.6	18.9
Publique	0.9	1.8	1.9	2.4	2.8	3.1	3.3	3.7
Non publique	15.5	15.4	15.4	15.1	15.6	15.9	16.3	15.2
Épargne intérieure brute	6.2	7.2	7.2	6.7	7.5	8.0	8.7	8.2
Publique	-1.6	...	-0.9	-0.4	0.1	0.5	0.7	1.1
Non publique	7.8	...	8.1	7.1	7.4	7.6	8.1	7.1
Dettes publiques								
Dettes publiques totales	47.1	50.0	53.4	51.0	51.7	52.0	51.8	50.6
Dettes publiques intérieures ²	14.4	14.5	14.8	15.2	15.4	15.5	15.8	15.5
Dettes publiques extérieures	32.7	35.6	38.6	35.8	36.4	36.5	36.0	35.1
Service de la dette publique extérieure								
En pourcentage des exportations	16.0	9.1	9.6	10.0	9.8	9.7	9.6	10.3
En pourcentage des recettes publiques	9.2	12.6	-0.8	23.9	7.8	8.0	8.4	8.8
Pour mémoire								
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) ²	7,308	7,782	7,691	8,229	8,841	9,545	10,364	11,350

Sources: Autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 5. Sénégal : Balance des paiements, 2013–19 (en milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
					Projections		
	(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
Compte des transactions courantes	-798	-790	-724	-724	-762	-789	-844
Balance des biens	-1,490	-1,519	-1,520	-1,614	-1,754	-1,877	-1,998
Exportations, f.à.b.	1,404	1,436	1,510	1,653	1,771	1,906	2,044
Importations, f.à.b.	-2,893	-2,955	-3,030	-3,267	-3,524	-3,783	-4,042
Services et revenu (net)	-215	-220	-256	-249	-234	-224	-251
Crédits	770	789	818	849	887	950	1,018
Débits	-985	-1,008	-1,074	-1,097	-1,121	-1,174	-1,269
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-65	-77	-82	-89	-98	-107	-116
Transferts courants sans contrepartie (net)	907	948	1,052	1,139	1,225	1,312	1,405
Privés (net)	864	889	978	1,056	1,130	1,209	1,294
Publics (net)	43	59	74	83	95	103	111
<i>Dont</i> : dons budgétaires	20	38	35	38	41	44	48
Compte de capital et compte financier	777	791	754	756	822	845	905
Compte de capital	183	184	197	208	219	231	243
Transferts de capitaux privés	6	3	3	4	4	4	5
Dons projets	168	181	194	204	215	227	239
Annulation de la dette et autres transferts	9	0	0	0	0	0	0
Compte financier	594	607	557	548	603	614	661
Investissements directs	131	145	165	183	204	228	257
Investissements de portefeuille (net)	26	235	42	97	116	180	104
<i>Dont</i> : émission d'eurobonds	0	250	0	0	0	0	50
Autres investissements	436	227	349	268	283	206	300
Secteur public (net)	193	335	287	285	279	246	187
<i>Dont</i> : décaissements	273	285	343	351	364	358	324
prêts programmes	53	58	62	66	71	77	85
prêts projets	167	177	211	214	222	230	239
autres	53	50	70	70	70	50	0
<i>Dont</i> : allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0
amortissement	-80	-50	-55	-65	-85	-111	-137
Secteur privé (net)	199	-31	62	-18	4	-40	114
Erreurs et omissions	44	-77	0	0	0	0	0
Solde global	-21	0	31	32	60	56	61
Financement	21	0	-31	-32	-60	-56	-61
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	11	0	-31	-32	-60	-56	-61
Utilisation nette des ressources du FMI	-3	-9	-18	-19	-18	-18	-12
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	-9	-18	-19	-18	-18	-12
Autres	14	8	-12	-13	-41	-38	-49
Banques créatrices de monnaie	10	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel (allègement de la dette)	0	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire</i> :							
Solde compte courant							
Y compris transferts officiels courants (% du PIB)	-10.9	-10.3	-8.8	-8.2	-8.0	-7.6	-7.4
Transferts officiels courants exclus (% du PIB)	-11.6	-11.1	-9.8	-9.2	-9.0	-8.7	-8.5
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards c)	2.2	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7
(% de la monnaie au sens large)	33.1	30.7	29.0	27.8	27.1	26.2	25.1
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dolla	14.4
(% de la monnaie au sens large)	280.5
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	4.7
Produit intérieur brut	7,308	7,691	8,229	8,841	9,545	10,364	11,350

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections des services du FM

Tableau 6. Sénégal : Balance des paiements, 2013–19 (en pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Prél.	Projections					
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Compte des transactions courantes	-10.9	-10.3	-8.9	-8.6	-8.4	-8.0	-7.8
Balance des biens	-20.4	-19.8	-18.5	-18.7	-18.8	-18.5	-18.0
Exportations, f.à.b.	19.2	18.7	18.3	18.3	18.2	18.0	17.7
Importations, f.à.b.	-39.6	-38.4	-36.9	-36.9	-37.0	-36.5	-35.6
Services et revenu (net)	-2.9	-2.9	-3.1	-2.8	-2.5	-2.2	-2.2
Crédits	10.5	10.3	9.9	9.6	9.3	9.2	9.0
Débits	-13.5	-13.1	-13.1	-12.4	-11.8	-11.3	-11.2
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.4	12.3	12.8	12.9	12.8	12.7	12.4
Privés (net)	11.8	11.6	11.9	11.9	11.8	11.7	11.4
Publics (net)	0.6	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
<i>Dont</i> : dons budgétaires	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Compte de capital et compte financier	10.6	10.3	9.3	9.0	9.1	8.6	8.3
Compte de capital	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1
Transferts de capitaux privés	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1
Annulation de la dette et autres transferts	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	8.1	7.9	6.9	6.6	6.8	6.3	6.2
Investissements directs	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3
Investissements de portefeuille (net)	0.4	3.1	0.5	1.1	1.2	1.7	0.9
<i>Dont</i> : émission d'eurobonds	0.0	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Autres investissements	6.0	2.9	4.3	3.4	3.4	2.4	3.0
Secteur public (net)	2.6	4.4	3.5	3.3	2.9	2.4	1.7
<i>Dont</i> : décaissements	3.7	3.7	4.2	4.0	3.8	3.5	2.9
prêts programmes	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts projets	2.3	2.3	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1
autres	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.5	0.0
<i>Dont</i> : allocation de DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
amortissement	-1.1	-0.7	-0.7	-0.7	-0.9	-1.1	-1.2
Secteur privé (net)	2.7	-0.4	0.8	0.2	0.5	0.0	1.4
Erreurs et omissions	0.6	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.3	0.0	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5
Financement	0.3	0.0	-0.4	-0.4	-0.6	-0.5	-0.5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	0.2	0.0	-0.4	-0.4	-0.6	-0.5	-0.5
Utilisation nette des ressources du FMI	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Autres	0.2	0.1	-0.2	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4
Banques créatrices de monnaie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement							
Pour mémoire :							
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	7,308	7,691	8,229	8,841	9,545	10,364	11,350

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Sénégal : Opérations financières de l'État et du FSE, 2013–19 (en milliards de FCFA)

	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019
	Eff. ¹	7e revue	Proj.	Rapport 7e revue	Loi de finances	Projections			
	(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)								
Total recettes et dons	1,659	1,805	1,842	1,959	1,978	2,107	2,279	2,478	2,735
Recettes	1,471	1,587	1,624	1,720	1,749	1,866	2,024	2,207	2,448
Recettes fiscales	1,343	1,459	1,447	1,600	1,602	1,739	1,887	2,059	2,285
Impôt sur le revenu	390	418	406	460	454	495	544	591	649
Taxes sur les biens et les services	760	829	829	919	922	1,017	1,098	1,202	1,322
Taxes sur les produits pétroliers	194	212	212	222	226	227	245	266	314
Recettes non fiscales	90	89	126	78	103	83	89	97	106
FSE	38	38	50	42	44	44	48	52	57
Dons	188	219	219	239	229	242	256	271	287
Budget	20	38	38	45	35	38	41	44	48
Projets	168	181	181	194	194	204	215	227	239
Total dépenses et prêts nets ²	2,059	2,201	2,239	2,282	2,361	2,478	2,661	2,862	3,076
Dépenses courantes	1,263	1,306	1,322	1,335	1,392	1,445	1,524	1,654	1,814
Traitements et salaires	465	486	484	510	510	539	573	622	681
Intérêts exigibles	113	126	127	132	148	152	169	183	203
Dont: extérieures	55	58	69	76	74	82	91	100	108
Autres dépenses courantes	685	694	711	693	734	753	783	850	931
Transferts et subventions	336	336	357	317	362	390	391	425	465
Dont: SAR et subventions butane	16	16	16	0	13	0	0	0	0
Dont: SENELEC/énergie	80	60	74	40	66	28	0	0	0
Dont: Subventions alimentaires	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	349	358	354	376	371	362	391	425	465
Dépenses d'équipement ³	801	888	910	947	962	1,034	1,137	1,207	1,262
Financées sur ress. intérieures et non concess.	477	530	552	542	557	616	699	750	784
Financées sur ress. extérieures (concessionnelles)	324	358	358	405	405	418	437	457	478
Prêts nets	-5	7	7	0	7	0	0	0	0
Dont: rétrocédés	10	10	10	14	10	15	16	17	19
Solde des principales entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-287	-269	-269	-191	-235	-219	-213	-201	-138
Solde budgétaire global (dons exclus)	-588	-614	-615	-562	-612	-613	-637	-654	-628
Solde budgétaire global (dons inclus)	-400	-396	-396	-323	-383	-371	-382	-383	-341
Financement	400	396	396	323	383	371	382	383	341
Financement extérieur	204	396	447	335	284	343	366	382	241
Tirages	214	137	197	320	270	339	381	443	328
Prêts programmes	53	58	58	61	62	66	71	77	85
Prêts projets	167	177	177	211	211	214	222	230	239
Bons et obligations du Trésor, UEMOA (net)	-6	-98	-38	49	-3	58	87	136	5
Prêts non concessionnels	53	408	300	70	70	70	70	50	50
Émission d'eurobonds	0	240	250	0	0	0	0	0	0
Dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts non concessionnels	53	168	50	70	70	70	70	50	50
Amortissement exigible	-63	-149	-50	-55	-55	-65	-85	-111	-137
Financement intérieur	181	38	-13	-12	99	28	16	1	99
Système bancaire	163	34	-17	-14	96	26	14	-1	99
Dont: bons et obligations du Trésor (net)	11	58	8	20	130	61	48	34	123
Financement non bancaire	18	4	4	2	3	2	2	2	0
Règlement des retards de paiement	15	-38	-38	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Paiements en instance (définition du programme)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres publics	563	...	322
Dépenses prioritaires (% des dépenses totales) ⁴	44
Produit intérieur brut	7,308	7,782	7,691	8,356	8,229	8,841	9,545	10,364	11,350

Sources : autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les recettes non fiscales supplémentaires de 27,1 milliard de FCFA tirées du règlement des différends avec Dubai Port World et² Exclut les traitements et salaires liés aux projets qui sont inclus dans les dépenses d'équipement ainsi que les salaires des agences autonomes et des travailleurs contractuels des secteurs de la santé de l'éducation qui sont inclus dans les transferts et subventions.³ Une partie des dépenses d'équipement inclut les dépenses courantes.⁴ Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 8. Sénégal: Opérations financières de l'État et du FSE, 2013–19
(en pourcentage du PIB)

	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019
		7th Review	Proj.	7th Review					
				SR	Budget				
	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)								
Total recettes et dons	22.7	23.2	24.0	23.4	24.0	23.8	23.9	23.9	24.1
Recettes	20.1	20.4	21.1	20.6	21.2	21.1	21.2	21.3	21.6
Recettes fiscales	18.4	18.8	18.8	19.2	19.5	19.7	19.8	19.9	20.1
Impôt sur le revenu	5.3	5.4	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7	5.7	5.7
Taxes sur les biens et les services	10.4	10.7	10.8	11.0	11.2	11.5	11.5	11.6	11.6
Taxes sur les produits pétroliers	2.7	2.7	2.8	2.7	2.8	2.6	2.6	2.6	2.8
Recettes non fiscales	1.2	1.1	1.6	0.9	1.3	0.9	0.9	0.9	0.9
FSE	0.5	0.5	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dons	2.6	2.8	2.8	2.9	2.8	2.7	2.7	2.6	2.5
Total dépenses et prêts nets	28.2	28.3	29.1	27.3	28.7	28.0	27.9	27.6	27.1
Dépenses courantes	17.3	16.8	17.2	16.0	16.9	16.3	16.0	16.0	16.0
Traitements et salaires	6.4	6.2	6.3	6.1	6.2	6.1	6.0	6.0	6.0
Paievements d'intérêts	1.5	1.6	1.7	1.6	1.8	1.7	1.8	1.8	1.8
Autres dépenses courantes	9.4	8.9	9.2	8.3	8.9	8.5	8.2	8.2	8.2
Transferts et subventions	4.6	4.3	4.6	3.8	4.4	4.4	4.1	4.1	4.1
<i>Dont: SAR et subventions butane</i>	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont: SENELEC/énergie</i>	1.1	0.8	1.0	0.5	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0
<i>Dont: Subventions alimentaires</i>	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services	4.8	4.6	4.6	4.5	4.5	4.1	4.1	4.1	4.1
Dépenses d'équipement	11.0	11.4	11.8	11.3	11.7	11.7	11.9	11.6	11.1
Financées sur ress. intérieures et non concess.	6.5	6.8	7.2	6.5	6.8	7.0	7.3	7.2	6.9
Financées sur ress. extérieures (concessionnelles)	4.4	4.6	4.7	4.8	4.9	4.7	4.6	4.4	4.2
Prêts nets	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des principales entités du secteur public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire	-3.9	-3.5	-3.5	-2.3	-2.9	-2.5	-2.2	-1.9	-1.2
Solde budgétaire globale									
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.0	-7.9	-8.0	-6.7	-7.4	-6.9	-6.7	-6.3	-5.5
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.5	-5.1	-5.2	-3.9	-4.7	-4.2	-4.0	-3.7	-3.0
Financement	5.5	5.1	5.2	3.9	4.7	4.2	4.0	3.7	3.0
Financement extérieur	2.8	5.1	5.8	4.0	3.5	3.9	3.8	3.7	2.1
Financement intérieur	2.5	0.5	-0.2	-0.1	1.2	0.3	0.2	0.0	0.9
Règlement des retards de paiement	0.2	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement			0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :									
Dépenses prioritaires	12.7
Traitements et salaires (en pourcentage des recettes)	31.6	30.6	29.8	29.6	29.2	28.9	28.3	28.2	27.8
Coût total des subventions énergétiques	1.6

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Sénégal : Situation monétaire, 2011–14

	2011	2012	2013	2014	2015
				Proj.	Proj.
	(En milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	931	879	858	859	889
BCEAO	726	776	764	765	795
Banques commerciales	204	104	94	94	94
Avoirs intérieurs nets	1,781	2,016	2,269	2,508	2,785
Crédit intérieur net	2,106	2,240	2,565	2,805	3,103
Crédit net à l'État ¹	150	97	151	136	239
Banque centrale	103	-38	21	4	-22
Banques commerciales	46	130	124	132	261
Autres institutions	2	5	4	4	4
Crédit à l'économie	1,956	2,144	2,414	2,669	2,864
Autres postes (net)	-326	-224	-297	-297	-318
Monnaie au sens large	2,711	2,896	3,127	3,367	3,675
Circulation fiduciaire	588	585	620	627	621
Total dépôts	2,123	2,310	2,507	2,740	3,054
Dépôts à vue	1,061	1,192	1,358	1,484	1,654
Dépôts à terme	1,063	1,118	1,150	1,256	1,400
	(Variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	-2.3	-1.9	-0.7	0.0	0.9
BCEAO	-0.3	1.8	-0.4	0.0	0.9
Banques commerciales	-1.9	-3.7	-0.3	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	9.0	8.7	8.8	7.6	8.2
Crédit net à l'État ¹	-2.0	-2.0	2.0	-0.5	3.1
Crédit à l'économie	12.2	6.9	9.3	8.2	5.8
Autres postes (net)	-1.2	3.7	-2.5	0.0	-0.6
Monnaie au sens large	6.7	6.8	8.0	7.7	9.1
<i>Pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.5	2.5	2.3	2.3	2.2
Croissance du PIB nominal (en %)	5.9	5.3	2.0	5.2	7.0
Crédit à l'économie (croissance en %)	18.8	9.6	12.6	10.6	7.3
Crédit à l'économie/PIB (%)	28.9	29.8	33.0	34.7	37.2
Variation du crédit net à l'État (sur un an, milliards de FCFA)	-49.7	-53.7	151.1	-15.2	103.2
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de pér.: %)	4.25	4.0	3.5

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les

Tableau 10. Sénégal : Indicateurs de solidité financière, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 Juin
(En pourcentage, sauf indication contraire)							
Fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.5
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en foncti	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	16.0
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.8
Composition et qualité des actifs							
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	62.1
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fond:	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	137.9
Répartition sectorielle des prêts							
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	24.2
Commerce en gros ou au détail	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.4
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	42.1
Prêts non productifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.3
Dont : sans ICS	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	16.9
Provisions pour prêts non productifs/total des prêts	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	54.2
Dont : sans ICS	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	58.7
Prêts non productifs, provisions déduites/total des prêt	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.5
Dont : sans ICS	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7
Prêts non productifs, provisions déduites/fonds propre	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	60.0
Dont : sans ICS	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	51.3
Bénéfices et rentabilité							
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	1.0
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	3.7
Marge d'intérêt moyenne ²	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	2.7
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	1.0
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	10.2
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	53.1
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	23.5
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	44.2
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	65.7
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	67.3
Source : BCEAO.							
¹ Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.							
² Hors taxe sur les opérations bancaires.							
[*] Dernier chiffres connus : septembre 2013.							

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal
02 décembre 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la huitième et dernière revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). L'ISPE vise à affermir la croissance, contenir les vulnérabilités et réduire la pauvreté notamment à travers le maintien de la stabilité macroéconomique et l'amélioration de l'environnement des affaires.
2. Les résultats macroéconomiques enregistrés au cours de la première moitié de l'année sont satisfaisants. Les indicateurs trimestriels montrent une certaine accélération de l'activité économique tandis que l'inflation reste relativement faible. Les recettes fiscales se sont améliorées de façon sensible, s'élevant à FCFA 746 milliards à fin juin contre un objectif initial de 730 milliards. Cette hausse combinée avec une relative sous-exécution des dépenses a permis d'enregistrer un déficit budgétaire de FCFA 170 milliards contre une cible de 198 milliards.
3. La mise en œuvre du programme reste satisfaisante. Tous les critères quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin juin 2014 ont été respectés. Cependant, le critère continu relatif au niveau d'emprunt non concessionnel n'est plus respecté depuis le mois de septembre, avec l'émission d'Eurobonds d'un montant de 500 millions de dollars. Le montant global d'emprunts non concessionnel s'élève maintenant à FCFA 281 milliards, contre 250 milliards retenus dans le programme. Ce dépassement s'explique principalement par deux raisons. Premièrement, un emprunt de FCFA 31.8 (34 millions d'Euros) contracté auprès de la banque EXIM Turquie qui n'a pas pu être classifié comme un prêt semi-concessionnel car, contrairement à nos attentes, les dons pour la bonification du prêt n'ont permis que d'atteindre un élément-don de 11% au lieu des 15% requis

sous la définition des prêts semi-concessionnels. Deuxièmement, en dépit de cet état de fait, nous avons dû procéder à une émission de 500 millions de dollars d'Eurobonds, niveau minimum requis pour bénéficier de termes favorables sur les marchés internationaux. Malgré la déviation observée, notre niveau de dette reste viable et nous maintenons notre engagement à continuer une gestion prudente de notre politique d'endettement.

4. Des progrès significatifs ont été aussi enregistrés dans la mise en œuvre des réformes. Dans le domaine budgétaire, les mesures mises en œuvre ont visé principalement l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques, bien que l'application d'un certain nombre de mesures ait pris un peu plus de temps que prévu. Les contrats de performance ont été signés avec les cinq plus importantes agences publiques. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2015 inclut une annexe avec la liste complète des agences et fonds et un point sur la mise en œuvre du plan de restructuration des agences et une annexe estimant et analysant le soutien budgétaire direct ou indirect aux prix énergétiques. Il faut aussi souligner qu'aucune nouvelle agence n'a été créée depuis la dernière revue. Les analyses coûts-avantages ont été menées sur cinq gros projets d'investissement. Les résumés des rapports ont été transmis à l'Assemblée Nationale en même temps que le projet de loi de finances 2015. En matière de réformes structurelles, des avancées ont aussi été réalisées dans divers secteurs, notamment les mesures visant à encourager le développement du secteur privé, la réforme du secteur de l'énergie ainsi que l'approfondissement du secteur financier.

5. Les perspectives macroéconomiques pour l'année 2014 et pour le moyen terme restent positives. En 2014, le taux de croissance a été ramené à 4,5% (contre l'objectif initial de 4,9%) pour tenir compte de l'impact de l'épidémie Ebola et l'installation tardive de l'hivernage. En effet, le secteur secondaire s'est redressé plus rapidement que prévu, à la faveur de la bonne tenue de l'activité des bâtiments et travaux publics, des cimenteries, de la fabrication de sucre et de cuir. La continuation des efforts de mobilisation des ressources et de la rationalisation des dépenses permettraient d'atteindre la cible de déficit budgétaire de 5,2% du PIB, après 5,5% en 2013.

6. L'économie sénégalaise reste toutefois caractérisée par une croissance faible, qui s'explique essentiellement par un climat des affaires peu attractif notamment en raison de l'insuffisance de la productivité, des infrastructures limitées et les difficultés d'accès aux facteurs de production. La morosité de l'économie est également imputable aux retards dans la mise en œuvre des réformes notamment dans le secteur de l'énergie, aux problèmes d'efficacité de la dépense publique ainsi qu'à la résistance au changement de certains acteurs économiques.

7. Dans ce contexte, le Sénégal s'est doté d'une nouvelle stratégie de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen-long terme. Elle met l'accent sur (i) la transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, et d'inclusion sociale ; (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers la protection des groupes vulnérables et l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, et la consolidation de l'État de droit.

8. La mise en œuvre effective du PSE permettrait d'atteindre un taux de croissance de 5.4% en 2015. Cette croissance sera portée par une agriculture plus performante et la poursuite du redressement du secteur secondaire. Dans le domaine agricole, le gouvernement poursuit la réfection, la réhabilitation et la réalisation d'aménagements et ouvrages hydro-agricoles. Il est ainsi prévu dans la vallée au titre de l'année 2015 : la réalisation de 4024 ha d'aménagement hydro-agricoles et la réhabilitation de 1950 ha, le renforcement du matériel agricole, le renforcement de la production de semences certifiées (14400 tonnes) et d'acquisition d'engrais, ainsi que la mise en place d'infrastructures de stockage (50 magasins d'une capacité unitaire de stockage de 300 tonnes). Le dynamisme des industries extractives et chimiques, à la faveur notamment de l'ouverture du capital des Industries Chimiques du Sénégal à des privés indonésiens, des BTP et des cimenteries devrait favoriser le redressement du secteur secondaire. La croissance devrait s'accélérer d'année en année pour atteindre 7,0% en 2017 et 7,2% en 2018.

9. Le gouvernement entend engager la mise en œuvre du PSE tout en poursuivant la réduction du déficit budgétaire. La réussite du PSE suppose en effet un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. Pour préserver la stabilité du cadre macroéconomique, un effort substantiel de mobilisation des recettes, de renforcement de l'efficacité de l'investissement et de poursuite de la rationalisation de la consommation publique est nécessaire. Ainsi la réduction du train de vie de l'Etat sera poursuivie et l'évolution de la masse salariale sera limitée par un gel des recrutements au-delà des remplacements et le recours aux heures supplémentaires sera fortement réduit. Toutefois, pour renforcer la sécurité dans une sous-région relativement instable, le gouvernement entend recruter près de 3000 agents pour les forces de défense et de sécurité et environ 1000 agents dans le secteur de la santé. Le coût additionnel est estimé à FCFA 10 milliards. Nous allons explorer, avec le soutien de la Banque mondiale, la mise en place d'un système de gestion des performances qui pourrait lier les indemnités aux objectifs du Budget Programme qui est en voie de développement. Aussi, la restructuration des agences devrait-elle se poursuivre. De façon globale, nous maintiendrons en termes réels les dépenses de consommation publique pour dégager des marges de financement pour les dépenses d'investissement en capital humain aussi bien qu'en infrastructures. Dans ce contexte, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière, passant de 5,2% en 2014 à 4,7% en 2015. La baisse du déficit en 2015 est moins forte qu'initialement prévu dans le cadre de l'ISPE surtout en raison des dépenses d'investissement liées au PSE. La baisse du déficit continuera pour se situer en dessous de 4% en 2018, à la faveur de l'accélération de la croissance, la mobilisation des recettes et de la rationalisation des dépenses publiques. La poursuite de cette politique budgétaire prudente permettrait de préserver la viabilité des finances publiques et de maintenir la dette en dessous de notre objectif de 52% du PIB.

10. A cet égard, des mesures fiscales ont été engagées et la modernisation de l'administration fiscale suit son cours. Les mesures fiscales initiées dans la Loi de Finances Rectificative 2014 concernent notamment : (i) l'institution d'un prélèvement de 1% sur le chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications ; (ii) le rehaussement du plafond de l'IMF ; (iii) le rehaussement du tarif de la taxe additionnelle sur les alcools ; (iv) l'uniformisation à la hausse du taux de la taxe spécifique sur les tabacs ; ; (v) la poursuite de la rationalisation des dépenses fiscales ; et (vi) l'adoption de diverses mesures de modification du Code Général des Impôts dans le sens de la

clarification et de la bonne application des dispositions fiscales permettraient d'accroître sensiblement les recettes budgétaires. La réflexion en cours sur la taxation globale pour le secteur financier et les télécommunications ainsi que sur les questions fiscales relatives à l'environnement, aux mines, à la patente des entreprises et au commerce électronique devrait être finalisée et aboutirait à la proposition d'un dispositif approprié à mettre en œuvre en 2015. Les objectifs de modernisation concernent, pour leur part, la réduction des délais de traitement du contentieux fiscal, la dématérialisation des procédures, la diligence dans la production des textes légaux et réglementaires, et un meilleur suivi des plus gros contribuables et des créiteurs de TVA et une efficacité accrue du contrôle fiscal. Le gouvernement poursuit également le renforcement de la gestion des finances publiques à travers la modernisation de l'administration publique, la mise en œuvre des directives de l'UEMOA sur la gestion des finances publiques et l'amélioration de l'information comptable, budgétaire et financière.

11. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre effective du PSE permettrait au Sénégal d'atteindre son objectif de croissance forte, durable et inclusive. Pour cela, nous comptons sur le soutien de la communauté internationale, y compris le FMI pour nous accompagner dans la mise en œuvre de réformes critiques à l'atteinte des objectifs fixés dans le PSE. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

Amadou Ba
Ministre de l'économie, des finances et du plan

Pièce jointe:

1. Protocole d'accord technique

Pièce Jointe — Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2014. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation pour fin juin 2014, les cibles indicatives pour fin mars et fin septembre 2014 sont retracés dans le Tableau 1 du MPEF. Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction, et transmission des informations

A. L'État

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde budgétaire global (Définition programme)

Définition

Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

4. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2012 est de -420 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1,670 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (2,090 milliards de francs CFA).

Ajustement

5. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).
6. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/hausse par le surplus/moins-value des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de FCFA 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en FCFA et en devises sont pris en compte.

Délai de transmission des informations

7. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

8. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute et aux projets d'investissement du plan de restructuration du secteur électrique.

Délai de transmission des informations

9. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

10. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

11. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

F. Arriérés de paiements extérieurs de l'État**Définition**

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 17 et 20 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État**Définition**

17. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %³; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par

³ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette⁴. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

20. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

22. **Dispositions spéciales:**

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC et le FSE pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 1006 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–14 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement, y compris dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique urbaine et l'assainissement, et pour réduire le recours au financement sur le marché régional.
- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 224 milliards de francs CFA en 2011–14 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

23. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

H. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur le revenu, sur les biens et services et sur les produits pétroliers. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

27. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours

d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction de des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;

- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:

- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
- b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
- c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SÉNÉGAL

2 décembre 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum
(FMI) et **Jeffrey D. Lewis et**
John Panzer (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire
international et de l'Association internationale de
développement

Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement. Dans le scénario de référence, qui est conforme à un plafond plus élevé d'endettement non concessionnel et semi-concessionnel dans le cadre du programme, tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils de référence, et les ratios de valeur actuelle de la dette sont inférieurs à ce qu'ils étaient dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD). Les seuils qui dépendent de la politique ont été relevés car le Sénégal a été reclassé dans la catégorie des pays performants en raison du score moyen de l'EPIN en 2011-2013.¹ L'approche probabiliste indique également des perspectives plus favorables. Les tests de résistance montrent une hausse du ratio du service de la dette aux recettes, ce qui correspond au remboursement de deux euro-obligations et se traduit par un dépassement temporaire et peu élevé du seuil. L'AVD fait cependant apparaître que la marge de manœuvre pour accroître les déficits budgétaires est très limitée pour autant que l'on veuille préserver une notation de risque de surendettement faible. Elle appelle en outre à la prudence dans tout recours à des emprunts non concessionnels.²

¹ Le Sénégal avait un score EPIN de 3,825 en 2013, et une moyenne de 3,81 sur la période 2011-13. Au regard des règles régissant le cadre de viabilité de la dette, cela correspond à une performance «solide».

² La présente AVD s'appuie sur la Note d'orientation relative au CVD applicable aux PFR (2013).

PLAN D'EMPRUNT ET HYPOTHESES SOUS-JACENTES

1. Les autorités ont continué de renforcer leurs capacités de gestion de la dette et d'évaluation des prêts projets. Le Sénégal a récemment enregistré des améliorations de son sous-score en matière de gestion de la dette dans le cadre de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN). Une nouvelle direction de la dette publique a été créée qui rassemble les services de la dette extérieure et de la dette intérieure précédemment séparés. En outre, le Sénégal a achevé sa première stratégie d'endettement à moyen terme à l'automne 2012. La stratégie se propose essentiellement de réduire les risques de refinancement en prolongeant l'échéance de la dette émise sur le marché régional — dont l'échéance moyenne est très courte — et en donnant la priorité au financement concessionnel afin que les frais d'emprunt restent faibles. Une deuxième stratégie de gestion de la dette à moyen terme actualisée est en cours de finalisation selon les mêmes conditions. L'évaluation et la sélection des projets connaissent des améliorations, notamment grâce au renforcement des capacités d'analyse coûts-avantages. Compte tenu de ces progrès, le Sénégal a été surclassé dans la catégorie des pays à «performance solide» à l'occasion de l'évaluation des capacités de gestion macroéconomique et de gestion des finances publiques réalisée en 2013 (voir *Classification of Low-Income Countries for the Purpose of Debt Limits in Fund-Supported Programs*).

Tableau 1. Dette extérieure totale, administration centrale
(pourcentage du total, fin de l'année)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Créanciers multilatéraux	61.2	65.1	66.4	60.2	62.1	63.7
IDA/bird	35.6	29.7	29.2	32.2	30.2	29.6
BAfD/FAfD	7.6	8.3	9.0	10.5	9.8	11.0
FMI	2.6	6.8	10.8	0.0	6.1	7.4
OFID/BADEA/IsDB	8.6	11.9	10.1	10.2	8.4	8.0
BEI	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8
Autres	5.9	7.4	6.4	6.4	6.9	6.8
Créanciers bilatéraux	38.7	29.3	27.8	26.3	26.5	26.2
Pays de l'OCDE	11.2	10.2	9.7	7.7	10.4	10.1
Pays arabes	21.2	14.1	10.3	8.1	6.9	6.1
Autres	6.3	5.0	7.8	8.4	9.1	8.8
Créanciers commerciaux	0.1	5.6	5.8	13.5	11.4	10.1
Pour mémoire						
PIB nominal (milliards de franc CFA)	5994	6050	6395	6775	7165	7308

Sources: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

2. Le Sénégal a à présent été reclassé dans la catégorie des pays performants conformément à l'indice de l'EPIN. Ce reclassement s'est traduit par une augmentation des seuils indicatifs pour chaque indicateur de la dette, ce qui a amélioré les perspectives d'endettement du Sénégal. Le ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure au PIB est passé à 50 % au lieu de 40 % dans l'AVD précédente (sans envois de fonds), tandis que les ratios de la dette extérieure aux exportations et de la dette extérieure aux recettes s'établissent respectivement à 200 et 300, au lieu de 150 et 250 dans l'AVD précédente. Le ratio du service de la dette extérieure CGE aux exportations est à présent de 25 % et de 22 % aux recettes, comparé au seuil de 20 % pour les deux indicateurs dans l'AVD précédente (Tableau 2).

Tableau 2. Seuils de la dette extérieure CGE

Qualité des politiques et des institutions nationales (EPIN)	VA de la dette extérieure CGE en % de			Service de la dette extérieure CGE en % de	
	PIB	Exportations	Recettes	Exportations	Recettes
Faible	30	100	200	15	18
Moyenne	40	150	250	20	20
Bonne	50	200	300	25	22

Source: IMF

3. La présente AVD est conforme au cadre macroéconomique énoncé dans le rapport des services du FMI. Comme dans l'AVD d'avril 2014, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles saines aboutissant à une accélération de la croissance économique et à une réduction des déficits budgétaires à long terme. On citera également comme autres hypothèses importantes :

- **La croissance du PIB réel** devrait s'accélérer pour dépasser 5 % en 2016 seulement puis s'accélérer pour atteindre 7,3 % en moyenne en 2020-34 à partir d'une base de 7 % à moyen terme, comparé à une croissance à moyen terme de 6,2 % dans l'AVD précédente. Cela suppose des gains d'efficacité grâce à la mise en œuvre de réformes, sous l'égide du Plan Sénégal émergent (PSE) qui devraient donner de l'élan à la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF).³ La réussite des réformes du PSE devrait doper la croissance à 7 % à moyen terme grâce aux exportations générées par les IDE.
- **Déficit budgétaire.** Les projections de déficit budgétaire global sont légèrement plus élevées à moyen terme, mais à long terme, elles sont conformes à l'engagement pris par les autorités de respecter le critère fondamental de convergence de l'UEMOA sur le déficit budgétaire (voir paragraphe 10, plus loin).

³ Le PSE est la nouvelle stratégie de développement des autorités sénégalaises.

- **Déficit courant.** Le déficit courant devrait diminuer progressivement de 10,3 % du PIB en 2014 à juste au-dessus de 7,4 % en 2019, puis continuer de baisser à long terme. Cela résulterait du rééquilibrage projeté des finances publiques et de l'essor accru des exportations (surtout de produits miniers). Les envois de fonds devraient continuer d'être importants en pourcentage du PIB.
- **Inflation.** L'inflation devrait rester modérée et se situer à une moyenne inférieure à 1,4 % à moyen terme.

Tableau 3. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2012	2013	2014	2015	Long terme 1/
Croissance du PIB réel					
AVD courante	3.4	3.5	4.5	4.6	7.3
AVD précédente	3.5	3.5	4.9	5.0	5.4
Déficit budgétaire primaire (% du PIB)					
AVD courante	3.5	3.2	2.0		2.1
AVD précédente	4.3	3.3	2.9		2.3
Déficit budgétaire global (% du PIB)					
AVD courante	5.9	5.5	5.2	4.7	2.6
AVD précédente	5.9	5.5	5.1	3.9	2.6
Déficit compte courant (% du PIB)					
AVD courante	10.8	10.9	10.3	8.8	7.5
AVD précédente	10.8	10.4	10.0	8.9	7.6

1/ À savoir les 15 dernières années de la période de projection. Pour l'actualisation de l'AVD courante, le long terme couvre les années 2020-2034 (comme pour l'AVD complète en juin 2014).

- **Financement.** Les hypothèses de financement de la présente AVD sont globalement similaires à celles de l'AVD la plus récente (juillet 2014). Comme le note l'AVD précédente, les autorités font de plus en plus appel à des emprunts extérieurs non concessionnels ou semi-concessionnels pour financer des projets d'infrastructure et cette tendance devrait se maintenir. Au moment de l'AVD précédente, les autorités ont reporté de 2013 à 2014 l'émission d'une euro-obligation suite au net durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux en 2013.

Elles ont depuis émis 500 millions de dollars d'euro-obligations en juillet 2014. Depuis quelques mois, les conditions sur les marchés internationaux sont relativement favorables et les autorités ont obtenu un taux de 6,5 %, au lieu du rendement de 6 % sur l'euro-obligation de 2011. Ce taux d'intérêt est supérieur à ce qui était prévu dans la précédente AVD, en partie en raison des préoccupations du marché relatives à la lenteur de la réforme. Pour autant, une part du produit de cette émission servirait à rembourser la tranche euro du prêt consorsial contracté en 2013, dont l'échéance est plus courte et le taux d'intérêt plus élevé (6,5 %). Les projections tablent sur un remboursement des obligations de 2011 et 2014 à échéance, et sur un montant annuel modéré d'emprunts non concessionnels à moyen et long terme. Les autorités entendent continuer de faire appel à des financements semi-concessionnels (avec un élément dons supérieur à 15 %) pour des projets d'infrastructure. De ce fait, l'élément dons moyen des nouveaux emprunts extérieurs devrait diminuer d'environ 20 % à légèrement plus de 10 % sur la période de projection, à mesure que le Sénégal passera progressivement des emprunts concessionnels aux emprunts non concessionnels.

- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué à cette AVD.
- **Différents scénarios.** Outre le scénario de référence, l'AVD examine différents scénarios à l'aide des projections du PSE des autorités (avec une accumulation de la dette plus importante dans les premières années). On applique également l'approche probabiliste.

AVD EXTERIEURE

4. L'utilisation des envois de fonds dans le cas de référence est justifiée pour le Sénégal, puisque ces envois de fonds sont à la fois stables et importants en pourcentage du PIB et des exportations.⁴ Depuis 2000, ces envois de fonds ont progressé chaque année, hormis en 2009 lorsqu'ils ont chuté de 6 %. Sur la période 2010-2013, ils ont représenté en moyenne 52 % des exportations de biens et de services et 13 % du PIB. Ils constituent désormais une source importante et fiable de devises et cela devrait continuer d'être le cas.⁵

5. Dans le scénario de référence (Graphique 1), et si l'on tient compte des envois de fonds, les indicateurs d'endettement restent nettement inférieurs aux seuils. Les ratios de dette extérieure contractée ou garantie par l'État se maintiennent en dessous de leurs seuils respectifs même dans les tests de résistance les plus défavorables, à une exception près. Le service de la dette enregistre deux poussées

⁴ Conformément à la Note d'orientation à l'intention des services du FMI sur l'application du Cadre de viabilité de la dette conjoint de la Banque mondiale et du FMI pour les pays à faible revenu, les envois de fonds doivent être présentés comme cas de référence dans l'AVD s'ils sont supérieurs à 10 % du PIB et supérieurs à 20 % des exportations de biens et de services.

⁵ Les deux ratios reposent sur une moyenne triennale rétrospective.

qui correspondent à l'hypothèse du remboursement des euro-obligations à échéance et qui produisent un dépassement dans le test de résistance le plus défavorable (dépréciation de la monnaie de 30 %). Compte tenu du fait que le dépassement le plus important se situe dans une bande de 10 % du seuil, une démarche probabiliste a aussi été appliquée.

6. En revanche, une augmentation plus rapide des dépenses entraînerait des déficits budgétaires plus importants, une accumulation accrue de la dette et une certaine détérioration des indicateurs d'endettement.⁶ Bien que les indicateurs restent inférieurs à leurs seuils qui dépendent de la politique, le ratio de la valeur actuelle de la dette au PIB et le ratio de la valeur actuelle de la dette aux exportations se rapprochent des seuils (Graphique 2), en dépit d'une hypothèse de croissance plus élevée que dans la référence. Cela suggère que dans un scénario où les dépenses augmentent rapidement, mais où les dividendes attendus de la croissance ne se concrétisent pas, le Sénégal pourrait risquer de perdre sa notation de «risque faible». Cela indique également qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence dans le recours aux emprunts non concessionnels.

7. Il semble que le risque de surendettement soit faible (Graphique 3). Avec la démarche probabiliste, qui met l'accent sur l'évolution de la probabilité de surendettement dans le temps sur la base du score individuel EPIN d'un pays et du taux de croissance moyen du PIB, tous les indicateurs du Sénégal restent inférieurs aux seuils dans tous les scénarios, ce qui confirme que le risque de surendettement est faible.

AVD PUBLIQUE

8. Dans le scénario de référence de l'ISPE, les indicateurs de dette publique globale (extérieure et intérieure) n'accusent pas de vulnérabilités notables. Les ratios VA de la dette publique totale/PIB et VA de la dette publique totale/recettes connaissent une diminution graduelle durant la période de projection. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste nettement inférieur au niveau de référence de 74 % correspondant aux vulnérabilités d'endettement pour les pays performants. De même que pour les seuils de la dette extérieure CGE, les repères de la dette publique totale varient selon le score EPIN d'un pays et déterminent les niveaux au-dessus desquels le risque de surendettement s'aggrave. Les repères sont en termes de valeur actuelle. Les repères pour le total de la dette publique sont différents des seuils pour la dette extérieure CGE en ce sens qu'ils servent de points de référence pour déclencher une discussion plus approfondie de la dette intérieure publique. Les seuils pour la dette extérieure CGE jouent un rôle fondamental pour déterminer la notation extérieure du risque. Le repère de la dette publique pour le Sénégal est plus élevé que dans l'AVD précédente de juin 2014, en raison du reclassement EPIN du Sénégal en tant que pays à la solide performance. Les efforts consentis par les autorités pour accroître les

⁶ Ce scénario suppose que des dépenses d'investissement accrues creuseront le déficit budgétaire d'environ 0,7 point de pourcentage du PIB en 2015-19 ; on suppose que la croissance progresse d'un point de pourcentage au cours de la même période.

échéances (par rapport à un peu plus d'un an au moment de la précédente AVD) devraient réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt dans le cadre du financement sur le marché régional.

9. Les perspectives de dette publique seraient nettement moins favorables sans rééquilibrage budgétaire (tableau 2b). Dans un scénario qui repose sur un déficit primaire inchangé (en pourcentage du PIB) sur toute la période de projection, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente mais ne dépasse pas le niveau de référence de 74 %. Ce niveau de référence est dépassé dans le scénario «historique» (qui maintient la croissance du PIB réel et le déficit primaire constants à leur niveau historique). Même si globalement les risques demeurent faibles, ces tests de résistance montrent qu'il importe de poursuivre l'effort budgétaire et de relever la croissance.

CONCLUSIONS

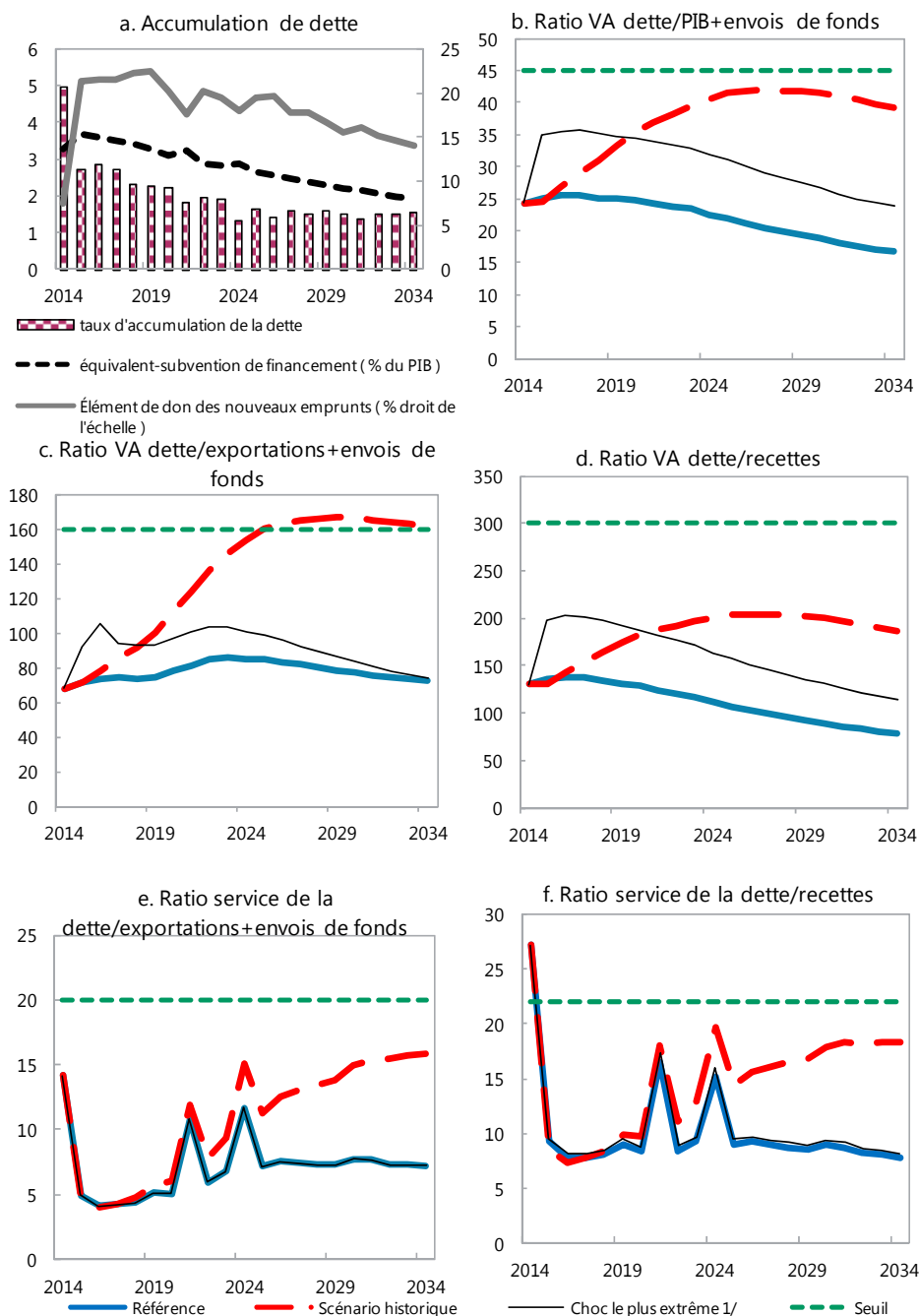
10. De l'avis des services du FMI, le Sénégal continue de connaître un faible risque de surendettement. Cette évaluation dépend toutefois fortement de la poursuite de la réduction du déficit budgétaire et d'une transition prudente vers des financements moins concessionnels. Les réformes budgétaires devraient se poursuivre et il convient de dégager un espace budgétaire additionnel pour les dépenses sociales et liées au PSE en déployant des efforts pour accroître les recettes — en particulier moyennant le recouvrement des arriérés fiscaux, le gel de la consommation publique en termes réels et l'amélioration de la composition des dépenses. Les autorités doivent aussi mettre l'accent sur les dépenses dans des domaines productifs, en collaboration étroite avec les partenaires de développement, pour renforcer la conception, la préparation et l'exécution des projets tout en assurant la qualité globale et l'efficacité des investissements publics.

11. Une démarche prudente s'agissant des emprunts non concessionnels sera aussi indispensable pour préserver la viabilité de la dette. Préserver la viabilité de la dette dans le cadre du PSE, comme prévu à l'origine, dépendra des dividendes élevés de la croissance et de la mise en œuvre d'une réforme exhaustive et ambitieuse de l'État (afin de ménager un espace pour les investissements et d'améliorer l'efficacité des dépenses).

12. La conclusion dépend également de la réalisation des projections de croissance, bien qu'il existe certains risques baissiers. Les autorités sont fermement résolues à réussir les réformes du PSE. Celles-ci pourraient porter la croissance à 7 % à moyen terme, tirée par les exportations générées par les IDE. Le PSE offre une stratégie réalisable de développement, notamment un panachage adéquat d'investissements privés qui seront mobilisés par les investissements publics à la fois dans le capital humain et l'infrastructure. Cependant, pour débloquer les investissements privés, y compris les IDE, il convient d'accélérer les réformes en faveur du climat des affaires et d'améliorer la gouvernance du secteur public. Si les investissements publics sont lancés en début de parcours sans que soit mises en œuvre les réformes structurelles nécessaires, les objectifs budgétaires et la viabilité de la dette pourront être compromis et il sera difficile de modifier la tendance de la croissance jusqu'à présent décevante. Les principaux risques ont

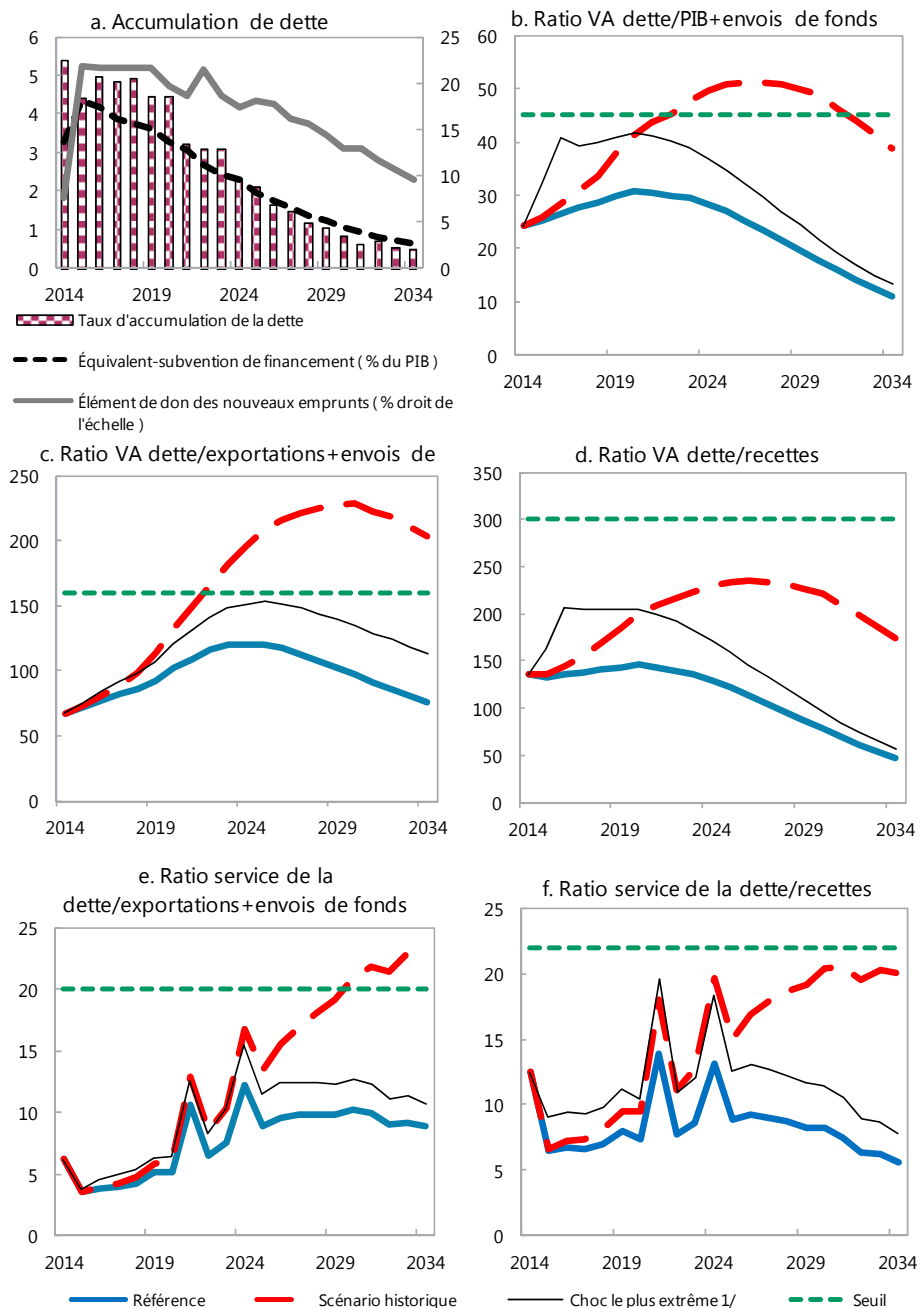
trait à la mise en œuvre indéterminée ou lente des réformes, aux insuffisances de recettes qui empêcheraient de mobiliser suffisamment de ressources à l'appui du plan, au manque de maîtrise de la consommation publique improductive et aux retards dans l'amélioration de l'efficacité des dépenses, notamment des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

Graphique 1. Sénégal : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2014–2034 (référence avec envois de fonds)



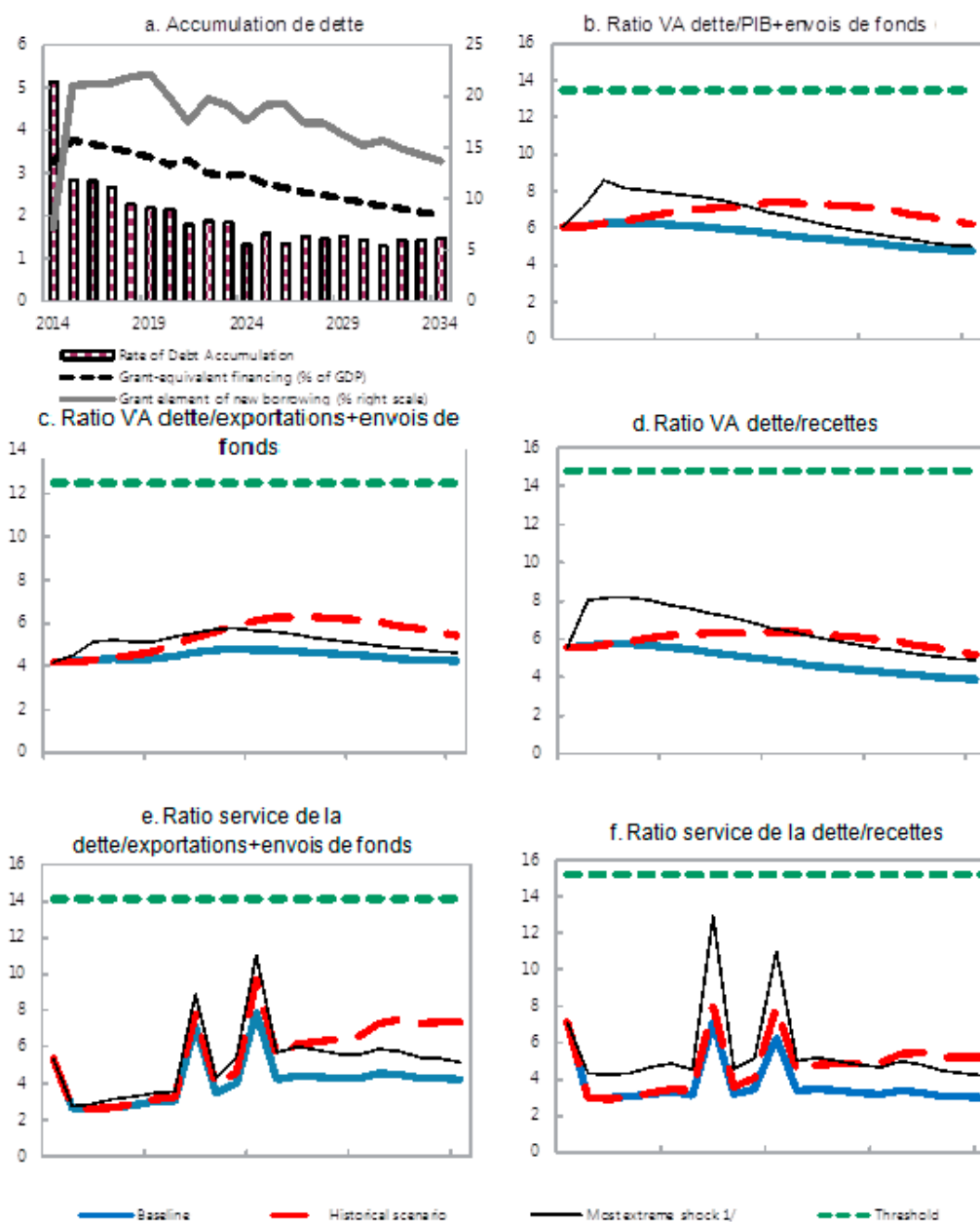
1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2014 ou avant. Dans le graphique b., cela correspond à un choc combiné; dans c., à un choc des exportations; dans d., à un choc de dépréciation ponctuel; dans e., à un choc des exportations et dans le graphique f., à un choc de dépréciation ponctuel.

Graphique 2. Sénégal : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios (avec des dépenses d'investissement plus élevées), 2014-34



1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 20124 ou avant. Dans le graphique b., cela correspond à un choc combiné; dans c., à un choc des exportations; dans d., à un choc de dépréciation ponctuel; dans e., à un choc des exportations et dans le graphique f., à un choc de dépréciation ponctuel.

Graphique 3. Sénégal : Probabilité de surendettement s'agissant de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2014–2034



Source: autorités sénégalaises, calculs des services du FMI.

1/Le choc le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b, il correspond à une combinaison de chocs; au graphique c, à un choc des exportations; au graphique d, à un choc de dépréciation ponctuelle; au graphique e, à un choc des exportations; et au graphique f, à un choc de

Tableau 1. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2011–2034
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Moyenne ^{6/} Standard ^{6/} historique Deviation		Projections					2014-2019		2020-2034			
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	###	2034	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	54.5	62.7	70.1			71.1	75.6	76.1	75.9	73.8	71.9			60.0	54.7	
<i>Dont : contractée et garantie par l'État (CGE)</i>	29.4	31.0	32.7			35.3	36.2	36.7	36.8	36.2	35.6			30.3	21.4	
Variation de la dette extérieure	3.8	8.1	7.4			1.0	4.5	0.5	-0.2	-2.1	-1.9			-3.3	-0.2	
Flux nets créateurs de dette identifiés	0.8	10.1	5.9			5.4	2.4	1.8	1.3	0.4	-0.4			0.0	0.7	
Déficit du compte courant hors intérêts	6.9	9.9	10.0	8.3	2.9	9.4	6.7	6.4	6.2	5.8	5.6			5.6	6.0	
Déficit de la balance des biens et services	18.3	21.3	21.2			20.5	18.5	18.4	18.3	17.7	17.2			13.4	12.2	
Exportations	26.4	28.3	27.9			27.1	26.1	25.7	25.4	25.3	24.8			20.0	17.9	
Importations	44.7	49.5	49.1			47.6	44.6	44.1	43.7	43.0	42.1			33.4	30.1	
Transferts courants nets (négatifs= entrées)	-12.3	-12.5	-12.4	-10.9	2.1	-12.3	-12.8	-12.9	-12.8	-12.7	-12.4			-8.3	-6.5	
<i>Dont : officiels</i>	-0.9	-1.0	-0.6			-0.8	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0			-0.8	-0.7	
Autres flux du compte courant (négatifs= entrées nettes)	0.9	1.2	1.3			1.2	1.0	0.9	0.8	0.8	0.7			0.5	0.3	
IDE nets (négatifs=entrées)	-2.0	-2.0	-1.8	-1.8	0.6	-1.9	-2.0	-2.1	-2.1	-2.2	-2.3			-2.3	-2.3	
Dynamique endogène de la dette 2/	-4.1	2.2	-2.3			-2.1	-2.3	-2.5	-2.9	-3.2	-3.7			-3.3	-3.1	
E Contribution du taux d'intérêt nominal	1.1	1.0	1.1			1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1			1.1	1.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	1.0	0.9	0.9			0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0			0.8	0.7	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-1.9	-2.1			-3.0	-3.3	-3.5	-3.9	-4.3	-4.7			-4.1	-3.8	
Contribution des variations de prix et du taux de change	-4.3	3.2	-1.1			
Résiduel (3-4) 3/	3.0	-2.0	1.5			-4.4	2.2	-1.3	-1.5	-2.4	-1.5			-3.3	-0.9	
<i>Dont : financement exceptionnel</i>	-0.9	-1.4	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	58.6			63.3	67.9	68.3	68.1	66.1	64.5			54.1	51.0	
En pourcentage des exportations	209.8			233.6	260.5	265.6	268.0	261.7	259.9			###	284.6	
VA de la dette extérieure CGE	21.3			27.5	28.5	29.0	29.0	28.5	28.2			24.4	17.8	
En pourcentage des exportations	76.1			101.5	109.4	112.6	114.2	112.9	113.7			###	99.2	
En pourcentage des recettes publiques	105.6			130.4	134.2	137.3	136.9	133.8	130.8			###	78.3	
Ratio service de la dette/exportations (en %)	17.8	9.7	10.3			26.7	10.4	9.0	8.7	9.1	9.2			17.6	9.2	
Ratio service de la dette CGE /exportations (en %)	13.2	7.0	6.6			21.2	7.5	6.4	6.5	6.8	7.8			16.7	9.9	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en %)	17.2	9.6	9.2			27.2	9.3	7.7	7.8	8.0	9.0			15.2	7.8	
Total besoin brut de financement (milliards de dollars)	1.4	1.5	1.6			2.3	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2			2.4	5.2	
Déficit du compte courant hors intérêts qui stabilise ratio dette	3.1	1.8	2.6			8.4	2.2	5.9	6.5	7.9	7.5			8.9	6.3	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en %)	1.7	3.4	3.5	3.8	1.4	4.5	4.6	5.1	5.6	6.2	7.0	5.5	7.2	7.6	7.3	
Déflateur du PIB en termes de dollars (variation en %)	9.3	-5.5	1.8	4.3	8.0	0.7	-5.7	2.9	3.2	3.4	2.3	1.2	2.7	3.1	2.8	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	2.2	1.6	1.5	1.8	0.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4	1.5	
Croissance des exportations de B&S (en termes de dollars, en %)	17.7	4.7	4.1	9.0	10.6	2.2	-5.1	6.7	7.6	9.1	7.7	4.7	9.1	9.8	8.0	
Croissance des importations de B&S (en termes de dollars, en %)	23.2	8.2	4.4	11.9	17.2	2.2	-7.7	7.0	8.0	7.9	7.2	4.1	6.5	9.8	7.9	
Éléments dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	7.5	21.3	21.5	21.6	22.2	22.4	19.4	17.8	14.0	17.5	
Recettes publiques (dons exclus, en % du PIB)	20.3	20.4	20.1			21.1	21.2	21.1	21.2	21.3	21.6			22.0	22.7	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.7	1.0	0.8			0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6			0.9	1.8	
<i>Dont : dons</i>	0.3	0.4	0.4			0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6			0.7	1.5	
<i>Dont : prêts concessionnels</i>	0.4	0.6	0.4			0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.3	
Financement équivalent dons (en pourcentage du PIB) 8/			3.3	3.7	3.6	3.5	3.4	3.3			2.9	1.9	
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) 8/			38.8	52.7	53.3	53.8	55.5	55.9			45.9	45.2	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars)	14.4	14.0	14.8			15.6	15.4	16.6	18.1	19.9	21.8			34.9	95.4	
Croissance du PIB nominal en dollars	11.1	-2.3	5.4			5.3	-1.4	8.1	9.0	9.8	9.5	6.7	10.1	11.0	10.3	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	3.2			4.0	4.4	4.8	5.3	5.7	6.1			8.5	17.0	
PVt+PVt-1/PIBt-1 (en %)			5.0	2.7	2.9	2.7	2.3	2.2	3.0	1.3	1.5	1.6	
Envois de fonds brut des travailleurs (milliards de dollars)	1.9	1.9	2.0			2.1	2.1	2.3	2.5	2.7	2.9			3.0	6.4	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB+ envois de fonds)	18.7			24.3	25.1	25.4	25.5	25.1	24.9			22.5	16.7	
VA de la dette extérieure CGE (en % des export.+ envois de fonds)	51.0			68.0	71.6	73.2	74.2	73.5	74.2			85.1	72.2	
Service de la dette extérieure CGE (en % export.+ envois fonds)	4.4			14.2	4.9	4.1	4.2	4.4	5.1			11.7	7.2	

Sources : Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut à la fois la dette du secteur public et du secteur privé.

2/ Calculé comme $[r-g-p(1+g+p+gp)]$ fois le ratio de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal et p = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (à savoir, les variations des arriérés et l'allègement de la dette) ; les variations des avoirs extérieurs nets et les ajustements de valorisation.

Pour les projections, inclure également la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements des intérêts de l'année en cours, divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 années précédentes, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2 : Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2014–2034
(en pourcentage)

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio de la VA de la dette au PIB								
Référence	28	29	29	29	29	28	24	18
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	28	28	30	33	35	37	44	42
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	28	29	31	31	31	32	30	26
Cadre PSE des autorités	26	31	33	36	38	41	33	22
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	28	29	30	31	30	30	26	19
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	28	28	29	29	29	28	25	18
B3. Déflateur du PIB en \$ à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	28	28	30	30	30	29	25	19
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	28	33	37	37	36	35	29	18
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	28	28	31	31	30	30	26	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	28	42	43	43	42	41	36	26
Ratio de la VA de la dette aux exportations								
Référence	102	109	113	114	113	114	122	99
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	102	106	117	128	138	151	220	236
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	102	113	119	123	124	127	151	144
Cadre PSE des autorités	95	115	124	135	143	151	137	82
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	102	110	113	115	113	114	122	99
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	102	103	119	121	119	119	128	104
B3. Déflateur du PIB en \$ à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	102	110	113	115	113	114	122	99
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	102	125	144	145	143	142	144	102
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	102	102	114	115	114	114	120	94
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	102	110	113	115	113	114	122	99
Ratio de la VA de la dette aux recettes								
Référence	130	134	137	137	134	131	111	78
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	130	130	143	153	163	173	201	187
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	130	138	145	148	148	146	137	114
Cadre PSE des autorités	134	156	166	177	189	203	164	107
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	130	137	144	144	141	137	116	82
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	130	131	138	138	135	131	111	78
B3. Déflateur du PIB en \$ à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	130	131	144	144	140	137	116	82
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	130	153	176	174	169	163	131	81
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	130	130	147	147	143	139	116	79
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	130	197	202	202	197	192	163	115

Tableau 2 : Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2014–2034 (suite)

(en pourcentage)

Ratio du service de la dette aux exportations

Référence	21	8	6	6	7	8	17	10
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	21	7	6	6	7	9	22	23
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	21	8	6	6	6	7	11	13
Cadre PSE des autorités	9	7	8	8	9	9	10	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	21	8	6	6	7	8	17	10
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	21	7	7	7	7	8	18	10
B3. Déflateur du PIB en \$ à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	21	8	6	6	7	8	17	10
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	21	8	7	8	8	9	19	11
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	21	7	6	6	7	8	16	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	21	8	6	6	7	8	17	10

Ratio du service de la dette aux recettes

Référence	27	9	8	8	8	9	15	8
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	27	8	7	8	8	10	20	18
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables 2014-34 2/	27	9	7	7	7	8	10	10
Cadre PSE des autorités	12	9	11	11	11	12	13	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	27	9	8	8	8	9	16	8
B2. Croissance valeur des exportations à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 3/	27	9	8	8	8	9	15	8
B3. Déflateur du PIB en \$ à une moyenne historique moins un écart type en 2015-16	27	9	8	8	8	9	16	8
B4. Flux nets non créateurs dette à moyenne historique moins un écart type en 2015-16 4/	27	9	8	9	9	10	18	8
B5. Combinaison B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	27	9	8	8	8	9	16	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	27	14	11	11	12	13	22	11
<i>Memorandum item:</i>								
Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline) 6/	16	16	16	16	16	16	16	16

Sources : Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars), le compte courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non créateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de deux points de pourcentage à la référence, tandis que les périodes de différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans la référence.

3/ On suppose que les valeurs des exportations restent en permanence au niveau inférieur, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (en supposant implicitement un ajustement compensatoire dans les niveaux d'importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ On entend par dépréciation la baisse en pourcentage du taux en dollars/monnaie locale, qui ne dépasse jamais 100 %.

6/S'applique à tous les scénarios de résistance, à l'exception de A2 (financement moins favorable) dans lesquels les conditions de tout nouveau financement sont telles que spécifiées dans la note en bas de page 2.

Tableau 3. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2011–2034

	Réal			s/		Estimation					Projections			
	2011	2012	2013	Moyenne	Écart type	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne		Moyenne 2020-34
												2014-19	2024	
Dettes du secteur public 1/	40.7	43.4	47.1			50.0	51.3	52.0	52.2	51.9	50.9		42.0	24.8
<i>Dont : libellée en devises</i>	29.4	31.0	32.7			35.3	36.2	36.7	36.8	36.2	35.6		30.3	21.4
Variation de la dette du secteur public	5.2	2.7	3.7			2.8	1.4	0.7	0.2	-0.3	-1.0		-2.0	-1.3
Flux créateurs de dette identifiés	4.9	3.2	3.3			6.4	1.5	0.4	-0.2	-0.8	-1.3		-2.1	-1.4
Déficit primaire	5.2	4.4	3.9	3.9	11	3.6	2.9	2.5	2.2	2.0	1.2	2.4	0.5	0.3
Recettes et dons	22.5	23.3	22.7			24.0	24.0	23.8	23.9	23.9	24.1		24.2	24.2
<i>Dont : dons</i>	2.2	2.9	2.6			2.8	2.8	2.7	2.7	2.6	2.5		2.1	1.5
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.7	27.7	26.6			27.5	26.9	26.3	26.1	25.9	25.3		24.6	24.6
Dynamique automatique de la dette	-0.3	-0.6	-0.6			2.8	-1.4	-2.1	-2.4	-2.8	-2.6		-2.6	-1.7
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-0.4	-0.7	0.7			-0.8	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7		-2.6	-1.7
<i>Dont : contribution du taux d'intérêt moyen</i>	0.2	0.6	2.2			1.3	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7		0.4	0.2
<i>Dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.6	-1.3	-1.5			-2.0	-2.2	-2.5	-2.7	-3.0	-3.4		-3.0	-1.9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	0.1	-1.3			3.6	0.1	-0.3	-0.4	-0.4	0.2	
Autres flux créateurs de dette identifiés	0.0	-0.6	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Recettes de privatisation (négatif)	0.0	-0.6	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (précisez, par exemple, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	0.3	-0.5	0.4			-3.5	-0.1	0.3	0.4	0.5	0.3		0.1	0.1
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	35.7			42.2	43.6	44.2	44.4	44.2	43.5		36.1	21.2
<i>Dont : libellée en devises</i>	21.3			27.5	28.5	29.0	29.0	28.5	28.2		24.4	17.8
<i>Dont : extérieure</i>	21.3			27.5	28.5	29.0	29.0	28.5	28.2		24.4	17.8
VA passifs conditionnels (non inclus dans dette secteur public)
Besoin brut de financement 2/	12.3	12.2	12.2			18.0	13.7	13.1	12.2	12.5	10.2		9.0	4.1
Ratio de la VA de la dette du secteur public aux recettes et dons (en %)	157.1			176.3	181.6	185.6	186.1	184.8	180.7		149.3	87.3
Ratio de la VA de la dette secteur public aux recettes (en %)	177.1			200.0	205.4	209.7	209.6	207.5	201.9		163.9	93.2
<i>Dont : extérieure 3/</i>	105.6			130.4	134.2	137.3	136.9	133.8	130.8		110.9	78.3
Ratio du service de la dette aux recettes et dons (en %) 4/	19.9	16.4	17.0			33.7	29.3	33.1	31.2	34.2	28.4		29.8	13.4
Ratio du service de la dette aux recettes (en %) 4/	22.1	18.7	19.2			38.3	33.2	37.4	35.1	38.4	31.8		32.8	14.3
Déficit primaire qui stabilise le ratio de la dette PIB	0.0	1.7	0.2			0.7	1.5	1.8	2.0	2.3	2.2		2.5	1.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en %)	1.7	3.4	3.5	3.8	1.4	4.5	4.6	5.1	5.6	6.2	7.0	5.5	7.2	7.6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	3.7	2.5	2.5	2.4	0.6	2.6	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	3.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	3.7	4.8	8.1	3.2	3.7	4.8	4.2	3.3	3.4	3.2	3.3	3.7	2.9	2.7
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique dépréciation)	0.3	0.5	-4.3	-0.8	8.5	11.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	4.2	2.3	-1.4	2.4	2.8	0.7	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.0	2.7	3.1
Croissance dépenses prim. réelles (déflaté par déflateur du PIB, en %)	7.9	3.2	-0.4	1.1	2.6	8.1	2.2	2.8	4.8	5.2	4.8	4.6	6.6	7.5
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	7.5	21.3	21.5	21.6	22.2	22.4	19.4	17.8	14.0

Sources : Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indique la couverture du secteur public, par exemple les administrations publiques ou le secteur public non financier. Également si on utilise la dette nette ou brute.]

2/ On entend par besoin brut de financement le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

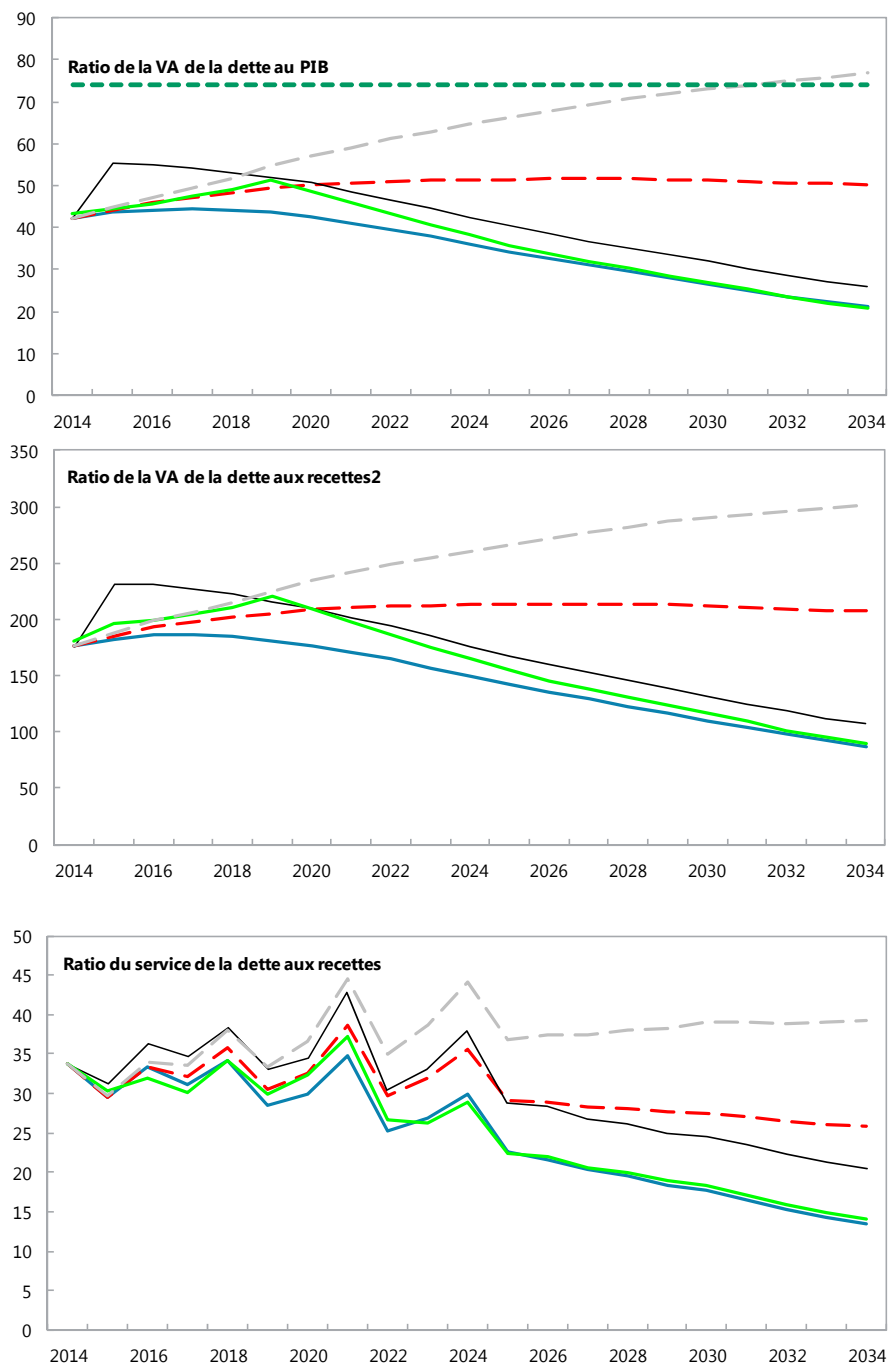
4/ On entend par service de la dette la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont généralement calculés sur les 10 années précédentes, selon la disponibilité des données.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2014–34

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette au PIB								
Référence	42	43	44	44	44	43	36	21
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	42	45	47	49	52	55	65	77
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	42	44	45	47	48	49	51	50
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/ Cadre PSE des autorités	42	43	44	45	45	45	40	31
	43	44	45	47	48	51	38	21
B. Tests de résistance								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	42	45	47	49	49	49	45	33
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	42	45	48	48	48	47	39	23
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	42	45	48	49	50	49	44	31
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	42	54	54	54	53	52	42	26
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2015	42	52	52	52	52	51	42	24
Ratio de la VA de la dette aux recettes 2/								
Référence	125	171	184	186	189	180	150	88
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	125	185	196	206	215	224	261	304
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	125	183	191	196	201	204	212	207
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/ Cadre PSE des autorités	125	181	186	188	189	186	161	128
	178	193	196	201	208	218	163	89
B. Tests de résistance								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	125	185	198	203	205	204	185	138
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	125	179	201	201	204	190	160	93
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	125	176	203	206	207	204	180	126
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	125	217	228	225	222	215	175	108
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2015	125	217	220	219	2017	210	172	100
Ratio du service de la dette recettes 2/								
Référence	24	28	33	31	35	28	30	13
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques	24	28	34	34	38	33	44	39
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2014	24	28	33	32	36	30	35	26
A3. Croissance du PIB inférieur de manière permanente 1/ Cadre PSE des autorités	24	28	33	32	35	29	31	18
	24	9	32	30	35	30	29	14
B. Tests de résistance								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne histor. moins un écart type en 2015-20	24	29	35	33	37	31	34	19
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart type en 2015-20	24	28	34	34	38	29	31	14
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	24	28	34	34	38	31	33	18
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	24	30	36	36	39	33	38	20
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autres flux créateurs de dette en 2015	24	28	35	42	37	32	32	15

Graphique 4. Sénégal : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2014–2034



Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2024 ou après.

2/ Les recettes incluent les dons.



SÉNÉGAL

2 décembre 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2014 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Les services du Fonds monétaire international en
consultation avec la Banque mondiale.

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	11
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	14

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 1^{er} novembre 2014)

Statut : date d'admission : 31 août 1962; Article VIII

Compte des ressources générales : (millions de DTS) % quote-part

Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)	159,93	98,84
Position dans la tranche de réserve	1,88	1,16

Département des DTS : (millions de DTS) % allocation

Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	130,14	84,07

Encours des achats et des prêts : (millions de DTS) % quote-part

Accords FEC	118,92	73,50
Accords FEC	4,51	2,78

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	19 décembre 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC 1/	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC 1/	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

Projections des paiements au FMI 2/

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	À échoir				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal	5,66	24,15	25,66	24,27	24,27
Commissions/ intérêts	<u>0,00</u>	<u>0,29</u>	<u>0,22</u>	<u>0,16</u>	<u>0,10</u>
Total	5,67	<u>24,44</u>	<u>25,88</u>	<u>24,43</u>	<u>24,37</u>

2 Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section,

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide engagée par l'ensemble des	

créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	488,30
dont : FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avr. 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide intérimaire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ^{2/}	4,60
Total des décaissements	38,40

1 L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

2 En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56
II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	100,32	100,32

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Évaluations des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs,

des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints.

Régime de change:

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et respecte les obligations de l'article VIII, sections 2(a), 3 et 4 des statuts du FMI. Le régime de change de l'UEMOA, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements ni aux transferts afférents aux transactions internationales courantes, et est rattaché à l'euro.

La monnaie commune de l'union, le FCFA, était rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 FCFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, la parité est passée à l'euro au taux de 655,96 FCFA pour 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (SM/12/14, 84) examine également certains aspects du régime de change.

Consultations au titre de l'article IV:

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 10 décembre 2012 (rapport no 12/337). À cette occasion, les administrateurs ont félicité le Sénégal d'avoir réalisé le programme de façon satisfaisante malgré un environnement intérieur et extérieur difficile. Bien qu'une reprise modérée de la croissance soit escomptée à moyen terme, ont-ils souligné, l'économie reste exposée à des risques considérables.

Les administrateurs ont salué l'engagement constant des autorités à l'égard du programme en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs, d'encourager une croissance plus forte et durable et de réduire la pauvreté. Les administrateurs ont noté que, si le risque de surendettement du Sénégal est toujours faible, il faut s'attaquer aux déficits budgétaires élevés et à la hausse des ratios d'endettement. Ils se sont félicités de l'engagement pris par les autorités de maintenir le déficit en deçà de 6 % en 2012 et de leur détermination à le ramener à moyen terme à des niveaux compatibles avec la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils ont en outre souligné l'importance de renforcer la gestion de la dette. Ils se sont félicités de la finalisation récente de la stratégie d'endettement à moyen terme et ont encouragé les autorités à compter principalement sur le financement concessionnel.

Les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques, ainsi que l'efficacité et la transparence de la dépense publique. Ils ont salué les efforts déployés pour réduire les coûts de fonctionnement de l'État, réaménager les organismes publics et rationaliser la

dépense dans les secteurs clés. Il est prioritaire, ont-ils insisté, d'éliminer progressivement les subventions coûteuses et mal ciblées des prix de l'énergie tout en renforçant les dispositifs de protection sociale. Des progrès soutenus dans tous ces domaines seront indispensables pour que le pays atteigne ses objectifs budgétaires et se dote de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins cruciaux sur le plan social et sur celui du développement.

Les administrateurs ont noté que le secteur financier est en général robuste. Mais il faudrait surveiller attentivement la montée des créances improductives et la concentration des prêts. Pour mettre le Sénégal sur la voie d'une croissance plus forte, durable et solidaire, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de remédier au manque d'infrastructures, d'éliminer les dysfonctionnements dans les opérations de l'État et d'améliorer le climat des affaires. Ils ont salué les réformes fiscales et douanières en cours et recommandé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les nouveaux investissements énergétiques et la restructuration de la société nationale d'électricité (SENELEC). Ils ont en outre encouragé les autorités à développer et renforcer le système financier pour soutenir leur stratégie de croissance.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 01/189). Une mise à jour du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007 et l'évaluation de la stabilité du système financier a été publiée en mai 2008 (SM/08/139). Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

Assistance technique 2008–14 :**A. AFRITAC Ouest**

Année	Domaine	Objet
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptabilité nationale Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteur institutionnel et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation
2009	Comptabilité nationale Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement du contrôle de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptabilité nationale Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes informatiques de GFP Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Administration de l'impôt Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des dépenses publiques	Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Comptabilité publique
2013	Gestion des dépenses publiques Analyse de la dette publique Gestion de la dette publique	Comptabilité de l'administration centrale Régime financier des agences autonomes Travaux pratiques sur l'AVD Aider les autorités à produire un document sur la politique nationale d'emprunt.

2014	Administration de l'impôt Gestion des finances publiques	Identification et immatriculation des contribuables
	Administration des douanes	Audit et analyse des risques
	Contrôle et réglementation bancaires	Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III
	Dette publique	Gestion de la dette publique, émission des titres d'État

B. Siège

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Jan. 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juillet 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Oct. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
Finances publiques	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Sept. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes

Département	Date	Prestataire	Objet
	Jan. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mai et sept. 2012, et févr. 2013	Services/experts FAD	Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration des recettes
	Mar. 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
	Juil. 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
	Jan. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor
	Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mar. 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale Prévisions des dépenses d'investissement
	Mar. 2013	Experts FAD	Exonérations fiscales et minières Documents de TVA et exonérations
	Avr. 2013	Experts FAD	Diagnostic et modernisation des douanes
	Juin 2013	Experts FAD	Budgétisation des dons extérieurs
	Juil. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
Finances publiques	Août 2013	Experts FAD	Politique/administration fiscales
	Sept. 2013	Services/experts FAD	Politique/administration fiscales

Département	Date	Prestataire	Objet
	Oct. 2013	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2013	Experts FAD	Administration des douanes
	Déc. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
	Fév. 2014	Experts FAD	Application des directives de l'UEMOA
	Fév. 2014	Experts FAD	Rationalisation des dépenses
	Mar. 2014	Experts FAD	Administration de l'impôt
	Mar. 2014	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, développer le système informatique pour améliorer l'administration fiscale
	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, gestion des arriérés d'impôts
	Avr. 2014	Experts FAD	Module 1 de l'atelier régional UEMOA
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)	Sept. 2010	Services FMI	Evaluation des besoins
	Jan./fév. 2011	Services FMI/ Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
	Jan. 2013	Services FMI	Contrôle bancaire régional
	Avr. 2013	Services FMI	Dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Restructuration des banques
	Jan. 2014	Services FMI	Contrôle bancaire
	Fév. 2014	Services FMI	Mission BCEAO sur l'application de Bâle III
	Avr. 2014	Services FMI	Émission de titres publics

Département	Date	Prestataire	Objet
Statistiques	Nov. 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avr. 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Juin 2013	Services FMI	Statistiques de finances publiques
Juridique	Jan./fév. 2012	Services/expert LEG	Loi fiscale (générale, TVA)
	Jan./fév. 2012	Expert LEG	TVA
	Mai 2012	Services/expert LEG	Loi fiscale (générale, procédures fiscales)
	Juin 2012	Expert LEG	Procédures fiscales
	Sept. 2013	Expert LEG	Politique/administration fiscales

Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. M. Boileau Loko occupe ce poste depuis septembre 2013.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009 le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le sixième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2014 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés, y compris la révision du cadre LBC/FT conformément à la norme GAFI 2012, et encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Par ailleurs, il a été convenu que le Sénégal présenterait son septième rapport de suivi à la plénière de mai 2015.

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION BANQUE MONDIALE-FMI

Titre	Produits	Thème	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail			
Banque mondiale			
	Projet d'assistance technique en matière de gestion des finances publiques	Systèmes d'information de gestion du budget, audits interne et externe, gestion de la dette, contrôle des organismes et entreprises publiques	En cours avec financement supplémentaire approuvé en juillet 2014
	Mise en œuvre des politiques de développement	Réformes de la gouvernance, de l'éducation, de la santé, des subventions agricoles, de l'énergie et du climat d'investissement	Octobre 2014 (Conseil)
	Dialogue sur le secteur énergétique	Gestion financière et opérationnelle de la SENELEC, planification de l'investissement	En cours
	AT secteur minier	ITIE et cadre réglementaire	En cours
	Projet d'enseignement supérieur	Y compris contrats de résultats pour les réformes des universités et des bourses	En cours
	Projet protection sociale	Appui du programme de transferts monétaires	Approuvé, avril 2014
	Projet santé	Appui à la couverture maladie universelle	Signé avril 2014
	Notes sur les politiques relatives à la pauvreté et au genre	Tendances, profil, genre, régions, emploi, secteurs sociaux	En cours

	Projet «Statistiques pour des résultats»	Marché du travail, services, BTP et renforcement des capacités	Approuvé mai 2014	
	Suivi et évaluation	Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour le PSE	En cours	
FMI	Programmes appuyés par le FMI			
	Huitième revue de l'ISPE et consultations au titre de l'article IV		15 décembre 2014 (Conseil)	
	Séance de réflexion sur l'appui éventuel du FMI au PSE (Plan Sénégal émergent)		4,5 décembre 2014, Washington	
	Assistance technique			
	AFR	AFW : atelier régional au SEN sur NA	8/31/2014	9/3/2014
	FAD	Budget-programme, sous réserve d'approbation	9/1/2014	9/14/2014
	STA	AFW : Statistiques de finances publiques	9/1/2014	9/5/2014
	STA	AFW : Comptabilité Nationale	10/6/2014	10/17/2014
	FAD	Mission de suivi sur l'administration fiscale	10/6/2014	10/19/2014
	FAD	Information budgétaire et exécution du budget	10/20/2014	11/4/2014
	FAD	AFW : administration douanière	10/27/2014	11/7/2014
	MCM	AFW : gestion de la dette publique	11/3/2014	11/14/2014
	FAD	Gestion de trésorerie	11/10/2014	11/23/2014
	FAD	AFW : gestion des finances publiques	11/10/2014	11/21/2014
	FAD	AFW : administration fiscale	11/17/2014	11/28/2014
	FAD	Conseiller en GFP (en attente de l'approbation par la CE)	12/1/2014	11/30/2015
	FAD	AFW : administration douanière	12/1/2014	12/12/2014
	STA	AFW : Statistiques de finances publiques	12/1/2014	12/11/2014
	FAD	Processus budgétaire	12/1/2014	12/14/2014
	FAD	AFW : mission AT GFP au Sénégal	12/8/2014	12/19/2014
FAD	Installation de LTX (en attente de l'approbation par la CE)	12/12/2014	12/14/2014	
FAD	AFW : AT GFP	1/12/2015	1/23/2015	
FAD	Information budgétaire (en attente de l'approbation du projet CE)	1/12/2015	1/25/2015	
FAD	Gestion de trésorerie	2/1/2015	2/14/2015	
FAD	Processus budgétaire (en attente de l'approbation du projet CE)	3/2/2015	3/15/2015	

B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mise à jour sur l'application des mesures préalables pour l'aide budgétaire	Note	Décembre 2014
	Programmes BM dans le secteur social et l'éducation	Partage de l'information	Permanent
	Réforme du secteur de l'énergie	Partage de l'information, estimation de l'écart des tarifs, plan d'investissement	Permanent
Demande de la Banque mondiale au FMI	Ensemble de tableaux macroéconomiques	Mises à jour de l'évolution macroéconomique	Permanent
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints	Analyse de viabilité de la dette	Gestion de la dette	2014

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Sénégal – Appendice sur les questions d'ordre statistique

Octobre 2014

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Général : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données sur les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux. Les autorités sont décidées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux; elles compteront pour cela en partie sur l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des donateurs.

Comptes nationaux : Les comptes nationaux sont généralement établis suivant le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993). En dépit des compétences des services sénégalais, le manque de ressources financières entrave les opérations de collecte et de traitement des données. Les sources de données présentent des carences dans certains domaines, notamment dans le secteur informel. En raison de contraintes financières, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages ne sont pas organisées régulièrement. Cependant, les autorités s'emploient à améliorer les techniques de collecte, à resserrer la coordination entre les organismes statistiques et à raccourcir les délais de diffusion. Le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest) a aidé le Sénégal à améliorer ses statistiques du secteur réel, en particulier les comptes nationaux annuels et trimestriels. Le Sénégal a commencé à publier les comptes nationaux annuels et trimestriels en 2012 et les comptes économiques intégrés en 2014.

Statistiques de finances publiques (SFP) : Les SFP sont établies par le Ministère de l'économie et des finances à partir de données provenant des services des douanes, de l'impôt et du Trésor ; elles sont diffusées tous les trimestres sous forme de tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) dans les publications du ministère. Suite à l'assistance technique du FMI, la présentation des TOFE a été améliorée et alignée sur le TOFE élargi de l'UEMOA. Il reste à mettre en œuvre les récentes directives budgétaires de l'UEMOA. Un conseiller régional en statistiques des finances publiques a réalisé des missions d'assistance technique destinées à améliorer la cohérence de la communication des données budgétaires et le passage aux méthodologies de la version 2001 du *Manuel de statistiques des finances publiques*. Le conseiller régional a également appuyé les efforts destinés à reprendre la communication de données annuelles et à fréquence plus élevée aux fins de leur publication dans *International Financial Statistics (IFS)* et de leur diffusion électronique dans le *GFS Yearbook*.

Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires préliminaires sont établies par la direction nationale de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et publiées officiellement (y compris communiquées au FMI) par son siège. Les autorités communiquent désormais les données monétaires au Département des statistiques de façon régulière, avec un décalage d'environ trois mois. Le délai de déclaration des taux d'intérêt et des données sur les institutions de dépôt (banque centrale et banques commerciales) a aussi été amélioré. Une page pour l'ensemble de la zone UEMOA a été créée dans le numéro de janvier 2003 de *SFI*. Dans le cadre des efforts qui se poursuivent pour aider les autorités à mettre en œuvre la méthodologie statistique recommandée dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières*, une mission d'assistance technique du Département des statistiques s'est rendue à Dakar en 2011 pour aider la direction nationale de la BCEAO dans le passage des statistiques monétaires et financières au cadre des formulaires-types. La mission a été entreprise à titre de mission pilote dans le contexte d'un projet pluriannuel destiné à améliorer la pertinence et la ponctualité des statistiques monétaires et financières préparées par la BCEAO.

Statistiques du secteur extérieur : Les statistiques de la balance des paiements sont établies par la Direction nationale sénégalaise de la BCEAO. Avec l'assistance du Département des statistiques, plusieurs mesures ont été prises pour remédier à certaines insuffisances, notamment : i) l'adoption de la méthodologie du *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, ii) la modification et la simplification des protocoles d'enquêtes auprès des entreprises et des banques; iii) l'amélioration de l'informatisation des procédures; et iv) l'amélioration sensible de la formation du personnel. Néanmoins, d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la qualité et la couverture des statistiques de la balance des paiements. Bien que des statistiques définitives de balance des paiements puissent maintenant être communiquées dans un délai inférieur à un an, il y a des retards importants dans la communication des données au Département des statistiques.

II. Normes et qualité des données

Le Sénégal a engagé le processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA. Il participe au Système général de diffusion des données (SGDD) et ses métadonnées ont été enregistrées au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) en 2001. En 2006, les autorités ont exprimé leur volonté de souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et ont nommé un coordinateur national. La mission de novembre 2008 a évalué les pratiques de diffusion par rapport aux exigences de la NSDD en matière de champ d'application, de périodicité et de délais de diffusion, et, en coopération avec les autorités, a établi un plan d'action pour s'attaquer aux lacunes qui ont été recensées. Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 2 décembre 2002.

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(Novembre 2014)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Solidité méthodologique ⁸	Qualité, exactitude et fiabilité des données ⁹
Taux de change	Présente	Présente	D.	D.	D.		
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	07/2014	08/2014	M	M	M		
Monnaie centrale	07/2014	08/2014	M	M	M		
Monnaie au sens large	07/2014	08/2014	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	07/2014	08/2014	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Bilan consolidé du système bancaire	07/2014	08/2014	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	07/2014	08/2014	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	08/2014	09/2014	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	06/2014	09/2014	T	T	T	O, LNO, LO, O	LO, LO, O, LO
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ^{5/11}	2013	10/2014					
Solde des transactions extérieures courantes ^{10/11}	06/2014	09/2014	A	A	A		
Exportations et importations de biens et services ^{10/11}	06/2014	09/2014	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
PIB/PNB ^{10/11}	2013	09/2014	A	I	A	LO, LO, LO, LNO	LI, LI, LI, LI
Dette extérieure brute ¹¹	2013	04/2014	A	I	A		
Position extérieure globale ⁶	2013	04/2014	A	A	A		

¹Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸D'après l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission de septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).

⁹Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

¹⁰Estimation.

¹¹Communiqué aux services pendant la mission.



Communiqué de presse n° 14/578
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
15 décembre 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 États-Unis

Le Conseil d'administration du FMI achève la huitième revue du programme ISPE du Sénégal et les consultations de 2014 au titre de l'Article IV

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la huitième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), ainsi que les consultations de 2014 au titre de l'article IV¹ avec le Sénégal. En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé une dérogation pour non-observation du critère d'évaluation relatif aux emprunts non concessionnels.

Le programme appuyé par l'ISPE a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010 (voir [communiqué de presse n° 10/469](#)). Le dispositif de l'ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui n'ont pas nécessairement besoin de l'aide financière du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais qui cherchent à bénéficier de ses conseils, de son suivi et de son aval. L'ISPE est mis à la disposition des pays qui en font la demande (voir [note d'information au public 05/145](#)).

À la suite des débats du Conseil d'administration, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a prononcé la déclaration suivante :

«Il convient de féliciter les autorités d'avoir préservé la stabilité macroéconomique; poursuivi l'assainissement des finances publiques et mené à terme le programme appuyé par l'ISPE. Cependant, la lenteur des réformes structurelles a conduit à une croissance inférieure à la moyenne et languissante. La réduction de la pauvreté en a souffert. En 2014, des chocs exogènes, dont les retombées de l'épidémie d'Ébola, ont pesé aussi sur la croissance.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

«Pour sortir du piège croissance faible/pauvreté élevée, le gouvernement a mis en place un programme ambitieux (« Plan Sénégal Émergent », PSE). Le PSE offre une occasion unique de créer les conditions d'une croissance généralisée et solidaire qui fera du Sénégal un pays émergent. L'objectif d'une croissance annuelle de 7 à 8 % est réalisable à moyen terme, mais exigerait d'élargir, d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles. Il convient de contenir la consommation publique pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour mettre en place les dépenses sociales et les projets prévus dans le PSE. Il est nécessaire d'améliorer considérablement le cadre réglementaire et la gouvernance, ainsi que la qualité et l'efficacité des investissements publics.

«La loi de finances 2015 vise une nouvelle réduction du déficit, à 4,7 % du PIB, soit un objectif moins ambitieux que les 4,0 % prévus précédemment. Cependant, les autorités ont pris des mesures pour améliorer la qualité des dépenses publiques en différant les crédits budgétaires pour certains nouveaux projets d'investissements publics jusqu'à ce que les études de faisabilité soient prêtes. Dans la pratique, le déficit pourrait donc être plus proche des projections initiales. Les retombées de l'épidémie d'Ébola pourraient accroître le déficit de 0,3 % du PIB en 2015. Les autorités restent déterminées à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB à moyen terme, soit l'objectif fixé par l'UEMOA.»

Le Conseil d'administration a achevé aussi les consultations de 2014 au titre de l'article IV avec le Sénégal.

La situation macroéconomique du Sénégal est stable. L'inflation demeure faible. Les perspectives budgétaires se sont améliorées grâce à l'augmentation des recettes et à la maîtrise des dépenses, et le déficit global devrait tomber à 5,2 % du PIB en 2014, contre 5,5 % du PIB en 2013. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait diminuer, mais devrait rester proche de 10 % du PIB en raison de la baisse des exportations.

La lenteur des réformes structurelles et des chocs exogènes ont continué de peser sur la croissance. Si des progrès ont été accomplis, en particulier dans les domaines de la gouvernance et du climat des affaires, des retards ont été observés dans la mise en place du compte unique du Trésor, la rationalisation des dépenses, l'exécution des dépenses d'investissement et les réformes du secteur de l'énergie; avec des subventions énergétiques qui restent source de distorsion et pèsent lourdement sur le budget. Pour 2014, la croissance devrait atteindre 4,5 % (contre 3,5 % 2013), soit 0,4 point de pourcentage en deçà des estimations précédentes, du fait d'un ralentissement attendu dans le secteur du tourisme du fait de l'épidémie d'Ébola, combiné au retard enregistré dans le démarrage de la saison des pluies.

Les perspectives de l'économie sénégalaise sont favorables. Le PSE offre une occasion unique de libérer une croissance généralisée et solidaire qui fera du Sénégal un pays émergent. Les risques sont principalement d'ordre intérieur et régional : il s'agit de la persistance d'une exécution insuffisante et lente des réformes structurelles, notamment dans le secteur de l'énergie, et de l'impact de l'épidémie d'Ébola. Parmi les risques extérieurs figurent l'augmentation du coût de l'endettement public, les effets de l'abandon des mesures non conventionnelles de politique monétaire à l'échelle mondiale, ainsi que les conséquences

d'un ralentissement prolongé de la croissance dans les pays partenaires et de la baisse des prix du pétrole, qui pourrait peser sur les recettes budgétaires.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils ont noté que la mise en œuvre satisfaisante du programme a aidé le Sénégal à préserver la stabilité macroéconomique. Toutefois, en raison de facteurs internes et externes, l'économie a continué d'enregistrer des performances qui sont en dessous de ses possibilités et le chômage et la pauvreté restent élevés. Le déficit considérable du compte courant et l'exposition croissante de la position extérieure à l'évolution du sentiment des marchés présentent des risques supplémentaires pour les perspectives. Les administrateurs ont souligné que des politiques prudentes et des réformes structurelles ambitieuses sont essentielles pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. À cet égard, ils ont salué la nouvelle stratégie de développement des autorités comme indiqué dans le "Plan Sénégal Emergent " (PSE) et attendent avec impatience sa mise en œuvre résolue et rapide.

Les administrateurs ont souligné que l'accélération de la cadence des réformes structurelles sera essentielle pour le succès du PSE. Ils ont convenu que les efforts de réforme devraient viser à améliorer la gouvernance et le climat des affaires dans le but de promouvoir le développement du secteur privé et d'attirer les investissements directs étrangers. La priorité devrait également être donnée à la fourniture des services publics plus efficaces, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques par des réformes de la gestion des finances publiques, la maîtrise de la consommation publique pour générer l'espace budgétaire pour les investissements dans le capital humain et les infrastructures publiques, et le renforcement des filets de sécurité sociaux. Une restructuration globale du secteur de l'énergie et l'accroissement de la compétitivité des exportations seront également importants. Les administrateurs ont salué les plans des autorités à engager avec quelques pays comparables pour développer un effort d'apprentissage entre pairs active afin de déployer les réformes nécessaires.

Les administrateurs encouragent les autorités à ancrer la politique budgétaire sur la viabilité de la dette à long terme dans un cadre budgétaire à moyen terme et à remplir d'ici 2019 les critères de convergence de l'UEMOA relatif au déficit de 3 % du PIB. Ils ont noté que la réalisation de cet objectif nécessitera un renforcement des mesures fiscales et des mesures relatives aux dépenses. Tout en appuyant les priorités PSE, les administrateurs ont souligné que tous les investissements qui y sont liés devraient être en adéquation avec les plans de consolidation fiscale existants des autorités et la capacité d'absorption du Sénégal. En outre, les décisions de financement de contrats non-concessionnels doivent être soigneusement pesées.

² À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Les administrateurs saluent la tentative d'améliorer la qualité de l'investissement public en établissant une réserve de précaution dont les fonds ne seraient débloqués que pour des projets assortis d'une étude de faisabilité appropriée. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre dans cette direction dans la loi de finances 2016.

Les administrateurs soulignent qu'il faut continuer à améliorer la gestion des finances publiques, les institutions budgétaires et la gouvernance économique. Ils soulignent que les réformes doivent porter principalement sur des domaines importants tels que la conception de la politique macro-budgétaire, l'établissement d'un cadre de dépenses à moyen terme et le renforcement de la discipline dans l'exécution du budget.

Les administrateurs ont souligné l'importance de traiter les vulnérabilités du secteur financier, en particulier la qualité des actifs bancaires. Ils ont encouragé une vigilance constante par rapport au niveau élevé de prêts non performants en étroite collaboration avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UEMOA. Les administrateurs soutiennent la stratégie pour améliorer l'accès aux services financiers.

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Sénégal, et de
Daouda Sembene, Conseiller principal de l'administrateur
15 décembre 2014**

Le programme économique du Sénégal, qui est appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), a été adopté en décembre 2010 avec pour objectifs d'accélérer la croissance, ainsi que de réduire la vulnérabilité de l'économie et la pauvreté. Témoignant de leur détermination à exécuter ce programme, les autorités nationales se sont employées depuis à mener une politique budgétaire viable, à renforcer la gouvernance et la transparence des finances publiques, ainsi qu'à encourager le développement du secteur privé dans le cadre d'un secteur financier qui fonctionne bien.

Quatre années plus tard, des progrès considérables ont été accomplis vers les principaux objectifs du programme, notamment la consolidation de la stabilité macroéconomique, l'augmentation des recettes et l'amélioration de la gestion des finances publiques. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles n'a conduit qu'à une amélioration modeste du climat des affaires jusqu'il y a peu, tout en ne réussissant pas à réduire les risques budgétaires considérables qui émanent du secteur de l'énergie. En outre, il reste possible d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. En conséquence, une accélération de la croissance et une réduction notable de la pauvreté sont restées hors d'atteinte ces dernières années, comme l'illustrent le rapport détaillé des services du FMI et les documents instructifs de la série des questions générales.

Mettre en place un nouveau cadre d'action

Pour rehausser le niveau de vie et faire reculer la pauvreté, les autorités sont conscientes qu'il importe de maintenir une solide dynamique de réforme et d'exploiter de nouvelles sources de croissance, tout en consolidant les moteurs existants. Dans ce contexte, le Plan Sénégal Émergent (PSE), la nouvelle stratégie de croissance du pays, a été validé plus tôt dans l'année en vue de réaliser la vision du gouvernement, à savoir faire du Sénégal un pays émergent ici 2035. Ce nouveau cadre est la pierre angulaire du programme d'action et de réforme du pays et devrait le rester à moyen terme. Le PSE inclut un certain nombre de projets d'investissements structurants et de réformes essentielles qui devraient faciliter une accélération durable de la croissance à compter de 2015.

Faire preuve de prudence sur le plan budgétaire

Les autorités sont pleinement conscientes des risques qui pourraient peser sur la viabilité des finances publiques et de la dette en cas d'accumulation soutenue de dettes visant à financer des investissements publics improductifs. Pour atténuer ces risques, elles ont fait part de leur ferme détermination à ancrer l'exécution du PSE sur une réduction concomitante du déficit budgétaire. L'assainissement des finances publiques a permis de maintenir le déficit sur une trajectoire à la baisse ces dernières années. En

2014, une gestion budgétaire prudente a permis de dégager au premier semestre un déficit inférieur aux prévisions. Pour 2015, le déficit budgétaire devrait se situer ½ point de pourcentage du PIB au-dessous de son niveau de 2014.

Étant donné la ferme détermination des autorités à préserver la viabilité des finances publiques, il est prévu que le rythme progressif de l'assainissement se maintiendra sur fond de l'exécution du PSE, même s'il devrait être plus lent que prévu initialement dans le programme ISPE. Les autorités devraient réduire le déficit en s'en tenant à un certain nombre de réformes essentielles. Premièrement, les mesures fiscales adoptées dans le cadre de la loi de finances supplémentaire de l'année en cours contribueront à l'assainissement en accroissant les recettes ; il en ira de même pour les mesures prises afin de moderniser l'administration de l'impôt et de réviser la politique fiscale pour un certain nombre de secteurs, notamment les télécommunications et la finance, l'environnement, les mines et le commerce électronique.

Par ailleurs, les efforts déployés par les autorités pour limiter la consommation publique, accroître l'efficacité de l'investissement public, réorienter les dépenses d'infrastructures non prioritaires et faire avancer la stratégie de réforme des agences conduiront à une amélioration de la situation budgétaire. À cet égard, les autorités ont l'intention aussi de consolider les progrès accomplis récemment dans la gestion des finances publiques dans le cadre du programme ISPE, notamment en appliquant les directives régionales en la matière.

Tout en étant à juste titre inflexibles quant à l'augmentation de l'investissement public, les autorités sont convenues avec les services du FMI qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence en mettant en place une réserve de précaution. En conséquence, les crédits budgétaires pour certains projets d'investissement du PSE ne seront débloqués que lorsque leur étude de faisabilité sera achevée.

Enfin, il est à noter que la réorganisation en cours du Ministère de l'économie, des finances et du plan, qui repose sur une série de recommandations formulées par un bureau d'études international spécialisé dans le développement, sera utile en vue d'atteindre les objectifs budgétaires. Lorsqu'elle sera achevée, cette réorganisation devrait améliorer le fonctionnement du ministère, avec des effets positifs sur la qualité de la politique et de l'administration fiscales.

Continuer de bien exécuter le programme

Globalement, le programme continue d'être mis en œuvre de manière satisfaisante. Sur le front structurel, les réformes ont permis d'améliorer la qualité des dépenses et la transparence des finances publiques, et ainsi d'atteindre tous les repères structurels établis dans le programme. En particulier, un certain nombre de documents ont été soumis au Parlement en même temps que le projet de loi de finances 2015, notamment des analyses coûts-avantages des cinq plus gros projets d'investissement, des estimations des subventions énergétiques, la liste complète des agences et des fonds, ainsi qu'une mise à jour de l'état d'avancement de la stratégie de réforme des agences. En

parallèle, des contrats-plans ont été signés avec les cinq plus grandes agences, et aucune nouvelle agence n'a été créée ces derniers mois.

Par ailleurs, tous les critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2014 ont été remplis. Cependant, le critère continu relatif aux emprunts non concessionnels n'est pas rempli depuis septembre. Ce résultat inattendu résulte de l'émission d'Eurobonds pour 500 millions de dollars sur les marchés obligataires internationaux et de la décision selon laquelle l'élément de libéralité d'un prêt contracté auprès d'un créancier était inférieur au seuil qui ne peut être dépassé pour que le prêt soit considéré comme semi-concessionnel, comme prévu initialement. Néanmoins, le risque de surendettement du pays reste jugé faible. Les autorités ont répété qu'elles demeurent déterminées à gérer prudemment la dette. Jusqu'à présent, les décisions en matière d'emprunts non concessionnels s'inscrivent dans une large mesure dans une stratégie de refinancement délibérée qui vise à allonger les échéances de la dette publique et à réduire les paiements au titre du service de la dette. Il est prévu aussi qu'une politique budgétaire prudente contribuera à maintenir la dette publique au-dessous de 52 % du PIB

En fonction de ce qui précède, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la huitième revue du programme ISPE et à la proposition des services du FMI d'accorder une dérogation pour l'inobservation du critère d'évaluation relatif aux emprunts non concessionnels.

Améliorer les perspectives de croissance

Le rapport des services du FMI décrit de manière utile les risques qui pèsent sur le scénario du PSE, y compris les risques de retombées d'un ralentissement de la croissance dans les pays avancés et les pays émergents, ainsi que de l'évolution des prix du pétrole et des marchés obligataires mondiaux, et, au niveau national et régional, les risques liés à l'épidémie d'Ebola et aux retards observés dans les réformes des finances publiques et du secteur de l'énergie. La poursuite d'une gestion budgétaire prudente, de même que la bonne exécution du PSE et le vaste plan de restructuration du secteur de l'énergie, devraient contribuer à réduire ces facteurs de vulnérabilité.

En outre, les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires au développement en vue de contenir l'épidémie d'Ebola dans les pays voisins, d'éviter de nouveaux cas dans le pays et de faire face aux retombées négatives. Grâce aux mesures préventives qui ont été prises par le Ministère de la santé, aucun cas d'Ebola n'a été observé au Sénégal, sauf un cas importé qui a été traité avec succès dans un hôpital local en septembre dernier. Cependant, l'économie sénégalaise a été touchée, quoique légèrement, par les retombées de la flambée de l'épidémie dans les pays voisins : en particulier, les craintes d'une propagation de la maladie ont pesé sur les affaires dans le secteur hôtelier.

Cela dit, les autorités restent plus optimistes que les services du FMI en ce qui concerne les perspectives de croissance, car leurs projections tiennent compte de la bonne exécution du PSE et de l'usage potentiel de la réserve de précaution. Elles prévoient que

les crédits budgétaires considérables affectés aux projets du PSE et l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement prévues dans la loi de finances 2015 qui a été approuvée récemment contribueront à porter la croissance au-dessus de 5 % à compter de l'année prochaine. Étant donné la solide appropriation nationale du PSE, une exécution plus rapide des réformes est prévue, ce qui est de bon augure en vue d'une accélération de la croissance. Dans ce contexte, un certain nombre de mesures louables ont déjà été prises pour réformer le climat des affaires et les bourses universitaires, comme indiqué dans le rapport des services du FMI. En conséquence, le Sénégal figure parmi les 10 pays du monde qui ont le plus amélioré leur climat des affaires selon le dernier rapport Doing Business. Néanmoins, les autorités sont pleinement conscientes qu'il est largement possible d'améliorer davantage le climat des affaires et elles continueront de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Tirer les enseignements de l'expérience des pays de référence

Conformément aux conseils fournis par les services du FMI, les autorités ont déjà identifié quelques pays de référence avec lesquels elles ont pris contact pour examiner les réformes et les initiatives qui sont le fondement de leur succès. Dans le cadre de cet apprentissage entre pairs qui se déroule en collaboration étroite avec les services du FMI, il est prévu qu'une équipe de fonctionnaires sénégalais rencontre leurs homologues de ces pays dans les locaux du FMI, tandis que le Conseil d'administration se réunit pour achever cette huitième et dernière revue du programme ISPE. Nous tenons à faire part aux services du FMI des remerciements des autorités pour l'excellente qualité de leur dialogue, ainsi que pour leur contribution précieuse à l'expérience productive de l'apprentissage entre pairs. Les autorités que nous représentons espèrent que la direction et les services du FMI continueront de soutenir cette initiative afin de les aider à faire du Sénégal un pays émergent.

De manière plus générale, les autorités continuent d'accorder une grande importance aux conseils fournis par le FMI à l'appui de leur programme d'action et de réforme dans le cadre du PSE. Elles souhaitent vivement maintenir une relation étroite avec le FMI sous quelque forme que ce soit qui concourra le mieux à la réalisation de leur ambition de faire du Sénégal un pays émergent le plus rapidement possible dans l'esprit du PSE. Elles attendent avec intérêt d'évoquer ces questions avec la direction et les services du FMI dans le cadre de leur prochain dialogue.